

L'Afrique Occidentale Française AOF

L'Afrique-Occidentale française était un gouvernement général regroupant au sein d'une même fédération **huit colonies françaises** d'Afrique de l'Ouest entre **1893 et 1958**.

Avant de parler des Postes Télégraphes et Téléphones dans les anciennes colonies françaises africaines, retraçons en l'historique.

1364 - Deux navires normands fondent le port de **Petit-Dieppe** sur la côte de la **Sierra Leone**. Un commerce florissant du poivre et de l'ivoire s'instaure.

1659 - Fondation de **Saint-Louis** (Sénégal). Un comptoir pour la traite des esclaves, à l'embouchure du fleuve Sénégal sur la côte Atlantique, est baptisé Saint-Louis, en hommage au roi de France. Au XVIII^e siècle, la cité compte 7 000 habitants.

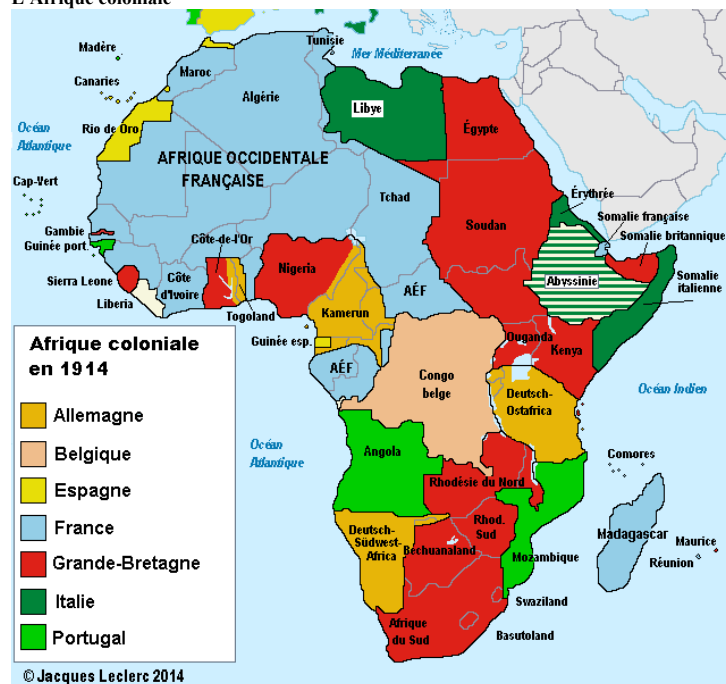
1857 - Création des Tirailleurs sénégalais. Louis Faidherbe met en place des unités d'infanterie, au sein de l'armée coloniale, constituées de soldats africains noirs. Elles prennent le nom du pays qui les a vu naître.

Entre 1870 et 1880, l'exploration du continent progresse. Celle-ci est souvent conduite par des missionnaires catholiques en quête d'évangélisation.

Les républicains au pouvoir à Paris depuis 1870 voient la colonisation comme une revanche sur la défaite de Sedan et la perte de l'Alsace-Lorraine. La mission Congo-Nil du capitaine Marchand sous l'égide de Jules Ferry et de ses successeurs, la République française se lance à corps perdu dans la conquête des dernières terres insoumises du globe (Indochine, Afrique noire, Tunisie...), prenant même pour cela le risque d'entrer en guerre contre l'Angleterre (Fachoda) ou l'Allemagne (Tanger). Au demeurant, la conquête du continent africain se révèle peu coûteuse en dépit de résistances locales bien réelles même si elle donne lieu à des crimes de guerre comme ceux de la colonne Voulet-Chanoine. Les pertes africaines s'élèvent à plusieurs dizaines de milliers de personnes (combats, mauvais traitements...). Beaucoup plus nombreuses sont les victimes du travail forcé, en particulier dans le Congo belge et en Afrique équatoriale française. Du fait d'une natalité insuffisante, la France ne peut quant à elle envisager de peupler ses colonies. Elle se contente d'offrir à ses entreprises des avantages douaniers dans le commerce avec les colonies. Elle multiplie aussi les infrastructures (ports, routes, voies ferrées) et pour cela impose aux indigènes le travail forcé, une forme de corvée inspirée de l'Ancien Régime. Il faudra attendre 1946 pour qu'il soit aboli à l'initiative du ministre Félix Houphouët-Boigny.

Dans un premier temps, les Européens restent aux frontières de l'Afrique, sur les côtes océanes, ne s'aventurant pas à l'intérieur des terres. Ce n'est qu'à partir de la fin du XIX^e siècle, qu'ils s'engagent dans la conquête territoriale du continent. Si en 1880, à peine un dixième du continent noir était sous contrôle européen, vingt ans plus tard, seuls l'Éthiopie, le Maroc (conquis en 1912) et le Libéria y échappaient. Entre-temps, les puissances occidentales s'entendent, lors de la conférence de Berlin (1884-1884), sur la répartition du continent.

L'Afrique coloniale



1879-1881 - A la conquête du Congo.

Savorgnan de Brazza explore l'Afrique centrale. Il obtient la signature du roi Makoko, qui accepte la souveraineté française sur son royaume et l'établissement d'une mission qui deviendra Brazzaville (actuelle capitale de la République du Congo).

1884-1885 - Conférence de Berlin.

Le 15 novembre 1884, le chancelier allemand Bismarck ouvre à Berlin une conférence qui doit en premier lieu régler les oppositions à propos du Congo mais, plus largement, son but est de régler les différents coloniaux, de jeter les bases du partage du continent en évitant le risque de guerre. Quatorze pays européens s'entendent pour se partager l'Afrique et fixer les règles de la colonisation.

Les signataires rappellent que la traite négrière y est interdite et s'engagent à contribuer à son extinction.

1894 - Naissance du ministère des Colonies

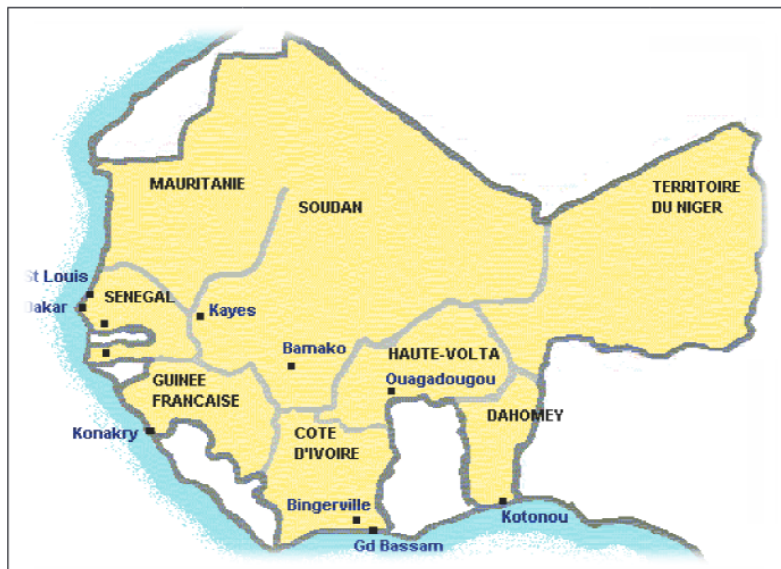
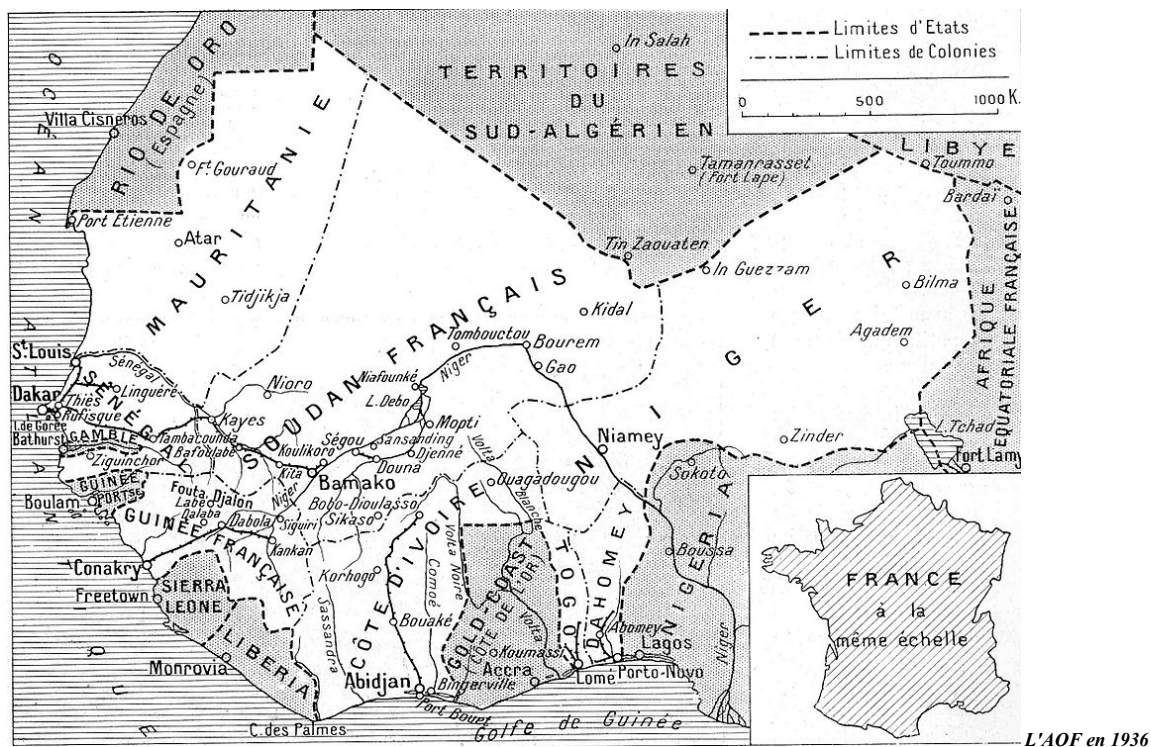
Afin de centraliser la gestion des colonies françaises, un ministère est créé.

Au même moment, l'École coloniale s'installe rue de l'Observatoire, à Paris, afin de former les cadres de l'administration. Le premier ministre des Colonies, Ernest Boulanger, nommé le 20 mars, est remplacé deux mois plus tard par Théophile Delcassé, proche de Jules Ferry.

À sa création en 1895, l'A.O.F. ne compte que quatre États (colonies déjà existantes) : le **Sénégal**, le **Soudan français** (devenu le Mali), la **Guinée française** et la **Côte d'Ivoire**. Elle continuera à s'étendre, et après son extension à six États en 1904, elle regroupera huit pays en 1922 avec l'intégration de quatre autres pays : la **Mauritanie**, la **Haute-Volta** (devenue le Burkina Faso), le **Niger** et le **Dahomey** (devenu le Bénin) et ses dépendances.

Son chef-lieu était Saint-Louis (Sénégal) jusqu'en 1902, puis Dakar (Sénégal).

À son apogée en 1958 (année de sa disparition), cette fédération de colonies françaises de l'Afrique de l'Ouest s'étendra sur près de 4,7 millions de km² (8 fois la métropole), constituant plus d'un tiers de la superficie terrestre du Second Empire colonial français (13,5 millions de km²).



1898 - Crise de Fachoda : La «course aux drapeaux» entre les nations européennes sur le continent africain aboutit à un grave incident diplomatique entre la France et la Grande-Bretagne, dans un poste avancé de l'actuel Soudan.

Puis en 1919 - Après la Première Guerre mondiale, le **Togo** et le **Cameroun**, deux anciennes colonies allemandes, sont désormais administrées par la France, sous mandat de la **Société des Nations (SDN)**.

Cette même année, les possessions du Haut-Sénégal sont divisées pour donner naissance à trois nouvelles colonies, la **Haute-Volta** (devenu le Burkina Faso), le **Niger** et le **Soudan français** (devenu le Mali).

1921, un recensement attribue 12 283 000 habitants à l'Afrique-Occidentale française, sans le Togo (673 000 habitants).

1944 - Conférence de Brazzaville

Organisée par le Comité français de la Libération nationale et le général de Gaulle, afin de déterminer le rôle et l'avenir de l'empire français, la réunion aboutit à la création de l'Union française. Désormais les ressortissants de la métropole, des colonies et des protectorats ont tous le même statut de citoyens. Le code de l'indigénat est aboli.

1947 - Insurrection de Madagascar

Le soulèvement, accompagné de massacres de colons et de Malgaches non-indépendantistes, est impitoyablement réprimé par l'armée française. Le nombre exact de victimes (entre 30 000 et 100 000 morts) de cette répression fait encore débat.

1955 - Emeutes au Cameroun

En mai, des manifestations anticolonialistes éclatent dans les grandes villes du pays. Ces émeutes, sévèrement réprimées, provoquent plusieurs centaines de morts. L'Union des populations du Cameroun (UPC), le parti indépendantiste dirigé par Ruben Um Nyobé, est alors interdit. Ses leaders persécutés forment une armée clandestine. En 1958, des soldats français tuèrent Ruben Um Nyobé réfugié dans les maquis.

1956 - Un pas vers l'autonomie

La loi-cadre Defferre, du nom du ministre de l'Outre-mer, propose une série de réformes destinées à amener les territoires d'outre-mer à gérer démocratiquement leurs propres affaires. Cette nouvelle législation crée dans les territoires d'outre-mer des Conseils de gouvernement, qui seront élus au suffrage universel et permettront au pouvoir exécutif local d'être plus autonome vis-à-vis de la métropole.

1958 - La Guinée devient indépendante

La colonie française vote non au référendum instituant la Communauté française (une organisation politique entre la France et les Etats de son empire colonial, alors en voie de décolonisation, destinée à remplacer l'Union française). Le général de Gaulle, président de la République française, fait évacuer aussitôt les Français présents sur place. Sékou Touré est élu premier président de la République démocratique de Guinée.

1960 - L'année des indépendances

Un vent de liberté souffle sur le continent : le Cameroun s'affranchit le 1er janvier, suivi par le Togo en avril, le Soudan français (actuel Mali), le Sénégal et Madagascar en juin. C'est ensuite au Dahomey (actuel Bénin), au Niger, à la Haute-Volta (actuel Burkina Faso), à la Côte d'Ivoire, au Tchad, à la République centrafricaine, au Congo- Brazzaville de proclamer leur indépendance. Le Gabon fait de même en août, et la Mauritanie aussi, en novembre.

Pour comprendre en détail les diverses transformations des frontières de l'AOF, je vous renvoie sur la thèse de Moïse Sandouno :
"Une histoire des frontières guinéennes (années 1880-2010) : héritage colonial, négociation et conflictualité"



Carte d'ensemble des communications postales et des lignes télégraphiques de l'AOF en 1923,

La télédensité en Afrique est passée de moins de 0,5 ligne pour 100 habitants dans les années 90 à plus de 8 lignes pour 100 habitants en fin 2003 ; l'Afrique comptait fin 2003 plus de 73 millions d'abonnés pour une population d'environ 842 millions d'habitants.

Postes Télégraphes Téléphones des colonies Françaises Par Sophie Dulucq

Nous attendons le courrier de France”. Communications et circulation des nouvelles en Afrique coloniale française (XIXe-XXe siècle)

De fait, la mise en place de communications modernes dans les empires coloniaux du XIX e siècle a contribué à nourrir la geste coloniale, que l’on songe par exemple aux colonisateurs néerlandais se glorifiant d’avoir construit une grande route de poste (Grote Postweg) à Java dans les années 1808-1811.

Dans un poème de 1886 à la gloire du service des postes des Indes britanniques, Rudyard Kipling chante les louanges des intrépides facteurs chargés de sacs postaux, les coursiers — véritables héros « à la sandale légère » — bravent les torrents en crue, effarouchent les tigres et demeurent impavides au milieu des tempêtes. <i>Au nom de l'Impératrice des Indes, faites place, Ô Seigneurs de la Jungle, où que vous rôdiez. La forêt s'éveille à l'heure où le jour s'efface – Nous, les exilés, attendons des nouvelles du pays. Que le brigand recule, que le tigre prenne la fuite – Au nom de l'Impératrice, voici le Courier des Montagnes ! Au tintement des grelots, alors que tombe le soir, Il s'engage sur le sentier qui grimpe vers la colline – Les sacs sur le dos, un linge noué sous le menton, Et, glissé dans sa ceinture, le bordereau de la Poste : « Expédié ce jour, tel que reçu par le rail, « Par porteur, deux sacs du Courier des Montagnes. » Le torrent est-il en crue ? Il doit le traverser à pied ou à la nage. La pluie a-t-elle détruit la route ? Il doit gravir la falaise.</i>	<i>La tempête lui ordonne-t-elle de s'arrêter ? Que lui importent les tempêtes ? Le Service n'admet ni « mais » ni « si ». Tant qu'il a le souffle, il doit porter sans faillir, Au nom de l'Impératrice, le Courier des Montagnes. De l'aloès au chêne-rose, du chêne-rose au sapin, De la plaine au plateau, du plateau à la crête, De la rizière à la crête rocheuse, de la crête rocheuse à l'éperon, Volent les pieds en sandales souples, se tend la poitrine brune et musclée. Du rail au ravin – du vallon au sommet – Il monte, il monte dans la nuit, le Courier des Montagnes. Une tache sur le flanc du coteau, un point sur la route – Un tintement de grelots sur le sentier en contrebas – Une agitation là-haut dans le domaine des singes – Le monde s'éveille, et les nuages ??s'embrasent. Car le grand Soleil lui-même doit passer le passage : « Au nom de l'Impératrice, le Courier des Montagnes ! » Rudyard Kipling, « The Overland Mail (Foot-Service to the Hills) », *Departmental Ditties and Other Verses*, 1886..</i>
--	--

Les services postaux des colonies françaises n’ont quant à eux jamais trouvé leur poète et leur panégyriste. Pour autant, comme dans le Raj ou aux Indes néerlandaises, leur mise en place a constitué une étape majeure dans le maillage des territoires de l’empire français et dans la fourniture d’outils modernes de domination. Il n’est que de feuilleter le catalogue philatélique Yvert ou de naviguer sur les sites en ligne de collectionneurs de timbres et de cartes postales pour exhumier quelques aspects du passé des postes et télécommunications dans les anciennes colonies françaises.

Cette étude propose de se concentrer d’abord sur le cas de l’Afrique occidentale, en reconstituant les étapes de la genèse des communications dans cet ensemble de territoires et la création d’un personnel ad hoc. Comme l’ont démontré la thèse récente d’Annick Lacroix consacrée à l’administration des postes dans l’Algérie coloniale ou les travaux de Fanny Dufétel-Viste sur la Reichspost au Togo allemand, l’étude des communications fournit une porte d’entrée dans une histoire de l’État en situation coloniale ; mais elle permet également d’esquisser une histoire des pratiques sociales et culturelles des populations concernées. Dans cette optique, la lecture d’un article de David Edgerton centré sur l’appropriation des nouvelles technologies par les acteurs sociaux a été particulièrement stimulante : en histoire des sciences et des techniques, il faut dépasser la tentation de faire une simple état des lieux des innovations et s’intéresser aux « technologies en usage » (technology in use), c’est-à-dire à l’approvisionnement ou au rejet qu’elles ont pu susciter, à leurs situations concrètes d’utilisation, aux éventuels détournements dont elles ont fait l’objet — bref, il faut les resituer dans un panorama historique complet centré sur les pratiques réelles des utilisateurs. Roland Wenzlhuemer, dans une étude qui retrace l’histoire du télégraphe et sa part dans la mondialisation du XIX e siècle5 , martèle lui aussi l’idée qu’une technologie nouvelle ne peut être étudiée indépendamment de ses usages, eux-mêmes façonnés par les mobiles, les exigences et les actions des utilisateurs. D’où l’attention qu’il convient de porter aux contextes de développement des nouveaux moyens de communications. L’étude de l’implantation du télégraphe dans l’Inde britannique — qui occupe une part importante du livre de Wenzlhuemer — met ainsi en évidence la place des objectifs et des acteurs impériaux dans le développement de la télégraphie et des échanges mondiaux, ainsi que le poids respectif qu’occupaient la Grande-Bretagne et l’Inde au XIX e siècle. L’auteur insiste également sur les transformations culturelles (nouveaux rapports à l’espace et au temps, autre manière de faire circuler et de consommer l’information, nouveaux usages linguistiques — l’invention du « style télégraphique », par exemple) qu’induit une nouvelle technique de communication complexe, et sur l’apparition d’usages qui n’avaient pas

nécessairement été anticipés par ses concepteurs⁶.

Dans le cadre restreint de ce texte, nous souhaitons intégrer dans l'histoire des communications en Afrique coloniale cette dimension attentive, autant que faire se peut, aux acteurs : les individus qui espèrent du courrier ou en expédient au loin ; tous ceux qui apprennent l'usage de la lettre, du télégraphe et du téléphone ; les personnels des postes (piétons, facteurs, receveurs, télégraphistes...) qui ont graduellement constitué un groupe social important et parfois revendicatif en Afrique française.

Le titre donné au présent article — « Nous attendons le courrier de France » — a été inspiré par la complainte lancinante sous la plume de ceux qui consignent au jour leurs expériences de vie en Afrique subsaharienne (soldats, administrateurs, voyageurs, simples témoins) : l'attente, le poids de distance tissent la morne trame des jours, les provinces reculées de l'empire. Mais un tel titre n'épuise pas la totalité des objectifs de cette étude, qui souhaite dépasser le seul cercle des Européens connectés à leur hiérarchie par le télégraphe, ou reliés à la métropole par des lettres et par l'abonnement à quelques journaux. On aurait ainsi pu (et peut-être dû) mettre dans la bouche d'un commerçant sénégalais ou d'un tirailleur voltaïque des années 1930 des phrases sensiblement différentes : « J'attends un mandat-poste de Dakar », « J'attends un colis postal d'Abidjan ». Ces phrases auraient attesté l'importance prise dans les colonies africaines par la circulation de l'information, outil de contrôle et de gestion des territoires conçus dans une matrice militaro-administrative, et d'abord à l'usage exclusif des Européens, mais progressivement intégré par diverses catégories de population.

DU PIÉTON AU TÉLÉPHONISTE : LA CONSTITUTION DE RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS (ANNÉES 1850 – ANNÉES 1950). L'EXEMPLE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE

La mise en place précoce de la poste aux lettres

L'historiographie des empires lie étroitement mondialisation, progrès technologique, expansion du capitalisme, interconnexion et « médiatisation » du monde et des ensembles impériaux. Les progrès des techniques de communication ont été d'une valeur inestimable sur le plan stratégique et administratif pour tous ceux qui avaient besoin de contrôler des territoires reculés, des troupes stationnées au loin ou des navires marchands opérant à l'échelle du monde.

Le développement des communications en Afrique coloniale française ne fait pas exception à ce schéma et c'est sans grande surprise que l'on observe la mise en place des premiers éléments d'un réseau au Sénégal, dès l'époque moderne.

Comme le soulignent des travaux déjà anciens comme ceux de Bathj Niang, le déploiement des services postaux en Afrique française, puis des liaisons télégraphiques, « s'inscrit dans la logique de l'entreprise coloniale qui vise, d'une part, à s'assurer le contrôle militaro-administratif de territoires en cours d'intégration dans l'empire, en vue d'y faire régner l'ordre colonial et, d'autre part, à faciliter les communications permettant d'en exploiter les ressources » :

Jusqu'à l'occupation des territoires correspondant au Sénégal contemporain par les Européens, « il n'existe pas d'administration postale chargée de l'acheminement du courrier. À l'échelle des différentes concentrations humaines, l'information est transmise par le biais de messagers à pied, voire, pour l'annonce de certains événements, par le biais du tambour. Sur les grandes distances, les nouvelles ordinaires circulent par l'intermédiaire des voyageurs et des commerçants, tandis que les pouvoirs en place recourent à des cavaliers afin de véhiculer les informations liées au contrôle des territoires sur lesquels ils exercent leur souveraineté. Le premier système moderne de communications est mis en place au XVII^e siècle durant la période précédant la conquête coloniale.

En effet, les premières relations postales avec la France sont établies en 1626, date à laquelle les navires des commerçants dieppois et rouennais touchent les côtes sénégalaises. Ce n'est qu'après l'installation d'un représentant officiel du roi de France, vers 1782, puis le début de l'occupation de l'intérieur du pays, qu'un service postal embryonnaire est créé. »

Mais c'est surtout à partir de la fin des années 1870 que le Sénégal devient la tête de pont d'un système de communications modernes étendu peu à peu à l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest. L'objectif de départ est de relier Saint-Louis aux différents points du territoire jouant un rôle administratif, militaire ou économique. Le transport des missives « repose principalement sur le courrier piéton, qui fonctionne grâce à des porteurs convoyant des sacs de dépêches sur des distances de trente à trente-cinq kilomètres ». « Sur certains axes, le transport du courrier est assuré par d'autres moyens tels que le chemin de fer entre Saint-Louis et Dakar, les bateaux à vapeur sur les voies fluviales entre Dakar et Gorée, la poste par chameaux entre Saint-Louis et Gandiole, ainsi que le train des équipages dont la vocation est essentiellement militaire. Les communications avec la France, qui jouent un rôle critique puisque c'est dans la métropole que se prennent toutes les décisions d'importance relatives à la colonie, sont assurées par des navires opérant principalement à partir des ports de Bordeaux et de Marseille. Le dénominateur commun à tous ces systèmes de communication est leur lenteur et leur manque de fiabilité qui font que le courrier met des jours, des semaines, voire des mois, avant d'arriver à destination, lorsqu'il ne se détériore pas ou ne se perd pas en cours de route. » En 1884, différents services postaux et télégraphiques sont fondus en un Office sénégalais des Postes et Télégraphes ; en 1903 est créée une Inspection des Postes et Télégraphes de l'Afrique Occidentale Française, à plusieurs reprises remaniée et repensée, tandis qu'en AEF et à Madagascar, la construction des premiers réseaux postaux s'échelonne entre les années 1890 et 1914.

Dès le XIX^e siècle, on commence à construire des bureaux de poste, d'abord à Saint-Louis et Dakar et dans les principales villes côtières — Abidjan, Cotonou, etc. —, mais aussi, peu à peu, vers l'intérieur du continent. Les constructions de bâtiments des PTT se multiplient, bâtiments parfois magnifiques dans les grandes villes, comme en attestent de nombreuses cartes postales anciennes ou la photographie ci-dessous prise en 1948, représentant l'hôtel des Postes de Bamako érigé en 1914.



Fig. 1. Hôtel des postes de Bamako (Soudan français)

Agence Économique de la France d'Outre-mer, Cliché de M. Robillard, Tirage argentique de 1948, Archives nationales d'outre-mer, FR CAOM 30F12/25, ©ANOM

D'autres images, disponibles dans la base Ulysse des Archives nationales d'Outre-Mer, donnent à voir certains bâtiments de poste plus modestes, qu'il s'agisse de petits bureaux urbains ou ruraux.

Contexte de l'AOF Afrique Occidentale Française

Le Sénégal

Ce n'est qu'après l'installation d'un représentant officiel du Roi de France, vers 1782, puis le début de l'occupation de l'intérieur du pays, qu'un service postal embryonnaire est créé. Cependant, il faut attendre 1879 pour qu'une véritable organisation postale soit mise en place au Sénégal.

Son principal objectif est de relier Saint-Louis aux différents points du territoire jouant un rôle administratif, militaire ou économique. Elle repose principalement sur le courrier piéton qui fonctionne grâce à des porteurs convoyant des sacs de dépêches sur des distances de trente à trente-cinq kilomètres.



Le palais du gouverneur de l'A.O.F., d'abord installé à St Louis puis à Dakar (Sénégal)

Les progrès du télégraphe

Afin de remédier aux aléas et à la lenteur du transport de courrier postal au Sénégal, « l'Administration coloniale décide de recourir au télégraphe électrique dont la première ligne a été inaugurée en France en 1844 .

Le télégraphe, qui à l'origine était un moyen de communication militaire, est en effet devenu un puissant instrument de gouvernement au service de l'administration [...]. Il n'est donc pas surprenant que les autorités françaises, confrontées à des problèmes de communication et d'administration du territoire sénégalais, décident de l'utiliser dans le cadre de l'entreprise coloniale ».

Une première ligne télégraphique expérimentale est édifiée en 1859 entre Saint-Louis et Gandiole. « Le service connaît un tel succès auprès des autorités politiques et des milieux économiques que les autorités décident de généraliser son utilisation. Le premier chantier d'envergure porte sur la construction, entre 1861 et 1862, d'une ligne télégraphique reliant Saint-Louis à Gorée en passant par Dakar. Ces trois villes sont, en effet, avec Rufisque, au cœur du dispositif colonial français et constitueront, à partir de 1872 pour Saint-Louis et Gorée puis à partir de 1880 pour Rufisque et 1887 pour Dakar, les célèbres "Quatre communes" dont les habitants ont la particularité de posséder la citoyenneté française ».

La région du Fleuve, la Petite côte, le Sine-Saloum, le Baol et la Casamance sont « progressivement équipées, au point qu'en 1900 le réseau télégraphique est long de 3 196 kilomètres et couvre tous les points du territoire »

Comme pour le réseau postal, la pénétration des régions de l'intérieur de l'ensemble de l'AOF est rapide entre 1890 et 1905. Au nord, il atteint Tombouctou en 1899 . L'année d'avant, comme l'écrit le jeune capitaine Émile Dussaulx à sa famille le 11 février 1898, il a relié le pays mossi à Dakar :

« J'apprends que la ligne vient d'aboutir à Ouagadougou. La pose de ce fil de 700 kilomètres, en pays hostile sur une grande partie de son parcours et en une région dont la conquête a été des plus superficielles, est une merveille d'effort et de persévérance. » .

Pour les liaisons par voie télégraphique avec la métropole, les Français disposent de l'offre de câbles sous-marins développée par les Britanniques depuis plusieurs décennies : à la fin du XIX e siècle, les Anglais contrôlaient en effet, par le biais de compagnies privées de télégraphie sous-marine, « les deux-tiers des câbles mondiaux », si bien que « la France n'eut pas besoin de poser des câbles jusqu'en Afrique occidentale, ni à madagascar. On se contentait de câbles courts de "cabotage télégraphique" rattachant ces colonies au réseau mondial anglais » .

En 1902, c'est grâce à l'achat des câbles britanniques de la West African que sont mis en liaison Dakar, Conakry, Grand Bassam, Cotonou puis

Libreville. Cette dépendance aux équipements britanniques suscite bien évidemment des inquiétudes et la France tente de s'en affranchir en s'alliant avec d'autres partenaires (pose d'un câble sous-marin, sur subvention des gouvernements français et portugais, entre Cadix et Saint-Paul de Loanda ; collaboration franco-allemande pour poser des câbles vers l'Afrique occidentale).

En 1905, enfin, un câble direct relie Dakar à Brest pour la liaison rapide avec Paris. À cette même date, le réseau télégraphique aofien dessert désormais 160 bureaux des PTT et atteint les 18 626 kilomètres .

Une carte des communications postales et des lignes télégraphiques dressée en 1923, « d'après les renseignements fournis par l'inspection des postes », par le Service géographique de l'AOF sous la direction du commandant de Martonne, fournit un aperçu éclairant sur le maillage du territoire de la fédération, tel qu'il a été constitué et enrichi considérablement depuis trois quarts de siècle.

La naissance du téléphone

C'est également autour de 1900 que commence à poindre une nouvelle technologie, le téléphone, qui pénètre en Afrique sous l'égide de l'armée. Les premiers réseaux urbains sont implantés à **Saint-Louis dès 1901** (47 abonnés), **Dakar** (42 abonnés) et **Rufisque** (14 abonnés), avec un très lent développement ultérieur.

Dans les *années 1900-1910*, « *le parc d'utilisateurs se limite à une centaine d'abonnés* [...] ». Les investissements publics étant entièrement à la charge des colonies, le réseau téléphonique reste à un stade embryonnaire pendant plusieurs décennies » .

La station radiotélégraphique de Dakar en 1918



Une rupture intervient en 1943 avec la construction du central téléphonique automatique de **Dakar-Ponty**, d'une capacité de 900 lignes.

Ce central de **Dakar-Ponty** voit « ses capacités passer à :

2 000 lignes en **1948**,

3 000 en **1950**, auxquelles viennent s'ajouter

6 000 en **1953** dont 3000 lignes supplémentaires avec la construction du central téléphonique de **Dakar-Médina** »

La poste centrale de Dakar (construite en 1907) vue du boulevard Pinet-Laprade



Un réseau téléphonique opérationnel est donc progressivement bâti, sur un modèle en grande partie extraverti (les communications internationales et inter-impériales passent par Paris) et centre/périphérie, avec concentration des réseaux dans les « zones utiles » pour le projet colonial.

Il « suit fidèlement le tracé du réseau des points névralgiques sur les plans économique et de la présence militaire » .

Après la Seconde Guerre mondiale, mal entretenu et vite obsolète, *ce réseau nécessite une politique globale de rénovation*, ainsi que des investissements pour l'étendre ; ces équipements sont menés dans le cadre des grands travaux prévus par les plans de développement du FIDES (Fonds d'Investissement pour le Développement Économique et Social) . On améliore réseaux télégraphique et téléphonique, de même que l'on développe la radiodiffusion.

En 1956, quelques années avant les indépendances, on dénombre pour toute la l'AOF **324 centraux téléphoniques**, pour un total de **14 000 abonnés**, tandis que se multiplient les lignes publiques dans les principaux bureaux de poste de la fédération .

Pour autant, au moment des indépendances, l'état global des équipements de télécommunications est préoccupant, en grande partie parce qu'ils sont sous-dimensionnés par rapport aux besoins grandissants d'une population en pleine expansion, mais aussi parce qu'ils n'ont guère été modernisés.

Tous les centres et points ayant une importance économique appréciable sont pourvus d'un bureau de poste (277 dans l'A. O. F.); les dépêches sont transportées par les moyens les plus variés. Le câble sous-marin de Brest à Dakar va jusqu'à Cotonou en touchant à Conakry, Grand-Bassam et Lomé au Togo. Il permet, grâce aux 23.278 kilomètres de lignes télégraphiques terrestres, de communiquer avec toutes les colonies de l'A. O. F. et dans chaque colonie avec presque tous les chefs-lieux de cercle. Un grand poste de T. S. F., à Rufisque, communique chaque jour avec la France, ainsi qu'un autre se trouvant à Bamako. Des postes secondaires de T. S. F. se trouvent à Zinder, Agadès, Tahoua, Bilma, N'Guigmi, Kidal, Port-Etienne, Conakry, Moronvia (Libéria), Tabou, Tombouctou, Akar, Chinguetti, Bassam, Cotonou, Araouan, Dakar.

Le téléphone existe dans les principales villes et au Sénégal un réseau interurbain relie les villes principales entre elles.

DES COURRIERS ET DES HOMMES

Communiquer au sein des ensembles coloniaux ou entre les colonies et la métropole est, dès l'origine, une nécessité pour l'armée et pour l'administration. On vient de le voir, les structures des communications constituées aux XIX e et au XX e siècles l'ont été en adéquation avec les fonctions qu'on leur assignait à l'époque : contrôler plus aisément les territoires ; les connecter aux centres de décision coloniaux et à Paris ; relier les agents européens à leur hiérarchie (militaires, fonctionnaires) ou à leur partenaires d'affaires (commerçants, entrepreneurs).

Mais ces outils sont aussi à envisager dans leur environnement social et culturel : en contexte colonial, recevoir une lettre de sa famille lointaine est, pour un jeune Français affecté au fin fond de l'AEF ou de l'AOF, une expérience très différente que celle qu'il pouvait vivre en France, quand il relevait sa boîte aux lettres à Nancy ou à Marseille. Le rapport à la lecture, à l'écriture, à la correspondance et, plus profondément, le rapport au temps, à la distance, à l'absence, à la solitude, à la famille, à la mère patrie changent du tout au tout. Pour analyser ces spécificités, deux correspondances de jeunes militaires ont été mobilisées : celle d'un officier, Émile Dussaulx, né en 1870, affecté au Soudan français entre 1894 et 1898 ; celle de Léon Mercier, né en 1873, sous-officier en poste au Tchad de 1901 à 1903

... Ces deux correspondances d'« acteurs sans qualités », reliés au reste du monde essentiellement par le fil de l'écriture, permettent de saisir de l'intérieur les pratiques épistolaires en contexte colonial et de comprendre à quel point le courrier, sous toutes ses formes, a constitué un lien vital. Pour le militaire solitaire, les lettres, les dépêches, les télégrammes assurent le lien à la chaîne de commandement, à l'actualité française et internationale, mais surtout à la sphère de l'intime, de l'affectif : à la famille restée en métropole.

Les correspondances de Dussaulx et de Mercier — et toutes les autres qu'il est possible de consulter — fourmillent de considérations sur le nombre des lettres reçues et envoyées, les horaires de départ du courrier, les aléas de son acheminement. Elles donnent aussi à voir la dimension concrète du fonctionnement des communications, l'une pour l'Afrique occidentale des années 1890, l'autre pour l'Afrique équatoriale des années 1900..

Envoyer et recevoir des nouvelles

Tout commence par la rédaction d'adresses fonctionnelles, que l'on réactualise à mesure des changements d'affectation, pour un courrier qui voyage franco de port pour les militaires, comme le précise Dussaulx : « Écrivez-moi toujours aux Tirailleurs soudanais et non à Couroussa, ma destination pouvant changer d'un jour à l'autre.

N'affranchissez plus vos lettres. » ; « J'oublie toujours de dire de ne pas affranchir les lettres et de me les adresser aux Tirailleurs soudanais, Soudan français, et non pas Sénégal. »

Mercier quant à lui indique à sa famille deux adresses à partir desquelles sa hiérarchie pourra lui faire suivre les lettres, quelle que soit son affectation : en septembre 1901, « Léon Mercier, sous-officier, Bataillon du Tchad par Brazzaville, Congo français, À suivre » ; puis en novembre de la même année : « Territoire militaire du Tchad, Mercier Léon, sergent au bataillon de Tirailleurs du Tchad à Goulfeï (Bas-Chari), par Brazzaville (Congo français), Via Matadi, À suivre, pas de timbre » .

Un service des postes s'est progressivement structuré au gré de la conquête et des nécessités coloniales dans toute l'Afrique française, même si sa pénétration est plus tardive et moins efficace dans ce qui va devenir, après 1910, l'AEF. Des liaisons régulières sont mises en place, avec deux à trois départs par mois selon les endroits. Mercier écrit ainsi, le 11 octobre 1901 : « Je ne sais quand un porteur quittera Gribingui avec le courrier, peut-être dans 15 jours [...] » . Comme dans le poème de Kipling, l'acheminement des missives et des paquets se fait grâce à une noria de « piétons » et de « porteurs », parfois de « distributeurs et vaguemestres des corps militaires » souvent mal payés et forcés de voyager à longue distance. Dans les années 1870, certains sont encore payés à la pièce (à la lettre délivrée), même si la plupart sont salariés .

On sous-estime, faute de sources éloquentes, les fatigues et les épreuves que traverse ce petit personnel qui franchit de vastes étendues pour transporter le courrier à destination. Maurice Delafosse, en 1909, leur rend un bref hommage dans un essai fameux sur les servitudes de la vie coloniale :

« Du fond de l'ombre a surgi un homme qui se montre tout à coup dans le cercle de clarté répandu par les photophores, et, avec un halètement de fatigue, il se débarrasse de son fardeau, un grand sac de toile bourré de paquets. Tout le monde s'est levé. Broussard [nom générique donné par Delafosse aux coloniaux] s'est emparé d'un couteau et hâtivement coupe les liens qui ferment le sac un camarade saisit le sac par le fond et, le tirant à lui d'un coup sec, en répand le contenu sur le sol de la salle à manger ; un autre procède au dépouillement, laissant d'abord de côté les journaux pour faire le tri des lettres et des cartes postales parfois plus chères que les lettres, dont il appelle à haute voix les destinataires. Et tout de suite, on n'entend plus qu'un bruit d'enveloppes violemment déchirées, de papier froissé, de pages nerveusement tournées. Les visages se rassérènent, les bouches se distendent, les yeux deviennent rieurs, parfois humides une bouffée d'air de France a soufflé sur ces exilés, leur apportant un peu de vrai bonheur. Et dans leur émotion, ils ont oublié le pauvre instrument de leur joie, ce modeste facteur de brousse qui a fait en cinq jours et à pied 200 ou 250 kilomètres pour apporter ce sac de dépêches, et qui, accroupi sur le sol, attend qu'on veuille bien songer à lui. »

Ces piétons transportent non seulement des missives, mais aussi des journaux et des colis remplis de produits variés. Le 30 juillet 1901, depuis Brazzaville, Mercier passe commande à son cousin : « Bien que le courrier ne parte que le 11, c'est-à-dire en même temps que nous, mais en sens inverse, je profite du courage que j'ai en ce moment pour t'emplir ces quatre pages et te dire que la santé est bonne [...] »

Enfin j'en regrate une autre [lettre] : voilà, je ne sais si je t'ai causé de me faire un colis postal avec des Prévert, légumes séchés par compression et qui font de bonnes tambouilles, si tu peux t'en procurer, ainsi que des graines potagères, ça ferait ma balle. J'espère que tu me feras de bonnes longues lettres et que tu y joindras les vieux journaux de tes abonnements. » Plus tard, il réclame : « Joins au journal une pipe ou deux, mets les cartes sous pli recommandé, ajoute au postal des papiers à cigarette, fais un petit colis de cigares ronds. N'oublie pas les journaux. Avec tous ces journaux, je serai le plus heureux des blancs, je te ferai cadeau de ma chéchia en revenant ! Aussitôt que

l'Almanach Hachette 1902 paraîtra, envoie-le moi. »

. Et les demandes continuent au fil de la correspondance, à mesure que gagne l'ennui : « Je ne compte que sur tes lettres et journaux pour me faire prendre mon séjour de misère en patience. Allons ne te fais pas tirer l'oreille, vas-y, fends-toi de quelques vieux journaux à un croc, de quelques fournis rigolards avec une chière de femmes à demi à poil, de quelques potages Prévert, par courrier, et tu seras un chic type ! Tu ferais bien aussi de m'envoyer les deux planches de cartes du Tchad [...] » .

Dussaulx, de son côté, réclame des journaux (même périmés, précise-t-il), des produits chimiques pour ses photographies... Il énumère le contenu d'un colis parvenu le 24 décembre 1897 : « Le courrier de France nous arrivait ce matin entre la poire et le fromage. Reçu : mes journaux, le journal de Maria [sa sœur] du 3 septembre au 17, le photographie de la noce de Pauline, un bouquin. Je ne sais lequel des deux a été le plus réconfortant de mon courrier personnel ou du courrier officiel qui me dirige sur Bandiagara [...] » .

C'est qu'en effet, les missives privées ne sont qu'un des éléments des nouvelles qui circulent ; le courrier officiel et les ordres du commandement sont transmis par dépêches, envoyées par télégraphe ou par piétons. Au Sénégal, au XIX^e siècle, ces derniers n'avaient en général pas d'uniforme, mais une médaille en métal indiquant : « courriers du gouvernement français d'un côté, en arabe de l'autre » .

Dussaulx évoque régulièrement les dépêches du gouverneur : en juillet 1894, une communication officielle envoyée de Dakar annonce la mort du président de la République, Sadi Carnot, assassiné par l'anarchiste Caserio. Il se tient par ailleurs au courant des nouvelles du monde via les journaux — qu'il reçoit avec des semaines, voire des mois, de retard — ou des « havas » — dépêches de l'agence du même nom diffusés dans toute l'AOF : il apprend par ce canal, en juillet 1894, que le choléra sévit en Russie. Quinze ans plus tard, au Tchad, Mercier est moins bien connecté au monde et ne reçoit la presse, expédiée par son cousin, qu'avec six mois de délai (17 avril 1902 : « J'ai reçu tes journaux datés de décembre, merci. ») .

Si les courriers sont, pour les militaires, franco de port, il n'en va pas de même d'autres modes de communications plus coûteux. Envoyer un télégramme est durablement réservé à la seule administration coloniale.

Le téléphone, à partir de 1900, est trop cher pour les appels intercontinentaux des simples particuliers et, pour les appels locaux, n'est longtemps utilisé que par une élite urbaine, principalement pour ses affaires. De façon tout à fait exceptionnelle, en février 1898, Dussaulx profite de l'installation récente du télégraphe en pays mossi pour câbler à sa famille la nouvelle de son arrivée en bonne santé. Il ajoute : « C'est un luxe que je ne m'offrirai pas souvent ; mais cette fois, ça vaut la peine. » Le texte de son télégramme, conservé dans la correspondance, est évidemment très laconique : « Arrivé Ouagadougou 14 février. Bonne santé » .

Déplorer les aléas de l'acheminement, la disparition de certains colis, est un leitmotiv sous la plume des épistoliers. De fait, malgré toute la bonne volonté du monde, les délais sont extrêmement longs. Il faut ainsi 21 jours de route ou de navigation entre Saint-Louis-du-Sénégal et Médine, sur le Haut-Fleuve, dans les années 1860. Dussaulx, au milieu des années 1890, se retrouve en poste à Couroussa (actuelle Guinée) ; son courrier transite depuis Saint-Louis par Kayes, au Soudan français, avant de le rejoindre en Haute-Guinée : « Vous devez cependant vous apercevoir que vos courriers mettent 40 jours pour arriver à destination. Je pense qu'à partir d'aujourd'hui, les bateaux à vapeur qui remontent jusqu'à Kayes, grâce à la crue des eaux [après la saison des pluies], nous permettront aux uns et aux autres des nouvelles plus fraîches d'au moins une dizaine de jours. Les piétons mettent en saison sèche 12 jours de Kayes à Saint-Louis. Les grands vapeurs mettent 2 jours, les petits 6 jours. Mais le service postal se poursuit évidemment par piétons de Kayes à Couroussa. Ceux-ci mettent environ 25 jours pour faire ce trajet. »

Mercier, isolé dans le Kanem en 1902, écrit le 8 octobre : « Cette lettre doit te parvenir vers le 15 février »

. Comme on le voit, quinze ans auparavant, en Afrique occidentale, Dussaulx était mieux loti que lui... Divers accidents peuvent venir perturber l'acheminement : « Pas de veine, je viens de dépouiller le courrier de France et rien n'arrive à mon adresse, mais une note du service des Postes de plus bas me dit : “ Un procès-verbal de Fort-Archambault fait connaître que le courrier a chaviré sur le Gribingui, un hippopotame ayant renversé la pirogue qui le transportait. Le sergent Deleurmé qui l'escortait n'a retrouvé les lettres que le lendemain à une grande distance de l'accident. Bon nombre de lettres, journaux, colis, etc. sont perdus.” Tu vois, ces lettres qui nous feraient tant plaisir, ces légumes secs pressés que l'on reçoit en colis et toutes sortes de bonnes choses (je ne parle pas pour moi puisqu'on ne pense pas à ma purée), par quelles péripéties ils passent avant d'arriver [...] ! »

Ailleurs, ce peut être l'état de guerre ou des circonstances locales qui expliquent les perturbations, comme lorsque que Dussaulx évoque, en février 1898, les attaques journalières des populations contre la nouvelle ligne télégraphique achevant la liaison Kayes-Ouagadougou : « La construction de la ligne télégraphique qui se poursuit en ce moment sur cette route a nécessité déjà le passage de nombreux convois, qui se sont frayés le chemin à coups de fusil. Le fil est coupé presque journellement. »

En mars 1895, Dussaulx donne par ailleurs des précisions sur les manquements plus généraux des services postaux : « Rien toujours de mes deux courriers, or je ne puis supposer que vous ayez pour un motif quelconque gardé le silence pendant un aussi long intervalle. Des colis postaux me sont annoncés depuis plus de deux mois et je n'en vois pas la queue d'un. En revanche, les rares courriers qui m'arrivent à des dates irrégulières portent les timbres variés des postes de Bammako [sic], Koundou, Ségou, Bissandougou, apostilles significatives et fantaisistes qui mettent en évidence ou l'incurie du service des postes, ou celle du régiment qui néglige de mettre à jour les mutations. »

Les destinataires craignent aussi les larcins, possibles selon eux à toutes les étapes du voyage. Les colis arriveront, écrit Mercier, « si ces bons employés des postes, des collègues ou des civils ne les barbotent pas ; ce qui arrive souvent ici, hélas ! » . À moins qu'il ne s'agisse des piétons eux-mêmes qui désertent : « J'espère que vous recevez toujours régulièrement ce que je vous adresse ; on dit que certains courrier, trouvant la route longue et difficile, déposent dans la brousse leur paquet de correspondance et filent dans une direction inconnue sans ordre de route. »

Pire encore — et sans qu'il soit vraiment possible de départager la rumeur et la réalité —, les deux militaires redoutent l'interception de leurs courriers par les autorités : « On dit aussi qu'un certain cabinet noir fonctionne à Kayes assez régulièrement » écrit Dussaulx, tandis que Mercier sonde son cousin : « Mes lettres sont toujours cachetées marque M, tu me diras si elles ont été ouvertes » . Le principe de l'inviolabilité du courrier et du télégraphe est pourtant proclamé de façon officielle pour l'ensemble du courrier postal et des communications télégraphiques dès la mise en place des services postaux au Sénégal, et réitéré à plusieurs reprises au début du XX^e siècle pour toute l'Afrique française .

Un demi-siècle ans plus tard, l'état du réseau téléphonique n'est pas non plus excellent et les rares usagers privés qui y sont reliés ne voient leurs appels aboutir qu'après maintes tentatives.

Sur 5 000 appels passés de Dakar vers Saint-Louis à la fin des années 1950, il faut réessayer plusieurs fois, et souvent attendre longtemps avant de parvenir à passer un coup de téléphone : 1 300 appels (26 %) prennent une demi-heure avant de joindre le correspondant, 450 (9 %) une heure, et 50 (1 %) nécessitaient une attente de quatre heures avant le succès de la mise en communication. Comme le souligne Oumar Kane, ces statistiques concernant les deux plus grandes villes de colonie peuvent donner une idée du faible taux de réussite pour les appels passés entre villes moins importantes, ou au sein de la fédération d'AOF — sans parler même des appels vers la métropole ou à l'international .

L'hôtel des PTT de Porto-Novo (Dahomey) dans les années 1930



Apprivoiser l'attente, apprendre la frustration

Faire avec le silence des proches est donc le lot commun de la plupart des Européens isolés.

L'administration et l'armée semblent d'ailleurs avoir conscience qu'une circulation efficace des nouvelles est une nécessité pour le moral de personnels coloniaux, et notamment des militaires et des fonctionnaires. Et de fait, être coupé des êtres chers est une souffrance quotidienne. Maurice Delafosse décrit fort bien cette préoccupation constante, que l'on s'efforce, autant que faire se peut, de tenir secrète vis-à-vis des autres :

« Broussard est marié, il est père de famille. Il a dû quitter son foyer, plein bonheur, pour rejoindre son poste, car on ne vit pas de l'air du temps et le métier colonial, quoi qu'en disent certains, ne donne pas de grosses rentes. Et il a dû partir seul, car dans le poste lointain auquel il est affecté, malgré tous les progrès matériels réalisés, il n'est pas

possible d'amener une femme ni de faire vivre une famille, et l'autorité supérieure du reste n'autorise pas en général le mari à s'y faire accompagner de sa femme. Le voilà donc là-bas, en proie à une impression de solitude qu'il n'avait pas ressentie encore. Il n'est pas seulement solitaire, il est privé de ce qui est désormais la moitié de lui-même. Il vit dans l'angoisse des êtres chers laissés en France, angoisse accrue par la pensée de celle qu'il sait régner dans leurs esprits. Il apprend par cœur le tableau des courriers, chose qu'il n'avait encore jamais songé à faire. Il dépense des sommes folles en télégrammes et lui, l'homme arriéré que le progrès effraie un peu, se plaint des vices de construction des lignes télégraphiques et de l'insuffisance du réseau. Le moindre retard dans l'arrivée du courrier de France le met dans un état d'énervement fâcheux pour son entou

Son travail se ressent de cette perpétuelle inquiétude d'esprit, et son caractère aussi.

Lorsqu'approche la date habituelle d'arrivée du courrier, Broussard e sent pris d'une sorte d'énervement difficile à combattre; et lorsque cette date s'est écoulée sans qu'on ait signalé le courrier attendu, l'énervement s'accroît, il devient agressif, la moindre plaisanterie est prise du mauvais côté, les grands chefs sont traités sans respect, les réclamations apportées par les administrés sont reportées ou remises à huitaine, et les boys font bien de ne pas choisir malencontreusement cette période pour casser une assiette ou un verre. Broussard, devant les camarades, affecte un air détaché, il dit : « Le courrier ? je m'en fiche ! je n'attends rien, moi, personne ne m'écrit, et ça vaut bien mieux ainsi. » Et chacun d'ailleurs en dit autant. Mais, par une coïncidence surprenante, il se trouve que, après être allés se promener l'un au jardin, l'autre au village, l'un à l'est, l'autre à l'ouest, tous se rencontrent en un même point, un petit coteau d'où l'on domine un long morceau de ruban gris qui est la route de France, la route par où doit venir le piéton chargé des sacs postaux.

On se regarde en dessous, l'air moitié riant, moitié bourru, et, ma foi ! puisque chacun s'est ainsi découvert, pourquoi boudier plus longtemps contre ce que chacun ressent au fond de lui-même tout en refusant de l'avouer ? Tous donc, d'un accord tacite descendent le coteau et suivent la route en s'écartant du poste, jusqu'à ce que la nuit tombe et empêche de distinguer quoi que ce soit à dix pas. Alors, mélancoliquement, sans un mot, on s'en revient, non sans se retourner chaque fois que se produit un bruit ressemblant à celui d'un pas sur le sol dur du sentier, puis on s'attable tristement pour le repas du soir, sans grand appétit. Les boys savent ce que c'est et glissent, silencieux, posant les plats avec précaution.

Parfois, l'un des convives, en reposant son verre, traduit le sentiment général d'une exclamation sourde : Sale pays ! Tous ces yeux mornes penchés sur les assiettes regardent en réalité bien plus loin ils regardent par-delà la brousse et le désert, par-delà la mer, vers la maison natale, vers la nappe blanche autour de laquelle sont assis les vieux, ou les petits, ou la fiancée, ou la femme, qui songent dans le même silence au fils, au père, au fiancé, au mari lointain, dont les nouvelles mettent si longtemps à venir et qui peut-être à cette heure est seul, grelottant de fièvre sur son lit de camp. »

On a bien du mal à se figurer l'attente interminable que subissent certains, loin des grandes villes et les nœuds de distribution des réseaux. Léon Mercier, affecté depuis plusieurs mois dans le territoire militaire du Tchad, écrit sa détresse à son cousin, en février 1902, depuis N'Gouri :

« Attention, je deviens morose : PAS UNE LETTRE DE FRANCE DEPUIS 8 MOIS ; le reste je m'en fous, mais de cela pas ; je suis le seul sur terre qui ne crée pas de travail au service des Postes !

Heureusement que les copains d'ici ont pitié de moi et mes officiers aussi, ils m'envoient des journaux que je dévore ! Enfin, avez-vous des entrailles de parents, coquin de sort, ou êtes-vous tous en prison, que personne ne songe à moi dans ce maudit petit coin de l'Afrique ! Moi je vous écris souvent, ça me console ; en revanche vous vous dites tous, il peut bien crever celui-là ! [...] »

Deux mois plus tard, il se lamente à nouveau : « Moi j'écris très souvent, mais il est regrettable qu'en 11 mois d'absence, j'aie juste reçu une lettre de toi ET C'EST TOUT, aucune autre n'est venue m'apporter un peu de baume au cœur ; c'est une tristesse forcée. Dis-le à ma tante sans lui faire de la peine, car de toute la terre je n'ai reçu que ta lettre. » Et le 22 novembre de la même année, on perçoit une inquiétude non dissimulée : « Mon cher Pierre, comme le courrier n'est pas encore arrivé et que je suis toujours dans l'inquiétude, attendu que ta dernière lettre est datée de l'année dernière (1901 et nous entrons en 1903), je ne sais si je dois même me donner la peine d'écrire ; malgré tout je le fais, mais avec le regret de voir toutes mes épistoles rester sans réponse. S'il y a un événement survenu chez toi ou chez mon oncle, il ne faut pas craindre de me le dire ; je suis assez fort maintenant pour recevoir n'importe quelle secousse. [...] Tu ne voudrais pas croire, mon cher Pierre, comme ton silence me pèse, ma tête s'égare et je désire combats et misères pour chasser loin de moi de bien noires pensées. Enfin, jamais rien ; chaque courrier ne compte pas pour moi, et je me suis résolu si demain ou après, il n'y avait rien pour moi, de cesser d'écrire et de demander de vos nouvelles par le maire de Sedan. Il n'est pas admissible de me laisser ainsi sans un mot des tiens ni de Victoire. »

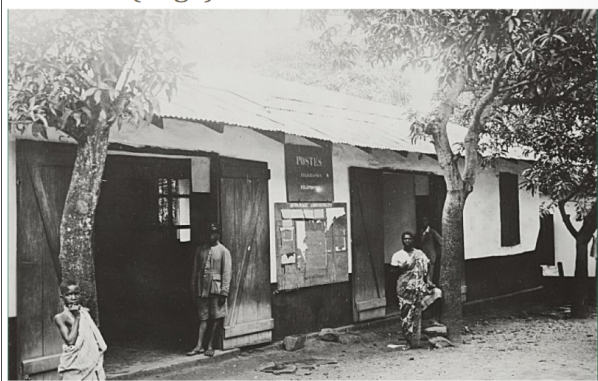
La joie de recevoir des lettres est à proportion de ces délais inouïs : « Lac Tchad, le 18 janvier 1903. Mon cher Pierre, voilà, c'est encore moi qui écris, mais cette fois ce n'est plus le cœur chargé, car j'ai reçu des nouvelles de Sedan, du Fond de Givonne, du Tonkin, du Soudan, de l'intérieur : jamais je n'ai eu si gros courrier et mon cœur déborde cette fois. »

Dussaulx, lui aussi affecté dans un poste reculé — même si ce n'est pas dans les mêmes proportions que Mercier —, évoque dans maints passages de sa correspondance avec ses sœurs et avec son cousin les joies et les peines liées à l'arrivée du « courrier de France » : « Comme tous les courriers, celui du 20, qui arrivait aujourd'hui, avait mis tout le monde en fête. Depuis quatre jours, j'attendais avec une impatience que vous compreniez, et seul encore comme la première fois, je ne reçois rien [...] ».

Dieu sait cependant si cela m'eût fait plaisir. Il n'y a que ceux qui éprouvent ces déceptions qui sont capables de comprendre combien elles sont amères » (mars 1894). Ailleurs, il note : « J'ai reçu vos lettres qui m'ont fait bien plaisir. N'oubliez pas que l'arrivée du courrier de France est sur ces terres lointaines la plus grande jouissance que l'on puisse se procurer. » (juin 1894) ; « J'ai reçu dans l'après-midi le courrier de France ; merci car cette fois personne ne m'a oublié. » (juillet 1894) ; « Le courrier de France m'arrivait ce soir à 2 heures. Il a transformé pour moi ce jour de marasme en jour de fête. Merci à tous de ne pas m'avoir oublié. J'ai consacré toute mon après-midi à vous apprendre par cœur » (août 1894).

Dans une lettre de septembre 1897, il évoque même les trésors de stratégie qu'il déploie pour faire durer le plaisir de la lecture : « Rien ne me fait plus plaisir que ces larges feuilles sur lesquelles je commence d'abord par m'attendrir en les examinant de loin, les classant lentement dans l'ordre des dates, ménageant le plaisir pour le faire durer plus longtemps. »

Un modeste bureau de poste à Atakpamé (Togo) dans les années 1930



De nouvelles expériences d'écriture

Un cordon vital de lettres et de colis relie les coloniaux à leurs familles. Avant même la Première Guerre mondiale — à propos de laquelle divers travaux ont montré l'importance de la correspondance pour les combattants et leurs proches —, des jeunes gens de milieu parfois modeste ont pris la plume journalièrement pour consigner les traits saillants ou insignifiants de leur existence aux colonies. Comme pour les poilus de 14-18, « l'écriture et la lecture des lettres — le contenu de celles-ci peut être inquiétant, mais seule l'absence de lettres est “vraiment déprimante” — permettent [...] de conjurer la pesanteur » de l'existence. À ce jour, l'historiographie n'a pas produit d'étude d'ensemble sur ces correspondances coloniales qui ont pourtant tissé la trame de la vie de nombreux individus et leur ont permis de « tenir » dans des conditions de fort isolement affectif et moral. Ils y parlent de leur santé, toujours menacée sous les Tropiques, du quotidien, de leurs états d'âme, tout en se mettant évidemment en scène pour ne pas trop inquiéter leurs proches. On observe déjà, bien avant la Grande Guerre, un effacement des genres entre récit pour soi, journal intime et correspondance classique .

Dussaulx compose ainsi un journal épistolaire : ce faisant, il mixe le « journal intime » et le « journal de marche » ; ses lettres sont parfois personnelles (un seul destinataire) mais le plus souvent collectives (adressées à un cercle de lecteurs, et sont recopiées et transmises au sein de la famille élargie. Mercier procède de façon similaire : rédiger du courrier est aussi une façon de tenir un journal, et il demande d'ailleurs expressément à son cousin de les conserver pour pouvoir, à son retour, les relire. Les lettres pour les proches sont aussi des lettres pour soi. Tout cela instaure un nouveau rapport à l'écriture, qui devient une pratique quasi quotidienne. L'attente anxieuse du courrier construit aussi un autre rapport au temps — distendu à l'infini — et à l'espace africain — mesuré en jours de marche, immensité à franchir pour acheminer les courriers.

Ce nouveau rapport au courrier et à l'écriture concerne aussi des catégories croissantes de la population africaine, tenue de prendre sa part au « monde de papier » dont l'emprise s'étend avec la colonisation. La pratique épistolaire entre dans les mœurs, d'abord dans les couches d'une population lettrée de plus en plus nombreuse, dès le XIX e siècle, dans les grandes villes du Sénégal, du Dahomey ou de la Côte d'Ivoire : commerçants, avocats, journalistes, instituteurs, etc., prennent eux aussi la plume et envoient des

lettres à leurs connaissances, à leurs clients, aux administrations dont ils dépendent. Mais les plus modestes commencent aussi à avoir un accès ne serait-ce qu'indirect à l'écrit, par le biais des écrivains publics ou par l'entremise d'« agents d'affaires » — ces lettrés qui rédigent plaintes et courriers en contrepartie d'une rémunération. De véritables professionnels de l'écriture s'entremettent ainsi entre colonisés illettrés et fonctionnaires, comme en attestent les requêtes de justiciables devant les tribunaux coloniaux, ou les correspondances adressées aux services des différents gouverneurs.

Petit à petit, recevoir une lettre ne constitue plus, en ville, un événement. Surtout après la 2e Guerre mondiale, les citadins demandent l'attribution de boîtes postales, de contexte où la distribution du courrier par des facteurs (comme à Lomé par exemple 75) reste exceptionnelle, et où seules sont nommées les principales artères des centres urbains. Le recours aux mandats-lettres et l'envoi de colis ou de télégrammes entrent peu à peu dans les mœurs, comme en atteste la construction de bureaux de poste dans les quartiers des grandes villes ou dans les centres urbains secondaires dès les années 1920-1930.

À Dakar, dans les années 1950, on peut téléphoner à partir de dizaines de cabines publiques installées dans les bureaux de la « grande poste » du boulevard Pinet-Laprade, ou dans divers bureaux de quartier.

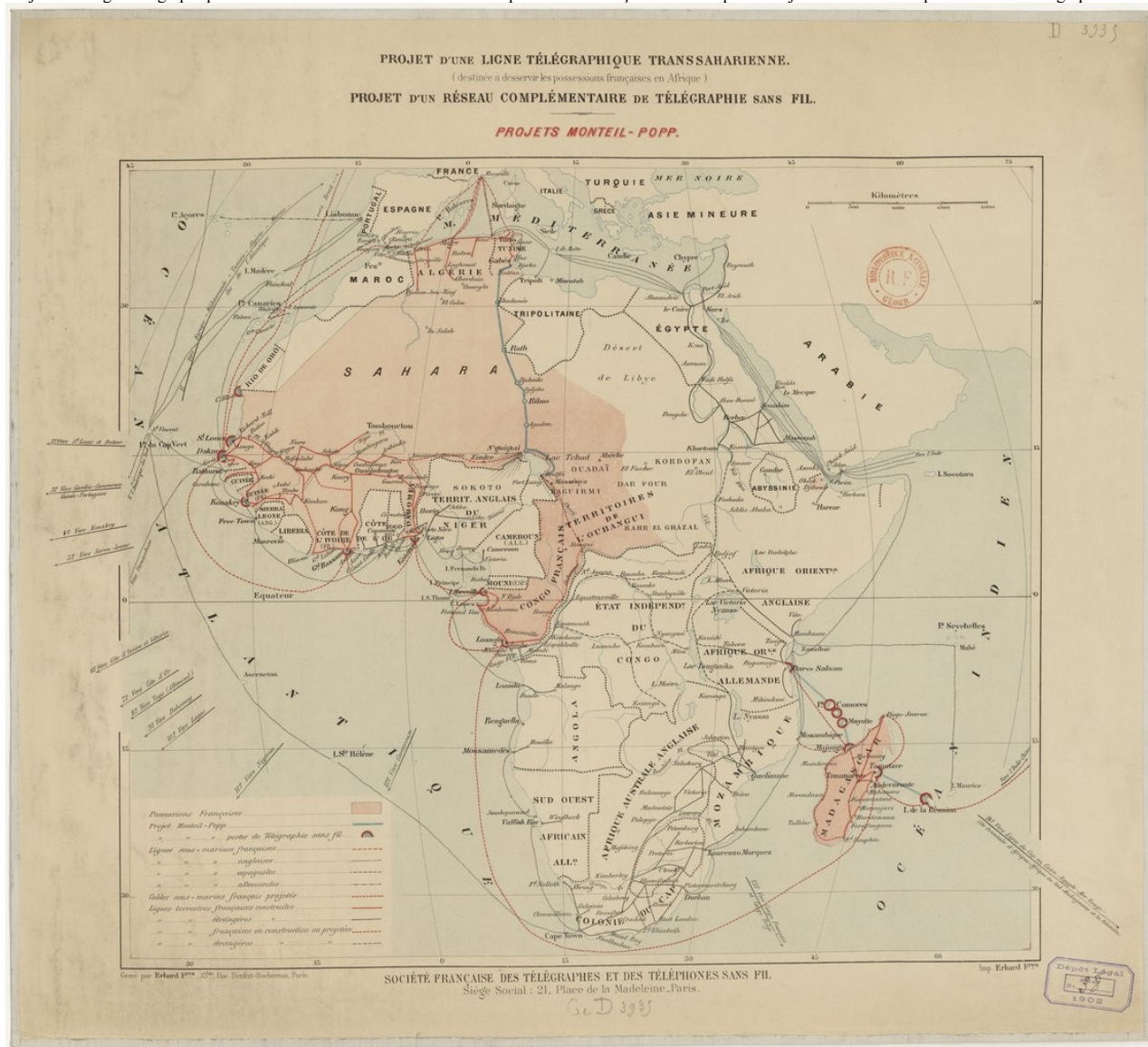
Comme souvent en histoire de la colonisation, la dissymétrie des sources conduit à évoquer les pratiques des colonisateurs davantage que celles des colonisés. À propos des communications « modernes » abordées dans cet article — familières dès le départ aux colonisateurs, tandis qu'elles durent être progressivement apprivoisées par les populations colonisées —, le déséquilibre est peut-être encore flagrant. Il est donc souhaitable de conclure sur une note différente, en dirigeant un peu mieux le projecteur sur des acteurs fondamentaux dans la diffusion des communications en Afrique sous domination française : les personnels africains.

Une source intéressante est disponible pour recueillir des informations sur leur rôle et leur ressenti : un ensemble d'entretiens avec des « anciens » de l'administration des PTT du Togo, réalisés dans les années 1990. Plusieurs des personnes interrogées, nées entre 1915 et 1930, étaient en activité à la fin de la période coloniale et ont pour la plupart eu de hautes responsabilités à la fin de leur carrière. Le plus âgé, M. Dosseh, était ainsi entré dans l'administration des PTT de l'AOF en 1936, après avoir étudié dans la première école supérieure fédérale des PTT de l'AOF. Intégré, après avoir réussi un concours en 1946, dans le cadre général des PTT de la France d'Outre-mer, il occupa plusieurs postes au Sénégal (1936-1951), au Dahomey (1952-1957), puis au Togo jusqu'à sa retraite en 1967. Mémoire et passeur de l'histoire postale ouest-africaine, il témoignait des mutations des communications en Afrique occidentale, et au Togo en particulier, de l'époque coloniale aux indépendances : l'entrée de la colonie

dans l'Union postale universelle en 1888 ; la création des services postaux et télégraphiques de la Reichspost à l'époque allemande, à partir de la fin des années 1880 ; l'édification du premier bureau de poste de Lomé en 1890, puis la construction de bureaux dans les principales villes du pays dès les années 1920 ; la réorganisation du service des PTT sous l'égide de la France en 1922 (avant une réforme importante en 1949) ; le rôle des porteurs à pied qui, durant plusieurs décennies, ont seuls assuré l'acheminement des courriers ; le développement du transport des sacs postaux par train et par camion dans les années 1930 et 1940 ; l'arrivée de l'avion dans les années 1950 ; le développement du réseau téléphonique et l'installation du premier central automatique en 1956 ; les débuts de l'africanisation des cadres des PTT à partir des années 1950 ; la suppression de la colonnade hispano-mauresque de l'Hôtel des Postes, bâti en 1930 et qui donnait alors encore directement sur la rue...

Cette mémoire, encore vive en 1996, raconte une histoire partagée et réappropriée des communications en Afrique francophone. Elle suggère aussi la progressive banalisation, au bon sens du terme, des moyens de communication, au fil de leur appropriation par les usagers africains.

Projet d'une ligne télégraphique transsaharienne destinée à desservir les possessions françaises en Afrique ... Projet d'un réseau complémentaire de télégraphie sans fil.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Les travaux de construction de la ligne téléphonique et du chemin de fer reliant Dakar-Kayes-Niger exigeaient une main-d'œuvre abondante, recrutée essentiellement parmi les Soninké. Le travail épuisant et la précarité des conditions d'existence entraînaient un taux de mortalité élevé et l'intensité de la violence des révoltes (Sembène 1957). Devant le bouleversement économique, politique et social, les Africains de l'AOF, longtemps après l'installation des Français, disposaient de force et de volonté pour combattre pour leur liberté et par conséquent pour une organisation africaine de la société, de la culture. Dans leur recherche intérieure, ils vont sans doute quérir le "pur" ou le "vrai" susceptible de les aider à vivre.

Pour résoudre la crise occasionnée par la colonisation française, une méthode très répandue consistait à émigrer massivement, peut-être seulement pour protester contre la dureté

du régime colonial. Les Africains de l'AOF préféraient fuir plutôt que de subir des mesures qu'ils estimaient oppressives.et. humiliantes. En 1916 et 1917\ plus de 12000 personnes quittèrent la Côte-d'Ivoire pour la Gold Coast. ! la même époque. une émigration importante intervient également du Sénégal vers la Gambie, de la Haute-Volta vers la Gold Coast, et du Dahomey en direction du Nigeria. Notons qu'entre 1882 et 1889 un grand nombre de Peul des faubourgs de Saint-Louis émigrèrent vers l'empire d'Ahmadou. En fait, cette fuite peut être le symbole d'une fuite intérieure. On estime à 62000 le nombre d'hommes qui ont fui l'AOF pendant la guerre pour échapper au fouet, à la pendaison, au recrutement, au travail forcé, à l'incendie de leur village ou à d'autres menaces de l'administration coloniale. Cette fuite peut être pour l'Africain de l'AOF l'expressior conservatisme par rapport à la "civilisation" dans laquelle il baigne avec la colonisation. Rester sur place et subir la colonisation, c'est peut-être accepter à la longue la "civilisation occidentale" et par conséquent se convertir sinon au christianisme du moins à la culture européenne.

De la domination politique à la domination économique : une histoire des télécommunications au Sénégal Par Olivier SAGNA Dans l'entendement du grand public comme dans l'esprit de nombre d'analystes qui s'intéressent aux problématiques liées à l'émergence de la société de l'information, les technologies de l'information et de la communication (TIC) évoquent, par essence, le progrès scientifique et technique, l'innovation, la nouveauté quand ce ne sont pas les promesses du futur. Ce faisant, les uns et les autres ont parfois tendance à oublier que les TIC possèdent également une histoire qu'il est important de connaître car elle détermine souvent le présent. Ainsi, la configuration du réseau de télécommunications, le rôle que jouent les TIC dans l'économie ainsi que la place que l'État leur accorde dans la politique de développement d'un pays ne peuvent se comprendre sans se référer à l'histoire de leur déploiement. Carrefour des routes maritimes reliant l'Europe, l'Afrique et l'Amérique latine, escale aérienne entre l'Afrique et les Amériques, Finistère de l'Afrique de l'Ouest, capitale de l'Afrique occidentale française (AOF), siège de nombreuses organisations internationales, pays touristique, le Sénégal est depuis longtemps impliqué dans une multitude de relations dans lesquelles les télécommunications ont occupé, et continuent d'occuper, une place prépondérante. Nous appuyant sur une documentation diversifiée mêlant travaux académiques, articles et ouvrages portant sur la question, nous proposons de retracer la perspective historique dans laquelle s'inscrit le développement des télécommunications au Sénégal de la fin du XIXe siècle à ce début de XXIe siècle en mettant l'accent sur les permanences et les ruptures. À l'origine fut le télégraphe Jusqu'à l'occupation des territoires correspondant au Sénégal contemporain par les Européens, il n'existe pas d'administration postale chargée de l'acheminement du courrier. À l'échelle des différentes concentrations humaines, l'information est transmise par le biais de messagers à pied, voire, pour l'annonce de certains évènements, par le biais du tambour. Sur les grandes distances, les nouvelles ordinaires circulent par l'intermédiaire des voyageurs et des commerçants tandis que les pouvoirs en place recourent à des cavaliers afin de véhiculer les informations liées au contrôle des territoires sur lesquels ils exercent leur souveraineté . Le premier système de communication moderne est mis en place au XVIIe siècle durant la période précédant la conquête coloniale. En effet, les premières relations postales avec la France sont établies en 1626, date à laquelle les navires des commerçants dieppois et rouennais touchent les côtes sénégalaises. Ce n'est qu'après l'installation d'un représentant officiel du Roi de France, vers 1782, puis le début de l'occupation de l'intérieur du pays, qu'un service postal embryonnaire est créé. Cependant, il faut attendre 1879 pour qu'une véritable organisation postale soit mise en place au Sénégal . Son principal objectif est de relier Saint-Louis aux différents points du territoire jouant un rôle administratif, militaire ou économique. Elle repose principalement sur le courrier piéton qui fonctionne grâce à des porteurs convoyant des sacs de dépêches sur des distances de trente à trente-cinq kilomètres. Sur certains axes, le transport du courrier est assuré par d'autres moyens tels que le chemin de fer entre Saint-Louis et Dakar, les bateaux à vapeur sur les voies fluviales entre Dakar et Gorée, la poste par chameaux entre Saint-Louis et Gandiole1 ainsi que le train des équipages dont la vocation est essentiellement militaire. Les communications avec la France, qui jouent un rôle critique puisque c'est dans la métropole que se prennent toutes les décisions d'importance relatives à la colonie, sont assurées par des navires opérant principalement à partir des ports de Bordeaux et de Marseille. Le dénominateur commun à tous ces systèmes de communication est leur lenteur et leur manque de fiabilité qui font que le courrier met des jours, des semaines, voire des mois, avant d'arriver à destination lorsqu'il ne se détériore pas ou ne se perd pas en cours de route. Afin de remédier à ce problème, dans la seconde moitié du XIXe siècle, l'Administration coloniale décide de recourir au télégraphe électrique dont la première ligne a été inaugurée en France en 1844. Le télégraphe, qui à l'origine était un moyen de communication militaire, est en effet devenu un puissant instrument de gouvernement au service de l'administration . Il n'est donc pas surprenant que les autorités françaises, confrontées à des problèmes de communication et d'administration du territoire sénégalais, décident de l'utiliser dans le cadre de l'entreprise coloniale. C'est ainsi qu'en 1859, une ligne télégraphique expérimentale est construite entre Saint-Louis et Gandiole. Le service connaît un tel succès auprès des autorités politiques comme des milieux économiques que l'Administration coloniale décide de généraliser son utilisation. Le premier chantier d'envergure porte sur la construction, entre 1861 et 1862, d'une ligne télégraphique reliant Saint-Louis à Gorée en passant par Dakar. Ces trois villes sont, en effet, avec Rufisque, au cœur du dispositif colonial français et constitueront, à partir de 1872 pour Saint-Louis et Gorée puis à partir de 1880 pour Rufisque et 1887 pour Dakar, les célèbres « Quatre communes » dont les habitants ont la particularité de posséder la citoyenneté française. Progressivement, les régions du Fleuve, de la Petite côte, du Sine-Saloum, du Baol et de la Casamance sont équipées, au point qu'en 1900 le réseau télégraphique est long de 3 196 kilomètres et couvre tous les points du territoire sénégalais ayant une importance administrative, militaire ou économique Les bureaux de poste disposant du télégraphe sont habilités à envoyer et recevoir des télégrammes, tant officiels que privés, mais l'Administration coloniale en est le principal utilisateur. Elle bénéficie d'un droit de franchise qui lui permet d'envoyer gratuitement des dépêches officielles et lui donne la priorité pour l'envoi des télégrammes. Ce régime préférentiel fait que les fonctionnaires privilégient l'envoi de télégrammes par rapport au courrier postal avec pour conséquence de peser négativement sur la rentabilité économique du télégraphe. Cependant, à partir de 1919, l'Administration coloniale décide de privilégier l'exploitation commerciale du télégraphe ce qui a conduit à supprimer le droit de franchise dont elle bénéficiait auparavant et l'oblige désormais à payer pour l'utilisation des services télégraphiques. Le déploiement du télégraphe s'inscrit dans la logique de l'entreprise coloniale qui vise, d'une part, à s'assurer le contrôle militaro-administratif du territoire en vue d'y faire régner l'ordre colonial et, d'autre part, à faciliter les communications permettant d'exploiter ses ressources. De ce fait, en dehors des fonctionnaires et des militaires coloniaux, les principaux utilisateurs du télégraphe sont les commerçants et les métis qui constituent un groupe social très influent à Saint-Louis [Mbaye, 1980] et à Gorée. Quant aux autochtones, ils en sont des utilisateurs marginaux, maintenus qu'ils sont à la périphérie de la société coloniale par le Code de l'indigénat. Bien qu'ouverte aux usages privés, l'utilisation du télégraphe reste contraignante du fait de la nécessité d'encoder et de décoder les messages, ce qui limite l'expansion de cet outil. La connexion au système mondial capitaliste La modernisation des communications avec l'extérieur prend place dans le dernier quart du XIXe siècle avec la construction de câbles sous-marins reliant le Sénégal au reste du monde. Le premier est installé en 1885 par la Spanish Submarine Telegraph Company qui, dans le cadre de la convention franco-espagnole du 2 mai 1884, pose un câble reliant Cadix (Espagne) à Yoff (Sénégal) en passant par Ténériffe (Canaries) et Saint Louis. En 1886, ce câble est prolongé jusqu'à Luanda (Angola) par la West African Telegraph Company , permettant à la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Dahomey et le Gabon d'être connectés à ce réseau. En 1892, un troisième câble allant de Dakar à Recife (Brésil) est déployé par la South American Cable Company, reliant ainsi le Sénégal à l'Amérique latine. Enfin, un câble allant de Brest (France) à Dakar est construit en 1905 par la Société industrielle des téléphones (SIT) , assurant une certaine redondance au système et permettant surtout à la France de s'affranchir du monopole britannique sur les câbles sous-marins. La construction d'un réseau télégraphique local et de liens permanents entre la France et le Sénégal symbolise la pérennisation de la connexion de l'Afrique au système capitaliste mondial. Ces câbles arrivent en effet, au propre comme au figuré, le Sénégal, pays de la périphérie, au cœur du système capitaliste, à l'époque localisé en Europe de l'Ouest. Ils contribuent notamment à organiser, dominer, exploiter et influencer son économie au profit de la métropole coloniale. En effet, bien qu'initié au milieu du XVe siècle avec l'arrivée des premiers navigateurs portugais, ce processus de domination n'a véritablement pris forme qu'à partir du XVIIe siècle avec le développement du commerce triangulaire. Il était cependant fragile car les communications dépendaient uniquement des navires assurant la liaison avec la métropole. Cet amarrage du Sénégal à la France se met en place durant la période qui précède la naissance de l'Afrique occidentale française (AOF), entité administrative dont l'avènement marque la fin de la « conquête coloniale » suite à l'anéantissement des dernières résistances armées et le triomphe de l'ordre colonial qui vise à « La mise en valeur des colonies ». L'importance prise par les télécommunications est d'ailleurs telle que les autorités coloniales créent en 1903 une Inspection des postes et télégraphes de l'AOF. Comme pour bien marquer les rapports asymétriques existant entre le centre et la périphérie du système colonial, la gestion des câbles sous-marins reliant le Sénégal au reste du monde relève de la métropole tandis que le réseau intérieur desservant le Sénégal est du ressort de l'administration locale. Du téléphone aux télécommunications spatiales Exploité commercialement en France à partir de 1885 par la Société générale des téléphones (SGT) et transformé en monopole d'État à partir de 1889, <i>le téléphone est</i>
--

introduit au Sénégal en 1901.

À l'époque, le parc d'utilisateurs se limite à une centaine d'abonnés répartis entre Saint-Louis, Dakar et Rufisque.

Les investissements publics étant entièrement à la charge des colonies, le réseau téléphonique reste à un stade embryonnaire pendant plusieurs décennies.

Une première rupture s'opère **en 1943** avec la construction du **central téléphonique automatique de Dakar-Ponty** d'une capacité de **900 lignes**.

Cependant, ce n'est qu'après la Seconde guerre mondiale, grâce notamment au Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (FIDES), que des moyens significatifs sont mobilisés en vue de développer le réseau téléphonique.

C'est ainsi que le central de Dakar-Ponty voit ses capacités passer à 2 000 lignes en 1948, puis à 3 000 en 1950 auxquelles viennent s'ajouter 3 000 lignes supplémentaires en **1953 avec la construction du central téléphonique de Dakar-Médina**.

La dernière innovation de l'ère coloniale consiste en l'introduction du télex en 1957.

Si des progrès notables ont été faits pour développer les télécommunications au Sénégal, force est de constater que le déploiement de l'infrastructure s'est, pour l'essentiel, limité aux concentrations urbaines et principalement à Dakar.



Juin 1960 la population sénégalaise se réjouissant de la proclamation de leur indépendance.

En 1960, lorsque le Sénégal accède à la souveraineté internationale, les services de télécommunications passent sous la tutelle de l'Office des postes et télécommunications (OPT) et le pays se dote d'un Comité national de coordination des télécommunications (CNCT).

Les statistiques établies l'année suivante indiquent que **le réseau téléphonique totalise quelques 9 857 abonnés** et comporte 109 lignes à usage public sous forme de cabines téléphoniques installées dans les bureaux de poste pour une population de 3 557 989 habitants.

La répartition géographique des abonnés révèle que 70 % des lignes principales sont concentrées à Dakar et que 89 % des lignes téléphoniques du pays sont situées dans les centres urbains.

Malgré les nouvelles dynamiques politiques, économiques, culturelles et sociales nées de l'indépendance, le nombre d'abonnés progresse lentement et, **en 1968, le Sénégal**, dont la population s'élève désormais à 4 195 353 habitants, atteint tout juste le seuil des **10 000 abonnés**, dont 7 500 « privés » et 2 500 « administratifs ».

En termes de répartition géographique, la région du Cap-Vert, qui abrite la capitale du pays, concentre 81 % des lignes privées et 47 % des lignes utilisées par l'administration. La même polarisation se retrouve à l'échelle des capitales régionales dont la plupart détiennent entre les trois quarts et la moitié des lignes installées dans leurs limites administratives. La configuration du réseau est telle que les zones qui n'abritent pas d'activités économiques d'importance nationale s'en trouvent exclues et sa cartographie montre qu'il couvre principalement la façade atlantique qui constitue en quelque sorte le pays « utile ».

Paradoxalement, les télécommunications internationales sont toujours gérées par l'ancienne métropole via France Câbles et Radio (FCR).

Le schéma, également mis en place dans les autres pays anciennement sous tutelle française, consiste pour FCR à mettre en place les moyens nécessaires à la création, au développement et à l'exploitation des télécommunications internationales, en assumant toutes les charges liées aux investissements comme aux frais d'exploitation pour, en contrepartie, être rémunéré sur la base d'une quote-part sur les recettes générées par l'exploitation du trafic acheminé, le solde revenant à l'État sénégalais.

En 1968, l'État décide de séparer la gestion des télécommunications nationales et internationales en confiant ces dernières à la société Télésénégal, société d'économie mixte, cogérée par l'Office des postes et télécommunications (OPT) pour le compte du Sénégal et par FCR pour le compte de la France. Ce changement institutionnel est dicté par l'apparition des télécommunications par satellite qui, étant gérées à l'échelle internationale par le consortium Intelsat pour les questions opérationnelles sous la supervision de l'Union internationale des télécommunications (UIT) pour l'allocation des fréquences, font de chaque pays le pilote de son propre système.

Dans ce cadre, une politique de modernisation des liaisons internationales est entreprise avec la construction, en 1972, de la station terrienne de télécommunications spatiales de Gandoul. Première du genre sur le continent africain, elle conduit, **à partir de 1978, à l'automatisation des communications internationales et du télex**. Ce dispositif est complété par la mise en service des câbles sous-marins Antinea entre le Sénégal et le Maroc en 1977, Fraternité entre le Sénégal et la Côte d'Ivoire en 1978, Atlantis 1 entre le Sénégal et le Brésil en 1982 et Atlantis 2 entre le Sénégal et le Portugal en 1982.

L'heure des premières réformes institutionnelles

La période allant de l'indépendance au milieu des années 80 a vu le réseau de télécommunications s'étendre dans les zones urbaines.

De son côté, l'architecture institutionnelle du secteur a peu évolué si l'on excepte la nationalisation de Télésénégal. Cette décision a été prise suite au constat fait par l'État sénégalais que les télécommunications internationales se développaient fortement sans qu'il n'en retire un grand bénéfice. Le Sénégal a alors entamé des négociations avec la France à l'issue desquelles ses parts dans le capital de Télésénégal sont passées, dans un premier temps, de 26 % à 51 % en 1976. Finalement, ce processus a abouti à la nationalisation de Télésénégal en 1981 avec le rachat, sur plusieurs années, et grâce aux bénéfices dégagés par l'opérateur, des 49 % encore détenus par FCR.

C'est dans ce contexte qu'Alassane Dialy Ndiaye, alors directeur général de Télésénégal, rédige un rapport à l'attention du Président de la République dans lequel il recommande de réunir les télécommunications nationales et internationales au sein d'une entité unique. Cette réflexion aboutit en 1983 à l'organisation des Journées nationales des télécommunications qui dressent un bilan peu reluisant de la situation (seulement 20 500 lignes téléphoniques pour huit millions d'habitants) et concluent à la nécessité de séparer les activités postales de celles de télécommunications.

En 1985, l'État lance la première grande réforme de ce secteur qui débouche sur l'éclatement de l'OPT avec la création, d'une part, de l'Office de la poste et de la caisse d'épargne (OPCE) et, d'autre part, de la Société nationale des télécommunications du Sénégal (Sonatel). Par ailleurs, l'État décide de donner la priorité au développement des télécommunications dans le VIIe Plan de développement économique et social (1985-1989) en fixant quatre objectifs à la Sonatel à savoir

- (1) développer une infrastructure hautement productive et capable de stimuler l'activité économique nationale,
- (2) améliorer l'accès aux télécommunications,
- (3) faciliter le développement des banques de données nationales et
- (4) susciter l'implantation d'une industrie locale ou régionale des télécommunications.

Autre décision prise par les autorités, celle de mettre en œuvre un plan d'urgence et de rattrapage du réseau national des télécommunications afin de le moderniser et d'en étendre la couverture. Cette politique s'inscrit dans le Plan d'action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique (1980-2000), adopté par l'Organisation de l'unité africaine (OUA), qui accorde un rôle primordial aux télécommunications.

La modernisation et la diversification des services

Cette politique porte ses fruits puisque le nombre d'abonnés à la téléphonie fixe est porté de 23 000 en 1985 à 116 000 en 1997 pour finalement atteindre les 200 000 abonnés en 2000, soit une densité téléphonique de 12 pour 1000 habitants, la plus élevée d'Afrique de l'Ouest à l'exception du Cap-Vert. Cependant, la couverture géographique du réseau est toujours aussi inégale avec une concentration de près de 70 % des lignes dans la capitale. En 1991, la Sonatel crée avec France Câbles et Radio (FCR) une filiale dénommée Télécplus9 dont la vocation est de développer les produits et services liés aux TIC. À partir de 1992, elle expérimente notamment, des « télécentres » offrant des services de téléphonie, de télécopie et de photocopie. L'expérience est un échec car ces structures s'avèrent peu rentables mais elle donne naissance à ce qui deviendra une

véritable « success story », à savoir les télécentres privés. Lancés en 1993, ils consistent en des espaces gérés et aménagés par des sociétés privées qui, dans le cadre d'un contrat signé avec la Sonatel, sont autorisées à revendre des services de télécommunications (téléphonie et télécopie). Répondant au fort besoin de communication des Sénégalais, leur nombre passe d'un peu plus d'une centaine en 1993 à plus de 25 000 en 2006, créant des milliers d'emplois, générant un important chiffre d'affaires et, surtout, contribuant fortement à démocratiser l'accès au téléphone. Cependant, à partir de 2007, concurrencés par la téléphonie mobile, ils perdent en intérêt pour les consommateurs et en rentabilité pour leurs exploitants, ce qui entraîne un mouvement de fermetures massives à tel point qu'en décembre 2011, il en reste un peu moins de trois mille dans l'ensemble du pays.

D'autres innovations interviennent comme la numérisation complète du réseau de transmission et la mise en service en 1988 de SENPAC, réseau de transmission de données par paquets de type X25. Cette infrastructure permet de lancer en 1994 les services vidéotex nationaux (Vidéotel) et internationaux (Minitelnet). Cependant, le Minitel ne rencontre guère de succès du fait de la cherté du terminal et des frais de communications mais également faute de l'existence d'une masse critique de services utiles. Par contre, le kiosque audiotex (télématique vocale), lancé en 1995 sous le nom d'Infotel, est bien mieux accueilli du fait qu'il ne nécessite pas l'acquisition d'un terminal spécifique, présente une gamme de services plus étendue, permet de contourner l'obstacle de l'analphabétisme et intègre l'utilisation du wolof, qui joue le rôle de lingua franca au Sénégal.

Fortement influencée par la politique de France Télécom qui, à l'époque, mise sur le Minitel, la Sonatel ne s'intéresse guère au développement d'Internet. Les acteurs de certains segments de la société, opérant notamment dans le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que dans le milieu des organisations non gouvernementales (ONG), sont obligés de trouver des solutions alternatives pour accéder aux réseaux de messagerie électronique. C'est ainsi que, dès la fin des années 80, l'ORSTOM11 installe un nœud du « Réseau intertropical d'ordinateurs » (RIO) qui donne naissance au premier système de messagerie électronique installé au Sénégal. Quelques années plus tard, c'est au tour d'Enda Tiers-Monde de mettre en place un nœud du réseau GreenNet, créé par l'Alliance for progressive communication (APC), qui offre des services similaires aux ONG. Ces systèmes fonctionnent sur la base de vacations pour l'envoi et la réception des messages et ne permettent donc pas une communication en temps réel. À l'occasion du Troisième sommet Africain/Africain-Américain en mai 1995 à Dakar, la première connexion permanente à Internet est réalisée, à titre expérimental, avec l'installation d'un lien VSAT d'un débit de 64 Kbps. Fortement médiatisée, l'opération rencontre un vif succès et le grand public, qui ne connaissait d'Internet que ce qu'en disaient les médias, prend conscience des opportunités offertes par cet outil.

La Sonatel est alors obligée de revoir sa position et lance, en juillet 1995, un appel d'offres pour la mise en place d'un point d'accès permanent à Internet. En novembre 1995, la pression s'accroît avec l'envoi au Président de la République d'un mémorandum rédigé par un groupe d'universitaires, demandant la connexion du Sénégal à Internet. La question, qui n'était débattue que dans des cercles restreints, gagne la sphère publique et le Président Abdou Diouf annonce, dans son discours de fin d'année à la nation, la connexion du Sénégal à Internet pour le début de l'année 1996. Finalement, en mars 1996, la Sonatel met en service une connexion permanente à Internet via une liaison d'un débit de 64 kbps avec le satellite Intelsat 635 de la société américaine MCI. Le mois suivant, sa filiale Télécomplus commercialise les premiers abonnements à Internet, marquant ainsi les débuts de l'Internet public au Sénégal. Dans un premier temps, les utilisateurs peuvent uniquement se connecter via le réseau téléphonique commuté (RTC) avec des débits ne dépassant pas les 64 kbps mais, en 2003, la Sonatel lance l'ADSL12, offrant des débits qui seront progressivement portés de 128 kbps à 1 Mbps13. Cependant, quinze ans après l'arrivée d'Internet, son taux de pénétration reste faible puisqu'il ne concerne que 15,7 % de la population confronté qu'il est à des obstacles qui ont pour noms alphabétisme numérique, cherté de l'équipement informatique, faible nombre d'applications et de services utiles aux citoyens, rareté des contenus locaux, etc.

La fulgurante expansion de la téléphonie mobile

Cependant, l'innovation majeure est sans aucun doute l'introduction de la téléphonie mobile en septembre 1996 avec le lancement du réseau GSM Alizé de la Sonatel. Au départ, le service n'attire guère le grand public car son ticket d'entrée est particulièrement cher. En effet, Alizé propose une formule post-payée qui implique l'achat d'un téléphone portable et le paiement de frais d'abonnement mensuels auxquels viennent s'ajouter les frais de communication. Dans ces conditions, une étude faite par l'Union internationale des télécommunications (UIT) en 1998 prévoyait que le seuil des 30 000 abonnés ne serait atteint qu'en l'an 2000. En réalité, l'année 2000 voit non seulement le nombre de clients franchir la barre des 200 000 abonnés mais également dépasser celui de la téléphonie fixe. Il faut dire qu'entre temps, en avril 1999, un second opérateur, Sentel, est arrivé sur le marché avec une formule prépayée qui a obligé Alizé à investir ce créneau qu'il avait négligé dans un premier temps. La concurrence ayant fortement fait baisser le prix des abonnements comme celui des communications, la croissance du marché de la téléphonie mobile a pris des proportions impressionnantes avec un million d'abonnés en 2004, trois millions en 2006 et cinq millions en 2008. La concurrence s'est encore accrue à partir de 2009 avec l'arrivée d'Expresso, portant en 2011 le nombre d'abonnés à 9 352 868 et le taux de pénétration de la population à 76,84 %, pendant que la téléphonie fixe ne compte guère que 346 406 abonnés soit un taux de pénétration de 2,85 %.

La progression du nombre d'abonnés s'accompagne d'une expansion de la couverture géographique des réseaux de téléphonie mobile.

C'est ainsi que le réseau, qui ne couvrait à l'origine que Dakar, les principales villes du pays et quelques grands axes routiers, couvre aujourd'hui plus de 90 % de la population et 95 % des villages de plus de 500 habitants. De plus, nombre d'innovations ont été apportées avec notamment le lancement du GPRS16 par la Sonatel en décembre 2005 puis celui de la technologie EDGE17 à partir de 2006. En 2010, la 3G18 fait son apparition à l'initiative d'Expresso, suivi en 2011 par la Sonatel, autorisant par là même le développement de l'Internet mobile. Parmi les facteurs qui concourent à l'expansion de la téléphonie mobile, il faut également citer les nombreuses promotions organisées par les opérateurs qui contribuent à faire baisser le coût réel des communications. Enfin, le prix des téléphones portables a considérablement chuté et il est désormais possible de trouver des appareils neufs à des prix très abordables sans parler des opportunités offertes par le marché des appareils d'occasion.

Tiré par le sous-secteur de la téléphonie mobile, le secteur des télécommunications occupe désormais une place déterminante dans l'économie sénégalaise, tant du point de vue des investissements consentis, du chiffre d'affaires réalisé, des taxes et impôts versés que des emplois directs et surtout indirects créés et du rôle transversal qu'il joue dans la société. Si l'on se réfère uniquement à la Sonatel, cette société a investi entre 2000 et 2010 près de 961 milliards de FCFA21, ce qui en fait le premier investisseur du pays. Son chiffre d'affaires est passé de 126 milliards de FCFA en 2000 à 599 milliards de FCFA en 2010 soit une progression de plus de 375 % en un peu plus d'une décennie. À travers les télécentres privés puis la revente de recharges téléphoniques et la sous-traitance, elle a créé des dizaines de milliers d'emplois. Mieux, elle est devenue un groupe de télécommunications international opérant en Guinée, en Guinée-Bissau et au Mali.

Du point de vue de l'utilisation de ces outils, malgré une fracture numérique réelle recoupant la fracture sociale qui divise la société sénégalaise, le temps est bien loin où ils étaient réservés à une petite minorité. Le téléphone s'est banalisé, Internet est de plus en plus utilisé par l'État, le secteur privé et les citoyens, le Web et les réseaux sociaux sont devenus des extensions de la sphère publique où naissent et se développent toute sorte de débats, y compris les débats politiques, offrant ainsi de nouveaux espaces à la liberté d'expression et aux dynamiques citoyennes. Cela étant, ces éléments « flatteurs » ne doivent pas être l'arbre qui cache la forêt, à savoir la capture du secteur des télécommunications par les multinationales étrangères à l'occasion de sa libéralisation.

Quand libéralisation rime avec dépossession

Bien gérée, non déficitaire, ayant contribué à démocratiser l'accès au téléphone notamment grâce aux télécentres, même si la question de la téléphonie rurale restait irrésolue, la Sonatel n'a pourtant pas échappé à la vague de privatisations lancée au milieu des années 80. Suite à la signature de l'Accord général sur la commercialisation des services (AGCS) en 1994, les autorités sénégalaises, dont la politique économique était largement dictée par la Banque mondiale (BM) et le Fonds monétaire international (FMI) dans le cadre d'un Plan d'ajustement structurel (PAS), ont adopté, en 1995, une loi permettant la privatisation de la Sonatel. Elle a été complétée par l'adoption d'un nouveau Code des télécommunications qui a introduit une concurrence limitée dans le secteur de la téléphonie mobile et une concurrence totale dans celui des services à valeur ajoutée. En 1996, un appel d'offres international pour la sélection d'un « partenaire stratégique » a abouti à la cession de 33 % du capital de la Sonatel à France Télécom pour la somme de 70 milliards de FCFA, 17,6 % étant vendus au grand public et à des investisseurs institutionnels, 10 % réservés aux travailleurs et retraités de la société et 5 % à un opérateur africain. Cependant, en 1999, l'État vend 9 % de ses actions à France Télécom et voit sa part dans le capital de la Sonatel passer à 27,67 %, perdant ainsi toute capacité d'exercer sa minorité de blocage au sein du conseil d'administration et de peser sur les choix stratégiques.

Dans le sillage de cette privatisation, la prise de contrôle progressive du secteur des télécommunications par des firmes étrangères n'a fait que s'accroître au fur et à mesure que s'approfondissait le processus de libéralisation de l'économie. Ainsi, en 1998, le gouvernement a accordé une licence de téléphonie mobile à Sentel, société dont le capital était détenu à 75 % par la firme luxembourgeoise Millicom International Cellular (MIC) et à 25 % par un investisseur privé sénégalais. Cependant, en mars 2006, MIC a racheté les parts de son partenaire, devenant ainsi une société à capitaux et intérêts entièrement étrangers. L'octroi de la troisième licence de télécommunications a renforcé la tendance à l'exclusion des nationaux du secteur des télécommunications, pourtant l'un des plus rentables de l'économie et l'un des plus stratégiques pour le pays. En effet, malgré la mobilisation de l'Organisation des professionnels des TIC (OPTIC) qui avait exigé que l'État lui réserve au moins 51 % des parts du capital de l'opérateur devant être sélectionné, elle n'en obtiendra finalement que 15 % bien qu'ayant entre-temps ramené ses prétentions à 30 %.

La reprise en main du secteur des télécommunications par des firmes étrangères ne s'est pas arrêtée là. Elle s'est également attaquée aux symboles que représentent les marques commerciales utilisées localement par les opérateurs. Ainsi, la marque commerciale Hello, sous laquelle Sentel avait développé ses activités au Sénégal depuis avril 1999, a-t-elle été abandonnée, en novembre 2005, au profit du label Tigo utilisée par MIC à travers le monde. Confirmant cette tendance à l'uniformisation des marques au

nom de la globalisation, le nom de l'opérateur Sentel, officiellement titulaire de la licence de téléphonie mobile, a progressivement disparu dans la politique de communication de l'entreprise au profit de Tigo. Sur un plan subjectif, cela a entraîné la dilution du caractère « national » de l'opérateur puisque le vocable Sentel associait, aussi bien en français qu'en wolof, les notions « Sénégal » et « télécommunications ». Une année plus tard, ce même processus a été mis en œuvre par France Télécom avec le remplacement des marques commerciales Alizé (téléphonie mobile), Sentoo (Internet) et Keurgui TV (télévision sur Internet) par la marque Orange . Le plus cocasse dans cette affaire est que la Sonatel doit désormais s'acquitter de « branding fees » pour être autorisée à utiliser la marque Orange qui lui est imposée par sa maison mère !

Toute marque à connotation nationale ayant disparu du paysage des télécommunications, la firme soudanaise Sudatel n'a même pas essayé d'utiliser une marque faisant « couleur locale » lors de son entrée sur le marché sénégalais en janvier 2009, mais s'est contentée d'utiliser Espresso, label utilisé par toutes les filiales étrangères du groupe.

Cependant, la perte d'identité que constitue la substitution de labels « globaux » aux marques locales ne constitue qu'un épiphénomène au regard du processus beaucoup plus fondamental de dépossession et de domination économique qui s'est opéré au nom de la privatisation des opérateurs historiques et de la libéralisation de l'économie. La principale conséquence de ces réformes est d'avoir fait entièrement passer le secteur des télécommunications sous la coupe d'opérateurs étrangers et principalement sous celle de l'opérateur historique de l'ancienne puissance coloniale . D'ailleurs, à l'occasion de la tentative de l'État sénégalais de céder 9,87 % de ses actions à France Télécom qui aurait alors détenu 52,2 % du capital de la Sonatel, les syndicats de travailleurs n'ont pas hésité à dénoncer une tentative de « recolonisation » des télécommunications [AFP, 2009].

Conclusion

Cent cinquante ans après la construction de la première ligne télégraphique pour les besoins de la domination coloniale, les télécommunications jouent un rôle majeur dans le processus de développement politique, économique, social et culturel du Sénégal. Jadis réservées à une minorité, elles sont désormais utilisées par la plupart des secteurs d'activité et catégories sociales. L'infrastructure, encore embryonnaire à la fin de l'ère coloniale, a été considérablement étendue et modernisée à travers la mise en œuvre de politiques publiques qui ont accordé une haute priorité au secteur. Les télécommunications spatiales ont été introduites, les connexions au réseau mondial des câbles sous-marins multipliées, le réseau national numérisé et une large gamme de services proposée. Les télécentres puis la téléphonie mobile ont démocratisé l'accès au téléphone, les cybercafés puis l'Internet mobile ont popularisé l'utilisation d'Internet. Contribuant pour plus de 7 % au PIB, les télécommunications sont devenues l'un des moteurs de la croissance du pays et l'Internet et les réseaux sociaux jouent un rôle croissant dans la sphère publique et dans la vie quotidienne des Sénégalais et des Sénégalaises. Cependant, du fait des politiques libérales dictées par les bailleurs de fonds, ce secteur, tout aussi stratégique que rentable, échappe désormais au contrôle des nationaux et les richesses qu'il génère profitent essentiellement aux multinationales. Jadis outil de la domination coloniale, les télécommunications se sont donc transformées en l'un des principaux instruments de la domination multiforme imposée au Sénégal dans le cadre de la mondialisation capitaliste.

Contexte de l'AOF Afrique Occidentale Française et le Sénégal

La Côte d'Ivoire

Les télécommunications sur le territoire qui deviendra la Côte d'Ivoire précèdent en effet la naissance du pays : **la première liaison télégraphique est achevée en 1887** après que le gouvernement français autorise la société britannique Western African Telegraph Company à ouvrir un **bureau télégraphique à Grand-Bassam**, reliant ainsi le pays au **câble sous-marin** reliant Dakar (Sénégal), Freetown (Sierra Leone), Monrovia (Libéria), Accra (Ghana), Cotonou (Bénin) et Libreville (Gabon).

1893 Fondée au milieu du XIXe siècle par l'amiral Mequet, la ville de **Grand Bassam** est, de 1893 à 1899 le principal centre administratif français. En 1899, le centre est transféré à **Bingerville**, à la suite d'une épidémie de fièvre jaune : sur les 60 Européens présents dans la ville, 45 en décéderont. De nouvelles épidémies auront également lieu entre 1900 et 1903.

1893 La ville de Grand-Bassam a accueilli le **centre de télégraphie sous-marine** reliant le "territoire de la Côte d'Ivoire" à Conakry, "territoire de Guinée" d'une part, et à Cotonou, "territoire du Dahomey" qui était la seule liaison ouverte sur l'extérieur, de l'autre. La station de câbles sous-marins, aussi dénommée la « maison aux mille pieds », était située après la sortie du pont qui traversait la lagune, à gauche le long de la lagune et deuxième rue sur la droite, et faisait face à une école de sœurs. C'est dans la station de câbles, construite à l'origine par les Allemands, que se serait déroulée la première messe. Cette « maison des câbles », d'une superficie de 400 m², comportait un rez-de-chaussée surélevé où se trouvaient les services d'exploitation et un étage où logeaient le chef de centre et sa famille. Le bureau de la poste y a été installé en 1945 .

La première liaison télégraphique nationale entre Grand-Bassam, Jacqueville et Grand-Lahou le long de la côte est ouverte en **octobre 1894**.

En 1895, le premier **service téléphonique** ivoirien est installé entre Grand-Bassam et Assinie (emplacement du premier bureau de poste du pays), grâce à un câble aérien de 50 kilomètres de long. Cette même année, les deux villes sont reliées à Alep et Jacqueville. Les premières lignes téléphoniques urbaines du pays apparaissent à Grand-Bassam et Bingerville en 1903 et à Abidjan en 1910 — qui bénéficie du premier central téléphonique urbain du pays (dix abonnés) — puis à Bouaké. Il faudra attendre la fin de la Seconde Guerre mondiale et l'adoption de nouvelles politiques de valorisation des colonies, notamment la création du FIDES (Fonds d'investissement pour le développement économique et social) en 1946, pour que l'équipement téléphonique reprenne et s'étende au cœur du pays.

Le système postal et télégraphique ivoirien s'est répandu à l'intérieur du pays et le long de la côte jusqu'aux frontières du Libéria et du Ghana, suivant le rythme et les sentiers de la conquête, ainsi que l'exploitation du pays par la force coloniale.

Le nord du pays est relié par télégraphe à Dakar via Bamako (Mali), puis relié au reste du pays en 1902.

En 1909, un accord est conclu pour établir une ligne téléphonique entre Grand-Bassam et Accra.

En décembre 1905, il y avait 47 bureaux de poste, dont 33 offraient des services complets - postaux et télégraphiques - et 6 offraient uniquement un **service téléphonique**. A cette époque, le câble télégraphique ivoirien mesurait 3 260 kilomètres.

Les premières liaisons radiotélégraphiques avec les territoires voisins sont ouvertes en 1930, avec la liaison de Bamako utilisée pour l'écoulement du trafic vers la France.

Jusqu'en 1945, toutes les télécommunications intérieures de la Côte d'Ivoire se faisaient par télégraphe.

Le centre d'émissions radioélectriques d'Akouedo-Bingerville est installé en 1943, et en 1957 le centre de réception radioélectrique d'Abidjan-Marcory est mis en service. Ces deux centres assuraient la quasi-totalité des télécommunications internationales de la Côte d'Ivoire.

Dans l'après-guerre, les liaisons téléphoniques suivantes ont été établies : Abidjan à Grand-Bassam (1949), Abidjan à Dabou (1951), Abidjan à Agboville (1952) et Dabou à Tiassalé, Gagnoa à Divo, Dimbokro à Bongouanou et Agboville à Abengourou entre 1954 et 1959.

Les lignes urbaines de Dimbokro et d'Agboville sont construites en 1954.

En 1955 le premier central téléphonique automatique d'une capacité de 2 000 lignes est mis en service à **Abidjan**. En 1958, une onde électromagnétique est installée entre Abidjan et Aboisso.

Au cours des **années 1950**, des liaisons téléphoniques sont établies avec les pays voisins de la Côte d'Ivoire : Sénégal, Soudan (actuel Mali), Haute-Volta (actuel Burkina Faso), Dahomey (actuel Bénin), Togo, Ghana, Nigéria, Guinée, et Mauritanie.

Une liaison radioélectrique directe a été ouverte entre Abidjan et Paris en 1959.

Au moment de l'indépendance en 1960, le système téléphonique national de la Côte d'Ivoire était composé de 100 kilomètres d'ondes électromagnétiques, 1 325 kilomètres de câbles aériens et 125 kilomètres de câbles souterrains.

Sur la scène internationale, on compte douze liaisons africaines et une liaison avec l'Europe via Paris.

Le nombre d'abonnés au téléphone passe de 591 en 1950 à **3 667 en 1960**, ce qui représente 0,11 téléphone pour 100 habitants. Sur le nombre total d'abonnés, 69,8 % étaient des résidents d'Abidjan.

Le premier gouvernement ivoirien nommé en 1959 comprenait un secrétaire d'État aux postes et télécommunications. Le 1er avril de la même année, un bureau pour ces services est créé et les télécommunications internationales sont confiées à la société française France Câbles et Radio (FCR).

En août 1960, la Côte d'Ivoire obtient son indépendance et le mois suivant est admise à l'**UIT** (Union Internationale des Télécommunications).

Elle a continué à équiper son infrastructure de télécommunications en mettant l'accent notamment sur les liaisons internationales, ce qui traduisait clairement sa volonté de s'insérer dans les systèmes d'échanges internationaux. Le résultat de cet accent a été l'émergence d'une économie qui est encore considérée par certains comme étant de nature extravertie. Par conséquent, les télécommunications nationales ne sont pas considérées comme une priorité nationale en Côte d'Ivoire : la décision a été prise de longue développer les routes du pays afin d'acheminer ses matières premières vers le port d'Abidjan.

En 1970, il y avait 97 réseaux téléphoniques urbains en Côte d'Ivoire (dont quatorze étaient automatisés) et 17 000 abonnés au téléphone, dont 75 % résidaient à Abidjan. A cette époque, le pays était relié à presque tous les pays africains et à plus de soixante autres pays dans le monde. En 1975, le nombre d'abonnés dans le pays est passé à 28 000, soit 0,4 téléphone pour 100 habitants. Le plan 1976-1980 visait à avoir 1 téléphone pour 100 habitants, un objectif qui n'avait toujours pas été atteint au milieu des années 1990. Ce même plan prévoyait la numérisation du réseau du pays, qui s'est finalement concrétisée en 1979 avec l'installation du premier central téléphonique électronique provisoire (un E-10 d'Alcatel).

En 1985, 54 675 abonnés étaient enregistrés, ce qui porte le taux de pénétration du pays à un peu moins de 0,6 téléphone pour 100 habitants. Il y avait 68 380 abonnés en 1990, soit 0,57 téléphone pour 100 habitants. La répartition géographique des abonnés reflète fidèlement la répartition des activités économiques du pays et la concentration urbaine de la population ivoirienne, en particulier l'importance d'Abidjan. En 1977, par exemple, 74,7 % des abonnés au téléphone du pays résidaient à Abidjan alors que Bouaké, la deuxième ville, n'en comptait que 3,3 % et les autres villes moins de 2 % chacune. L'importance d'Abidjan est restée constante jusqu'au début des années 1990 : à la fin de 1992, la proportion d'abonnés au téléphone ivoiriens qui vivaient à Abidjan atteignait 75,2 % alors que la ville elle-même ne comptait que 20 % de la population du pays.

Même à l'intérieur d'Abidjan, la couverture téléphonique est inégalement répartie et reflète la répartition spatiale des activités économiques et des classes sociales. En effet, les zones téléphoniques à forte densité regroupent les ambassades, les industries, les services et les administrations, ainsi que les populations à hauts revenus (Européens, Américains, Africains aisés). C'est ainsi qu'une commune comme Cocody compte 14 517 abonnés pour 120 000 habitants alors que Yopougon et Abobo ne comptent que 7 682 abonnés pour plus d'1 million d'habitants.

Jusqu'à ce que le projet de développement 1986-1990 prévoyait d'améliorer la couverture téléphonique des zones rurales de la Côte d'Ivoire, ces régions étaient presque entièrement dépourvues de téléphones. L'objectif était de désenclaver certaines sous-préfectures semi-rurales et de gros villages particulièrement actifs sur le plan agricole et commercial en leur offrant vingt lignes reliées par ondes électromagnétiques numériques aux centraux téléphoniques automatiques d'une grande ville. L'abonnement était facturé au tiers du prix du service en zone urbaine. L'engouement pour le projet a dépassé les prévisions de l'ONT et a démontré qu'un réel besoin existait.

Le téléphone est un enjeu social important en Côte d'Ivoire, ce qui se reflète dans le nombre de demandes d'abonnements téléphoniques traitées et dans l'utilisation du réseau installé. Comme l'a déclaré un ancien ministre des Postes et Télégraphes de Côte d'Ivoire : « L'afflux instantané de trafic sur les lignes dès qu'une connexion est automatisée en dit long sur la volonté des gens d'être reliés au réseau. »

En 1982, il y avait 27 000 demandes non satisfaites rien qu'à Abidjan, qui comptait un nombre total d'abonnés de seulement 33 000. Ces pressions de la demande ont conduit à des actions illégales, à des fraudes, à des pots-de-vin et à l'utilisation d'influences et de relations pour accéder à un téléphone.

Afin d'augmenter l'accès au téléphone, des cabines publiques à jetons apparaissent à Abidjan en 1974. Malheureusement, elles sont rapidement détruites par des vandales et remplacées en 1978 par des bureaux de télécommunications qui restent ouverts jusqu'à 20 heures et sont gérés par des agents de l'ONT. Certaines cabines téléphoniques pour le service télex ont également été mises à la disposition du public. En raison de la forte demande de services téléphoniques, certaines personnes ont même transformé leurs lignes privées en téléphones publics, facturant à leurs clients des tarifs plus élevés. En 1988, l'ONT a installé 206 cabines téléphoniques de fabrication suisse fonctionnant par cartes magnétiques à Abidjan et ailleurs.

Au fil du temps, le trafic des appels internationaux en Côte d'Ivoire a augmenté de façon spectaculaire, passant de 161 253 minutes en 1961 à 975 392 en 1970 et enfin à 4 848 663 minutes en 1975. Les principales destinations appelées étaient l'Europe de l'Ouest, les États-Unis, le Liban, la Francophonie. Afrique et Maroc. Le nombre d'appels sortants a toujours été supérieur à celui des appels entrants pays qui sert à nouveau à indiquer la nature extravertie de l'économie ivoirienne. En 1965, par exemple, le rapport des appels sortants aux appels entrants était de 204 304 à 152 338 ; en 1970, il passe de 621 622 (sortants) à 353 770 (entrants) ; et a continué à s'élargir encore en 1975, avec 3 360 801 appels sortants contre 1 487 862 appels entrants.

Services télex et télégraphe

Le trafic du télégraphe en Côte d'Ivoire est passé de 7 782 836 mots en 1960 à 22 406 491 en 1975. En 1965, le pays comptait soixante-dix-sept centres télégraphiques, dont vingt-sept étaient utilisés par la radiotéléphonie en code Morse et cinquante par la télégraphie filaire.

L'évolution du trafic télégraphique international de la Côte d'Ivoire se traduit par des fluctuations sensibles d'une année sur l'autre. Ces fluctuations semblent coïncider avec l'évolution du téléphone et du télex : à mesure qu'ils augmentent leurs extensions et leurs capacités grâce à de nouvelles installations, le trafic pour le télégraphe diminue et commence ensuite à augmenter progressivement. Ce fut le cas en 1966-1967, en 1972 (année où la première station internationale de télécommunications ivoirienne fut desservie par satellite), puis en 1976 et 1977.

En ce qui concerne le télex, le réseau du pays est relié au centre télex d'Abidjan, qui est équipé d'un commutateur automatique de 1 000 directions et fonctionne depuis 1961. Après 1977, le centre offrait huit connexions africaines, six européennes (France, Allemagne, Royaume-Uni, Belgique, Pays-Bas et Suisse), une liaison avec les États-Unis et vingt et une autres liaisons (dont le Koweït, l'Arabie Saoudite, le Brésil, le Canada, le Mexique, l'Afrique du Sud, la Suède et les ex-Union soviétique). Le nombre d'abonnés au télex en Côte d'Ivoire est passé de 54 en 1961 à 320 en 1970 à 736 en 1975, et le trafic est passé de 117 459 minutes en 1961 à 1 476 020 en 1975.

Autres services

Dans les années 70, la croissance spectaculaire de l'informatisation du pays crée une demande insistante de circuits téléphoniques spécialisés pour la transmission de données. Afin de répondre à cette demande, qui avait été évaluée au moyen d'enquêtes auprès des utilisateurs réels et potentiels des services de téléinformatisation, il fut décidé de développer un réseau national de téléinformatisation appelé SYTRAN (Transactional Systems), qui fut mis en service en mars 1978. Il consistait en le sous-réseau d'Abidjan, le sous-réseau national (reliant les six capitales régionales et la ville portuaire de San Pedro) et le sous-réseau international. Le réseau de téléinformatisation SYTRANPAC a été mis en service en 1989, relié au reste du monde par NTI (Nœud de Transit International) à Paris. Enfin, la Côte d'Ivoire'

Transmission internationale

En 1971, la Côte d'Ivoire devient membre d'Intelsat. Le pays a installé sa première station terrestre à Akakro en novembre 1972 avec soixante circuits pour sept connexions. Une autre station terrestre a suivi en 1978, donnant au pays la capacité de recevoir et de transmettre simultanément deux programmes de télévision.

En 1978, la Côte d'Ivoire participe à la réalisation du câble sous-marin reliant la France, le Maroc, le Sénégal et la Côte d'Ivoire d'une capacité de 4 800 circuits de 4 kilohertz. Il a ensuite été étendu au Nigeria en 1981. Le câble a été connecté à la liaison du système de câbles Atlantis en Amérique du Sud, en Afrique et en Europe, puis a été associé au projet régional Panaftel, qui visait à relier les pays africains entre eux par ondes radio. Grâce à ces projets, la Côte d'Ivoire a été rattachée aux deux tiers des pays de la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest).

Au niveau de la coopération régionale et interafricaine, la Côte d'Ivoire est membre de plusieurs organisations telles que l'UPAT (Union Panafricaine des Télécommunications), l'UAPT (Union Africaine des Postes et des Télécommunications) et la CAPTEAO (Conférence Administrative des Postes et Télécommunications pour les États de l'Afrique de l'Ouest). Le pays participe également aux activités liées aux télécommunications par le biais de la CEA (Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique) et de la CEDEAO. Grâce à ses divers projets et associations de transmissions internationales, la Côte d'Ivoire était en 1980 reliée à 113 autres pays par téléphone automatique.

Organisation institutionnelle et réglementaire

Le ministère des Postes et Télécommunications. Depuis 1959, les télécommunications ivoiriennes étaient sous la tutelle administrative d'un département ministériel, d'un secrétaire d'État, puis d'un ministère, tandis que sa gestion était laissée à un office public, toujours sous la tutelle et le contrôle technique du ministère. Le ministère (Ministère des Postes et Télécommunications) est chargé de la conception et de la mise en œuvre de la politique et de la réglementation du secteur des télécommunications et de la poste. Vers la fin des années 1970, le ministère comprenait des directions telles que l'inspection générale, l'OPT (Office des postes et télécommunications), l'INTELCI (Société internationale des télécommunications de Côte d'Ivoire), l'IBPT, les relations extérieures, les services pédagogiques de la PT (Postes et télécommunications), la

Les Structures Opérationnelles. De 1959 à 1964, le secteur des postes et télécommunications de Côte d'Ivoire était constitué d'un établissement public à caractère industriel et commercial doté d'une ligne directrice et bénéficiant d'une autonomie financière. Le 1er janvier 1965, elle devient un établissement public à caractère administratif et est dotée d'un budget distinct de celui du budget général de l'État, à l'instar de projets similaires comme la RTI.

Les télécommunications internationales ivoiriennes sont restées entre les mains de la société française France Câbles et Radio (FCR) jusqu'en 1969, date à laquelle la société ivoirienne de télécommunications internationales INTELCI a été créée après plusieurs années de négociations avec FCR. Le capital de la société était composé de 10 millions de francs français, dont 52 % étaient détenus par l'État ivoirien et les 48 % restants par le FCR.

Devant le succès commercial d'INTELCEI lié à son autonomie administrative, le gouvernement ivoirien avait deux options : transformer la DGT en entreprise publique ou intégrer INTELCEI à l'OPT. En 1984, le gouvernement décide de liquider l'INTELCEI et de scinder l'OPT en deux structures, l'ONP (Office National des Postes) et l'ONT. Ce dernier est devenu un établissement public à caractère industriel et commercial, appliquant un monopole d'État à tous les services de télécommunications nationaux et internationaux à l'exclusion de la diffusion des images et du transport du son garantis par le RTL. L'ONT a bénéficié d'une plus grande autonomie de gestion que la structure précédente, qui était purement administratif. Il reste néanmoins soumis aux règles de gestion des finances publiques : il ne pouvait pas conclure de marchés sans l'accord de la direction nationale des marchés publics du ministère de l'Économie et des Finances. De plus, les décisions d'investissement n'étaient pas toujours soumises à des critères de rendement : des considérations politiques entraient parfois en ligne de compte. En bref, l'ONT n'avait ni la flexibilité ni l'indépendance administrative nécessaires pour faire face aux exigences des services modernes et des performances des télécommunications.

En 1997, les clients des télécommunications en Côte d'Ivoire avaient accès à une gamme diversifiée d'équipements comprenant le téléphone, le télex, les équipements de transmission, les équipements de téléinformatique et de télématique, et d'autres services tels que les radiotéléphones mobiles, le service de radio maritime et le service de télécopie.

Il existe deux centres de transit internationaux et un centre de transit national (CTN) situés à Abidjan, sept centres de transit régionaux (Abengourou, Abidjan, Bouaké, Daloa, Korhogo, Man et San Pedro) et un centre de transit régional et national (Yamoussoukro), ainsi que deux services d'opérateur.

Après la guerre d'Algérie et la chute de la Quatrième République, les colonies de l'Union française deviennent pleinement indépendantes en 1960.

[illegible]

La Guinée française était une colonie de 1891 à 1946, puis un territoire d'outre-mer français en Afrique de l'Ouest.

Le décret du 17 décembre 1891 a transformé la colonie des « rivières du sud » en « *Guinée française* ».

Le décret du 10 mars 1893 la démembre en trois colonies : *Guinée française*, *Côte d'Ivoire* et *Bénin*. Il faudra attendre 1899 pour que ses frontières soient fixées. Elle faisait partie de l'Afrique-Occidentale française (AOF) à partir de 1904.

Le pays se sépare de la France en 1958 à l'occasion de l'indépendance prônée par le président Ahmed Sékou Touré alors que les autres pays de l'AOF deviendront indépendants en 1960.



Dans ces années de colonisations, il y a peu de trace sur l'installation et le déploiement des télécommunications en Guinée Française.

Le Soudan accusait ouvertement la Guinée d'attirer les produits, en particulier le caoutchouc, de la région sud pour le plus grand développement et du port de Conakry et des recettes douanières de la colonie. Cette liaison de la région sud du Soudan avec la Guinée devenait plus réelle avec l'achèvement d'une ligne télégraphique entre Conakry et Farannah à la fin du premier trimestre 1897.

Avec la construction de la ligne de chemin de fer (1900-1914), dès 1899 le capitaine Salesses suggérait de plus d'établir un réseau télégraphique qui permettrait la liaison avec le Soudan et la Côte d'Ivoire et de ne plus avoir à payer des taxes aux Compagnies de Câbles anglaises. Ce réseau avec la construction en cours d'un câble de Saint-Louis à Oran de constituer un tout des possessions françaises en Afrique occidentale.

Conakry. Une voie ferrée relie Conakry à Kankan (662 km). Il existe 3 500 km de routes praticables en tout temps et 7 000 km de routes en saison sèche ; 5 475 km de télégraphe

Les Îles de Los en Guinée (Conakry)

L'archipel fut occupé au début du XIX^{ème} siècle par les Britanniques pour lutter contre la traite avant d'être cédé, en 1904, à la France en échange de droits de pêche à Terre-Neuve. En 1882, une convention franco-anglaise reconnaissait les droits de la France sur les « Rivières du Sud »,

Dès 1885 le « premier Lieutenant-Gouverneur des Rivières du Sud » sur l'îlot Tumbo, à l'extrémité de la presqu'île du Kaloum, qui deviendra Conakry, pouvait disposer du câble télégraphique installé par les Anglais mais s'en trouvait à portée de canons. La réalisation de l'Entente Cordiale permit de régler divers contentieux franco-britanniques. C'est ainsi qu'en 1904, les îles de Los, devenues sans intérêt maritime ni économique, furent cédées à la France.

Le soudan

Le Soudan est le plus grand pays d'Afrique (Cœur de l'Afrique).

Ce vaste territoire mesure environ un million de kilomètres carrés, principalement plat, 25 États qui constituent 8,5% de la superficie terrestre de l'Afrique. Plus de 70% de la population vit dans de petites villes et des zones rurales.

1859 - Les télécommunications sont introduites au Soudan, la 1^{ère} liaison télégraphique est ouverte entre Le Caire & Sawaken,

En 1866, pendant la domination turque au Soudan, la ligne télégraphique fut construite du nord au sud, via Wadi Halfa et Dongola, pour relier l'Égypte au Soudan.

En 1870 La ligne a atteint Khartoum Bahri, puis à Khartoum via un câble sous-fluvial dans le Nil Bleu.

Lors du déclenchement de la révolution mahdiste en **1881** et lors du siège de Khartoum en **1885**, le Mahdi a coupé la ligne télégraphique dans le cadre de sa stratégie militaire visant à isoler l'ennemi du monde extérieur.

• 1892/1903 – Premier central téléphonique au Soudan (Eldaba & Khartoum).

En 1894, la ligne télégraphique a été restaurée en reliant Wadi Halfa au Caire, et Kassala, Barbar et Swakin ont été reconnectés.

Et en 1897, une ligne télégraphique parallèle au chemin de fer est construite. Toutes ces lignes télégraphiques étaient administrées par les unités télégraphiques militaires.

En 1897 les services téléphoniques du Soudan, ont commencé relativement tard par rapport aux services télégraphiques, car les premiers ont commencé parallèlement à la construction du chemin de fer.

En 1898, les départements du télégraphe et de la poste ont été intégrés en un seul et convertis en un département civil sous le nom de Sudan Posts and Telegraphs avec son administration confiée à MJS Liddell qui pendant son temps les lignes du réseau télégraphique ont été étendues à Fashoda dans le sud, en plus de construire la ligne El Obeid via Ed Dueim, et Sennar vers Al Qadarif et Kassala.

La longueur totale de ces lignes atteignait 3 200 milles et desservait 38 bureaux télégraphiques.

À l'époque du major Moore, le système de communication sans fil a été introduit au Soudan avec le début de l'établissement d'un certain nombre de stations à Joubaila, El Nasir et Malakal.

En 1902, le *premier central téléphonique* (standards manuel) a été ouvert à **Khartoum**, (avec des téléphones à Magneto),+

En 1904, deux sous-commutateurs ont été établis à **Omdurman** et **Bahri**, un dans chaque ville, et ils ont été interconnectés par un câble sous-fluvial avec quatre sous-commutateurs pour chaque ville.

Le nombre téléphoniques de lignes était de **42 lignes**. Les heures d'ouverture de la bourse étaient de 8h00 à 13h30 et de 15h00 à 17h30 sauf le vendredi. Le taux d'appel mensuel moyen a atteint 4 319 appels avec un revenu total d'environ 660 livres.

L'**année 1904** a vu l'établissement de lignes de communication par l'administration du **district de Dongola** entre Merowe et Korti, et entre Dongola et Al Khandaq.

En 1905, le nombre de lignes téléphoniques a augmenté pour **atteindre 48**, et les heures de fonctionnement du central téléphonique ont été modifiées pour fonctionner plus longtemps pendant la journée, en plus de fonctionner également le vendredi.

Le réseau téléphonique s'est développé au cours des premières années, mais dans la période qui a suivi la Première Guerre mondiale, aucune initiative majeure n'a été prise pour développer le système ou augmenter le nombre d'abonnés

Une station télégraphique est implantée à Port Soudan, en plus de relier Joubaila à Addis-Abeba, puis El Kurmuk et Wau **entre 1918 et 1921**.

En 1921, une importante *station sans fil* a été établie à Khartoum avec une puissance de 6 Kilowatt avec de hautes antennes.

En 1922 changement majeur, lorsque le **standard manuel** (et téléphone à magnéto) de **Khartoum** d'une capacité de **150 lignes** a été remplacé par un système (B) avec une plus grande capacité de **600 lignes** téléphoniques.

En mai 1924 Les standards d'Omdurman et de Wad Medani ont été remplacés et le réseau Gezira Scheme a été créé afin de faciliter la surveillance du système d'irrigation en plus de l'amélioration de la ligne Mukwar-Wad Medani .

En 1925, le standard téléphonique de Khartoum Bahri a été retiré du service et ses abonnés ont été transférés au central de Khartoum via un nouveau câble sous-fluvial.

En 1927, un réseau téléphonique au sud du Soudan a été établi par lequel **Malakal** était connecté à **Nonj** et **Talowdi**.

En 1929, le nombre total des stations télégraphiques atteignait 19 et comportaient 84 bureaux téléphoniques, en plus des bureaux militaires mobiles qui représentaient les principaux bureaux d'exploitation.

En 1931, une station téléphonique a été établie entre Le Caire et Khartoum, en plus d'un certain nombre de stations internes aux aéroports pour fournir des informations et des directions aux avions.

En 1936, le service de météorologie est rattaché au service de la poste et les travaux des lignes principales avancent et atteignent Kosti.

En 1936 La même année, le central téléphonique manuel de **Khartoum** est remplacé par un **central automatique, le premier** au Soudan.

La capacité du central téléphonique **Strowger** a atteint 900 lignes, et cette configuration s'est poursuivie jusqu'en 1954.

Après la Seconde Guerre mondiale, les services se sont développés pour inclure les appels internationaux, mais le système a de nouveau stagné après l'indépendance.

En 1946, le roi Farouk inaugure la ligne interurbaine Khartoum-Le Caire.

La même année, le département est passé à un fonctionnement sur une base commerciale et a annulé les services gratuits pour les institutions gouvernementales, ce qui a aidé le département à réaliser un excédent budgétaire, pour la première fois, de 400 livres.

La même année, les appels téléphoniques internationaux ont été lancés avec les îles britanniques, et en 1947, la fourniture de services pour les appels internationaux vers la Palestine et la France a commencé.

En 1948, les services d'appels internationaux couvraient également les États-Unis d'Amérique, la Grèce et la Suisse.



1950 Un homme au travail ajustant un sélecteur du central téléphonique automatique de Khartoum au Soudan

En 1952, l'administration des services téléphoniques est séparée de l'administration des ingénieurs.

Une administration distincte a été créée pour s'occuper des tâches du département telles que l'installation, l'annuaire téléphonique, les salaires, la comptabilité et la formation. Et en 1953, de nouvelles méthodes ont été développées concernant les comptes téléphoniques et l'introduction des calculatrices mécaniques pour la première fois.

Au nord, Khartoum et une Afrique blanche et musulmane, à Juba, au sud, une Afrique noire, chrétienne et animiste.. Les deux régimes successifs établis au Soudan après l'accession du pays à l'indépendance en 1956 sont "morts du sud": c'est en effet la guerre civile opposant le nord et le sud du Soudan au lendemain de sa libération de la tutelle britannique qui a causé leur chute.

En 1964, l'Institut des télécommunications a été créé, anciennement connu sous le nom d'institut de formation des ingénieurs.

En 1971, le Département des postes et télégraphes a été séparé du Département des communications filaires et sans fil; Radio et SUNA ont également été séparés.

En 1974, la station satellite Um Haraz a été créée.

Le 16/1/1987, un décret a été publié pour créer la *Corporation générale des communications filaires et sans fil* qui possédait, au début de ses opérations, **85 centraux téléphoniques manuels** (modèle CB) d'une capacité de 10 à 100 lignes dont la majorité étaient en service depuis 1965, et une capacité de 2 240 lignes.

Jusqu'en 1990, le nombre de lignes fixes et les services fournis étaient extrêmement limités, même par rapport à d'autres pays de la région.

En 1991, par exemple, il n'y avait que **73 000 lignes téléphoniques**, dont les deux tiers se trouvaient dans le Grand Khartoum.

Au cours des années 1990, cependant, le nombre de lignes fixes a augmenté et **en 2002, il y avait 672 000 lignes**.

Le 13/9/1993, et conformément au programme triennal de sauvetage économique (1990-1993), la *Société soudanaise des télécommunications (Sudatel)* a été créée en tant que société par actions pour remplacer la Société générale des communications filaires et sans fil.

En 1996, la *Société nationale des télécommunications (NTC)* a été créée dans le but d'agir en tant qu'entité active qui assure la réglementation de l'environnement des télécommunications et de mettre en place les cadres juridiques, réglementaires et législatifs pour promouvoir un climat sain pour une concurrence libre et loyale.

En 1998, **Sudatel** a introduit le service de téléphonie mobile au Soudan et a mis en place une administration entièrement dédiée à celui-ci, peu de temps avant de se transformer en une société de télécommunications distincte, indépendante de la ligne fixe, sous le nom de Mobitel avec un partenariat qui engageait d'autres parties .

En 2002, la deuxième licence a été accordée à la société libanaise Areeba marquant l'introduction d'un deuxième fournisseur de services de téléphonie mobile sur le marché soudanais, aux côtés de Mobitel.

En 2005, Areeba a été vendue à MTN-Afrique du Sud.

En 2005, le groupe **Sudatel** a vendu ses parts dans **Mobitel** au groupe koweïtien Zain pour faire partie du groupe **Zain**.

En avril 2005, Canar a obtenu la licence pour devenir le troisième fournisseur de services de téléphonie fixe au Soudan, avec un portefeuille de services pour fournir des services de téléphonie, de données et d'Internet haut débit en utilisant les applications de Next Generation Networks dans l'ensemble de ses réseaux. , également connu sous le nom de NGN, basé sur le protocole Internet IB, en plus d'autres technologies de pointe pour fournir ses services, notamment les câbles à fibres optiques et les réseaux sans fil.

En 2006, Sudatel a lancé le réseau soudanais pour les services de téléphonie mobile pour devenir le troisième fournisseur de services de téléphonie mobile au Soudan

Toutes les organisations créées pour fournir des services de télécommunications appartenaient à l'État.

Ils étaient, à toutes fins pratiques, des entités avec peu ou pas d'autonomie opérationnelle et financière et peu de contrôle sur leur propre destin. Malgré de nombreux plans et efforts de développement, l'état du secteur des télécommunications dans le pays est resté extrêmement médiocre jusqu'en 1994.

À cette époque, le Soudan avait l'un des taux de pénétration les plus bas (0,23%), même selon les normes régionales.

L'ère de la privatisation (1994 et au-delà)

Le programme triennal de sauvetage économique (1990-1993), adopté par le gouvernement du Soudan, met l'accent sur le rôle des télécommunications dans le processus de développement socio-économique et appelle à la suppression de l'environnement monopolistique dans le secteur et à la participation des secteur privé - qu'il soit local ou étranger - dans le secteur des télécommunications ainsi que dans d'autres secteurs pour pallier les déficits persistants d'investissement et de performance.

À la suite de ce programme, la structure du secteur des télécommunications dans le pays est actuellement la suivante :

- Le Ministère (Ministère de l'Information et des Communications) : chargé des politiques et de la législation.
- Le Régulateur (National Telecom Corporation, NTC) : chargé des fonctions de régulation.
- Les opérateurs et prestataires de services agréés : chargés de l'exploitation des réseaux agréés et de la fourniture des services.

La libéralisation et la privatisation du secteur des télécommunications, les politiques, les réglementations et les plans adoptés par le Gouvernement soudanais ont créé un environnement politique favorable à la concurrence qui attire les capitaux et a favorisé la mise en place d'une infrastructure moderne entièrement numérique. dans le pays et a fourni un climat propice à l'amélioration du développement des technologies de l'information et des communications (TIC) à l'échelle nationale.

La transformation et les réalisations observées dans le secteur soudanais des télécommunications, associées à l'utilisation croissante et diversifiée des services des TIC, y compris ceux d'Internet et de ses applications, ont fait du Soudan l'un des plus développés d'Afrique, sinon du Moyen-Orient. Mais le marché est encore considéré comme vierge et d'énormes opportunités d'investissement existent et vont exploser avec la pleine réalisation de la paix et de la stabilité dans tout le pays

Évolution du secteur des télécommunications (1994 à septembre 2006)

Services fixes

SUDATEL _____ **19 avril 1993** TDM/MPLS _____ **1 493 674 200 emplacements** 411 000

CANAR (Mobilité Limitée) **11 octobre 2004** IP-MPLS/CDMA _____ **250 000 5 emplacements** 104 720

Croissance des communications fixes et mobiles

_____ **1994 2000 2004 2005 2006**

Fixé Capacité x 1000 _____ **150 416 1500 1500 1500**

Abonnés x 1000 _____ **64 386 1929 680 515**

Mobile Capacité x 1000 _____ **20 1250 2000 4800**

Abonnés x 1000 _____ **1 1050 1866 3370**

Lignes principales : **425 000 lignes** en circulation, 101e au monde (2012). [3]

Cellulaire mobile : **27,7 millions**, 38e au monde (2012)

Internet

En 2011, l'accès à Internet était largement disponible dans les zones urbaines, mais limité par le manque d'infrastructures rurales.

Internaute : 12 millions d'internautes, 46ème mondial ; 21,0% de la population, 142e au monde (2012).

Haut débit fixe : 18 472 abonnements, 131e mondial ; 0,1% de la population, 172e au monde (2012).

Haut débit sans fil : 5,6 millions d'abonnements, 31ème au monde ; 16,4% de la population, 78ème au monde (2012)

Hébergeurs Internet : 99, 211e au monde (2012).

IPv4 : 283 904 adresses allouées, moins de 0,05% du total mondial, 6,3 adresses pour 1000 personnes (2012).

Le Soudan reconnaît ouvertement le filtrage de contenu qui transgresse la moralité et l'éthique publiques ou menace l'ordre.

L'autorité de régulation de l'État a créé une unité spéciale pour surveiller et mettre en œuvre la filtration ; cela cible principalement la pornographie et, dans une moindre mesure, le contenu gay et lesbien, les sites de rencontres, les tenues provocantes et de nombreux sites Web anonymes et proxy.

Contexte de l'AOF Afrique Occidentale Française

Le Mali ex Soudan Français

Enclavé en Afrique de l'Ouest, le Mali est un État né de la décolonisation survenue au début des années 1960.

Avec son vaste territoire s'étendant du désert au Sahel et aux savanes méridionales plus humides, il apparaît comme un espace intermédiaire entre le monde des nomades sahariens et sahéliens et celui des agriculteurs sédentaires établis sur les rives du Niger et dans le sud.

Devenu le Soudan français du fait de la conquête et de la colonisation entreprises à partir du Sénégal dans les dernières décennies du XIXe siècle, le pays est intégré à l'Afrique-Occidentale française dont le cadre ne survit pas à la période coloniale. .

Le territoire de l'actuelle république du Mali s'étend sur 1 240 190 km2, soit une superficie plus de deux fois supérieure à celle de la France, à peu près comparable à celle de la république du Niger voisine.

Le Mali se présente comme un espace de transition entre les étendues sahariennes faiblement peuplées de nomades Touareg au nord et les régions soudaniennes occupées par les Noirs sédentaires du sud

1er février 1883 : Le Niger est atteint par les Français et, peu après, Borgnis-Desbordes établit un poste à Bamako

19 avril 1883 : Le télégraphe atteint **Bamako**. Il atteint Bandiagara et Tombouctou en 1899, puis Sikasso en 1903.

...

1980 Etat des lieux des télécommunications

Au Mali, les services de télécommunications publiques sont gérés et exploités par l'Office des Postes et Télécommunications (OPT) qui est placé sous la tutelle du Ministère de l'Information et des Télécommunications.

L'OPT, entreprise d'état établie par décret promulgué en 1960 et modifié en 1981, assure le monopole des postes et télécommunications et est responsable de l'expansion et de l'exploitation des services des télécommunications, des postes et des services financiers de la poste (mandats postaux, comptes chèques; postaux et caisse d'épargne). Les tarifs appliqués par l'OPT sont fixés par arrêté du ministre de tutelle.

En principe, l'OPT établit les concessions d'utilisations des installations de télécommunications non militaires dont il n'est pas propriétaire. Il est toutefois de notoriété publique que bien des installations de télécommunications privées sont exploitées sans concession dans le pays. Etant donné qu'elles sont utilisées pour assurer les services que l'OPT n'est pas en mesure de fournir par ses propres moyens, et que la perte de revenus qui en découle pour l'OPT n'est pas importante, l'OPT ne poursuit pas rigoureusement la question, en dépit du fait que ces installations non autorisées causent des interférences radio et qu'elles constituent un gaspillage des ressources limitées du pays.

Les installations de transmission pour les télécommunications internationales du Mali sont exploitées par la Société des Télécommunications Internationales du Mali (TIM), une société dont le Gouvernement possède 65% du capital et la société Française *France Cable et Radio* 35%. la TIM est placée également sous la tutelle du Ministère de

L'Information et des télécommunications.
Aucune industrie de télécommunications de quelque importance n'est implantée au Mali.

Accès au Service

Avec **4.700 raccordements téléphoniques en service** (LPR), la densité téléphonique dans le pays était de 0,60 raccordements par 100 habitants a fin 1980. Cette densité figure parmi les plus basses du monde. Pour l'Afrique, a l'exception de la République Sud Africaine, la densité moyenne correspondante est de 0,4; pour l a l'exception du Japon et de la République de Chine, elle atteint 0,9; pour l'Amérique Latine 3,2, et pour l'Amérique du Nord 32,0. Les densités téléphoniques d'un certain nombre de pays sont données en Annexe L.

La capitale, Bamako, avec environ 55% du nombre total des raccordements, a une densité de seulement 0,4 raccordement par 100 habitants. A l'exception de Bamako et de dix autres villes importantes, le reste du pays, ou réside 89% de la population, ne dispose que de 780 raccordements téléphoniques, ce qui donne une densité de 0,01 raccordement pour 100 habitants dans ces régions.

Non seulement la quasi totalité des raccordements d'abonnés au téléphone est concentrée dans quelque 50 villes et localités importantes situées dans les régions sud et ouest du pays, mais l'étendue du réseau interurbain est très limitée.

Sur la population totale du pays, seulement 17% vit dans des régions où l'on dispose d'un accès à une quelconque installation de téléphone ou de télégraphie, aussi desuète soit elle; si l'on exclut Bamako, cette proportion pour le pays n'est que de 11%.

Le partage administratif du pays comprend le district de Bamako et sept régions. Les régions, a leur tour, sont divisées en 46 cercles avec un total de 281 arrondissements et communes indépendantes. Chacune des sept capitales régionales dispose des services téléphonique et télégraphique, bien que dans seulement deux d'entre elles le service puisse être considéré de qualité satisfaisante.

Sur les 46 chefs-lieux de cercles qui ne sont pas en même temps de capitales régionales, 33 disposent du service téléphonique, 3 n'ont que le service télégraphique et 3 n'ont absolument aucun service. Sur un total de 281 arrondissements, 211 n'ont aucun service de télécommunications.

De plus, indépendamment des centres administratifs, il existe d'importants centres pour les transports et le développement agricole qui n'ont accès à aucun services des télécommunications.

Seulement environ 80 téléphones publics sont installés sur l'ensemble du Mali, dont 10 à Bamako.

Les téléphones publics en dehors de Bamako sont très peu utilisés, principalement à cause de la médiocre qualité du service interurbain offert aux usagers.

L'OPT exploite 52 bureaux télégraphiques, dont 3 sont situés dans des localités sans service téléphonique. A une exception près, toutes les installations telex sont a Bamako .

Utilisation du Service

La distribution des abonnés au téléphone par catégorie d'usagers varie dans une large mesure en fonction du genre de communautés dans lesquelles ils sont situés (tableau ci-dessous) En Pourcentage d'Abonnés :

Communauté	Gouvernement Admin Publics & Services	Activité Commerciale	Résidence	Autres
Bamako	17,3	22,2	22,2	0,4
Autres villes avec service automatique	27,5	20,7	51,0	0,8
Autres villes	35,8	25,2	37,3	1,7
Zones rurales	55,3	28,4	10,6	5,7
Totalité du pays	25,4	23,1	49,3	2,2

Des contrôles par échantillonnages montrent que pratiquement tous les téléphones résidentiels dans les zones rurales et deux-tiers de ceux de Bamako et d'autres zones urbaines sont principalement utilisés pour affaires ou pour une activité professionnelle.

D'autres échantillonnages montrent que les deux tiers environ du trafic total de Bamako est local et un tiers est du trafic interurbain et international. Dans les localités autres que Bamako 25% du trafic est local et 75% interurbain et international.

Qualité de Service et Installations Existantes

Les installations de télécommunications existantes sont décrites à l'annexe 3

Environ 70% du nombre total des téléphones installés dans le pays sont raccordés à **5 centraux téléphoniques automatiques**; le reste à des centraux manuels. Les centraux automatiques assurent un service de 24 heures, tandis que les centraux manuels, à quelques exceptions près, n'assurent le service que pendant les heures de bureau, ce qui est un service de niveau médiocre.

Il est estimé que plus de 95% du trafic local, environ 65% du trafic interurbain national et environ 20% du trafic international sont écoulés automatiquement.

Un échantillonnage prélevé sur la période du bimestre juillet/aout 1980 montre que 39,1% du montant facturé à l'ensemble des abonnés du Mali affecte les abonnés dits officiels et 60,9% les abonnés dits privés.

Dans le cadre du premier projet de l'Association (Credit 321-MLI) des **centraux téléphoniques automatiques** ont été installés a **Bamako, Segou, Kati , Koulikoro** et tous ont été interconnectés par des faisceaux hertziens fiables. Ce qui a permis de diminuer les difficultés rencontrées dans le passé pour obtenir la tonalité de numérotage et pour appeler les abonnés de ces localités. Toutefois, bien des difficultés pratiques persistent, la plupart d'entre elles sont causées par le manque de fiabilité et le développement insuffisant des réseaux locaux en service.

Grâce aux travaux en cours, la qualité et la fiabilité du réseau local de Bamako a été considérablement améliorée. Par conséquent, le nombre de raccordements d'abonnés en dérangement pendant les périodes les plus critiques de l'année a été réduit de 200 à 400 par jour à environ 50.

Ce nombre de dérangements est encore bien trop élevé; il est prévu de le diminuer davantage d'ici la fin de l'année 1981.

Par suite d'un manque de ressources, les améliorations de la fiabilité des réseaux locaux dans les autres villes ne peuvent être apportées que dans le cadre du second projet.

Une conséquence de l'insuffisance des réseaux locaux est que les abonnés avec centraux domestiques ayant un trafic intense a l'heure chargée ne peuvent pas obtenir davantage de raccordements principaux au central public.

Comme les raccordements principaux existant en service sont continuellement occupés pendant les heures de pointe, des tentatives d'appels sont répétées sans succès, ce qui a pour conséquence de surcharger les équipements de commutation du central au delà de leur capacité et de diminuer encore davantage les chances d'obtenir un appel qui aboutit. Cette situation également ne pourra être rectifiée que dans le cadre du second projet.

Un central téléphonique automatique est également en service a **Sikasso** qui est la capitale régionale et le centre de la partie importante du point de vue agricole située le plus au sud du pays.

Toutefois l'amélioration du service dont on s'attendait a la mise en service de ce central ne s'est pas concrétisée par suite de la médiocre qualité de la liaison le raccordant au réseau national.

Tous les autres centraux du pays sont a exploitation manuelle, qui est d'une qualité de service inférieure .

Les centraux manuels sont raccordés au réseau national soit par des lignes aériennes, soit par des liaisons radio HF, ni les unes ni les autres n'étant satisfaisantes. Les lignes aériennes sont pour la plupart anciennes et n'ont pas été conçues pour les liaisons à longue distance pour lesquelles elles sont maintenant utilisées. Les durées d'exploitation des liaisons HF sont limitées de une demi-heure à quelques heures par jour, et même au cours de ces brèves périodes, les liaisons sont fréquemment interrompues par des coupures du secteur de l'électricité a l'une ou l'autre des extrémités. Elles sont également vulnérables aux interférences et aux perturbations atmosphériques.

Plus de 50% des demandes de communications destinées à être établies sur des liaisons radio HF ont été annulées par suite de délais d'attente excessifs. Pour les communications devant être établies sur lignes aériennes, le pourcentage d'annulation varie entre 25 et 50% des demandes de communications. Ces chiffres démontrent un service de qualité inférieure.

Le trafic international est établi par des opératrices à l'exception d'environ 50% des appels entre le Mali et la France qui sont établis automatiquement (20% de tous les

appels). Le trafic vers l'Algérie, l'Europe et au delà est acheminé via des circuits par satellite et vers les autres pays d'Afrique par circuits radio HF. Les circuits internationaux HF comportent les mêmes limitations que les circuits nationaux HF bien qu'à un moindre degré grâce au personnel mieux formé et des équipements meilleurs. Les circuits par satellite sont fiables mais, pendant les heures chargées, la demande dépasse la capacité des installations disponibles, ce qui provoque de longs délais d'attente. La TIM qui exploite ces installations à l'intention d'augmenter leur capacité dans le courant de 1982. Sur le total du trafic international, une proportion de 52% est destinée aux pays frontaliers, notamment à la Côte d'Ivoire (24%) et au Sénégal (23%), et 45% environ à l'Europe.

En général, il n'est pas possible d'indiquer un délai d'installation ferme lors du dépôt d'une demande d'abonnement. Les souscripteurs résidentiels doivent attendre au moins deux à trois années, et de plus, à bien des endroits, la qualité du service est médiocre au point de dissuader les abonnés potentiels. En dépit de ces faits, les listes d'attente officielles contiennent plus de 1.800 demandes enregistrées, dont 1.348 proviennent de Bamako (31 décembre 1980). De plus une demande latente émerge d'une zone à une autre, au fur et à mesure que des travaux d'extension sont entrepris et que les abonnés potentiels perçoivent une augmentation de leurs chances d'obtenir un raccordement téléphonique.

La principale raison pour laquelle la demande n'est pas satisfaite provient d'un manque de lacets de câble disponibles.

Le Gouvernement a également exprimé une demande générale de services dans différentes villes et localités situées un peu partout dans le pays. Au cours des dix années écoulées, le nombre de raccordements téléphoniques n'a augmenté que de 5,4% par année.

Les consultants engagés pour l'ingénierie des réseaux locaux ont relevé que ce faible taux d'accroissement est la conséquence d'un retard général dans l'expansion des télécommunications dans le Sahel qui a suivi la sécheresse du milieu de la décennie 1970.

Pour le Mali, ils suggèrent une accélération de l'accroissement qui devrait passer de 5,4% à 13% par année, pour rattraper le retard et pourvoir aux besoins de développement économique et social du pays. Ils estiment la demande totale à environ 10.000 raccordements téléphoniques à la fin de 1985 et à 16.000 en 1990, ce qui correspond à un taux d'accroissement annuel de 10% à partir du seuil de la demande actuellement exprimée (nombre de raccordements actuellement en service plus demande non satisfaite enregistrée).

Environ 85% de la demande devrait pouvoir être satisfaite en 1985. Toutefois on s'attend à ce que le nombre de demandes enregistrées sur les listes d'attente officielles dépassera la capacité d'installation annuelle de l'OPT au cours de la période 1981-85.

L'ordre de priorité pour l'installation et le raccordement des nouvelles lignes d'abonnés tel que donné ci-après est respecté le mieux possible: à l'exception des circuits vers l'Algérie qui sont exploités par l'OPT. Ces circuits n'étaient pas en service au moment du passage de la mission d'évaluation.

L'OPT envisagera également des mesures tarifaires propres à canaliser la demande de nouveaux raccordements d'abonnés selon les besoins dans le dessein d'atteindre les objectifs de développement du Gouvernement.

L'actuel central telex d'une capacité de 168 raccordements est complètement saturé depuis plus d'une année et aucun raccordement additionnel ne pourra être réalisé avant que le nouveau central inclut dans le second projet de télécommunications soit mis en service. De ce fait l'OPT a refusé d'accepter pour le moment des demandes d'abonnement au telex. Par conséquent, aucune liste d'attente officielle n'est tenue, mais la demande non satisfaite est actuellement estimée à environ 150-200 raccordements.

...

Contexte de l'AOF Afrique Occidentale Française

Le Bénin ex Dahomey

La République du Bénin (ex **Dahomey**) est située sur le golfe de Guinée.

Dès **1851**, la France signe un traité commercial et d'amitié avec le roi de Xogbonou (Porto-Novo) le roi Toffa Ier, vassal du roi **Glélé du Dahomey**, qui régna de 1858 à 1889. Par les traités de 1868 et de 1878, la région de Cotonou, située entre Ouidah, comptoir portugais, et Porto-Novo, est cédée à la France.

En 1883, le roi de Xogbonou (Porto-Novo), souhaitant se protéger des visées expansionnistes du Dahomey, signe un traité de protectorat avec la France.

Protectorat en 1884

L'un des rois les plus mythiques du royaume du Dahomey, le très noble roi Béhanzin (ayant pour emblème le requin) attaque en 1890 les Français à Cotonou, garde pendant 73 jours des otages français, puis assiège d'autres villages porto-noviens protégés des Français. Il déclare même aux Français de le laisser tranquille, défiant fièrement : « Si vous voulez la guerre, je suis prêt. »

Détrôné, en fuite, Béhanzin se rend de son propre chef indiquant à ses derniers fidèles « de profiter de la conduite véritablement étonnante de ces vainqueurs blancs qui ne tuaient personne et n'emmenaient pas de prisonniers en France. » Il est captif en janvier 1894, puis déporté en Martinique.

À la suite de la conquête coloniale française, les Établissements du **Bénin**, qui étaient rattachés à la colonie du **Sénégal** depuis juillet 1886, deviennent une colonie autonome en 1893, avant de prendre le nom de **colonie du Dahomey** et dépendances par un décret du 22 juin 1894. L'extension du nom de Dahomey, qui ne désignait à l'origine que le royaume du Dahomey, à l'ensemble de la colonie répondait à la fois à une volonté de justification et de glorification d'une conquête relativement difficile, tout en évitant de possibles amalgames avec les territoires du royaume du Bénin (1150-1897) annexés par les Britanniques (sud-ouest de l'actuel Nigeria).

Dans le Nord, le royaume bariba de Nikki, qui avait atteint son apogée au XVIII^e siècle avant de se heurter à l'expansionnisme du royaume nigérian d'Ilorin, oppose une vive résistance à la colonisation française.

Le premier bureau de poste a vu le jour le 1^{er} juillet 1890 à Porto-Novo.

Au même moment, le service télégraphique et téléphonique s'est développé très tôt dans la bande côtière du Dahomey grâce au système de radio maritime par câbles sous-marins et des équipements de transmission et de commutation mis en place pour permettre aux colonisateurs d'être en relation permanente avec leurs colonies et les navires qui se trouvaient en haute mer ou sur la côte. Progressivement la métropole a étendu le service public des PTT à certaines villes côtières (Ouidah, Grand-Popo et Agoué) et à d'autres villes à l'intérieur du territoire du Dahomey où des bâtiments ont été construits pour abriter des services postaux et téléphoniques.

En **1899**, la colonie du Dahomey intègre l'**Afrique-Occidentale française** (AOF) au sein de l'Empire colonial français.

Les frontières furent établies d'un commun accord avec le Royaume-Uni (fixé alors au Nigeria) et avec l'Allemagne (présente alors au Togo).

La nouvelle colonie ne perd son autonomie qu'en **1904** lors de son incorporation à l'Afrique-Occidentale française (AOF).

Le Bénin a accédé à l'indépendance complète le 1^{er} août **1960**, sous la dénomination de République du Dahomey, avant de prendre en 1975 son nom actuel.

La Poste

Victor BALLOT alors, Administrateur français chargé des Etablissements du Golfe de Guinée, a institué au DAHOMEY un service public des « Postes, Télégraphes et Téléphones » (PTT) connu plus tard sous l'appellation de Service des Postes et Télécommunications.

Dans cette optique, le premier bureau de poste a vu le jour le 1^{er} juillet 1890 à Porto-Novo.

Ce n'est qu'en 1893 que furent ouverts les bureaux de postes d'Agoué et d'Ouidah.

Le bureau de poste de Porto-Novo quant à lui vit ses portes s'ouvrir en 1894, le courrier postal s'étend jusqu'à Savalou.

De 1897 à 1907, 14 nouveaux bureaux de poste étaient installés. Ils étaient, à partir de Cotonou, en relation avec Marseille, Dakar, Lomé, Lagos.

Puis, de 1905-1989 environ 92 autres bureaux de postes ont été créés et équipés.

Les télécommunications

le service télégraphique et téléphonique s'est développé très tôt dans la bande côtière du Dahomey grâce au système de radio maritime par câbles sous-marins et des équipements de transmission et de commutation mis en place pour permettre aux colonisateurs d'être en relation permanente avec leurs colonies et les navires qui se trouvaient en haute mer ou sur la côte.

En **1897**, le service télégraphique se limitait à la bande côtière en raison de la permanence de la relation des colonisateurs avec les navires puisqu'ils étaient des militaires.

De 1897 à 1907, le service télégraphique national a connu également en cette période l'ouverture des tronçons Cotonou-Lagos-Grand Bassam vers d'autres pays.

...

Rallié à la France libre durant la Seconde Guerre mondiale, le Dahomey devint, en 1946, un territoire français d'outremer, puis, le 04 décembre 1958, un État autonome au sein de la Communauté française.

Le pays accéda à l'indépendance le 1^{er} août 1960 et entra, le mois suivant, aux Nations unies.

1962 Programme de modernisation des télécommunications

- Central téléphonique **automatique de Cotonou**.
- Liaison téléphonlque bifilaire Parakou-MaI an- ville .'
- liaison téléphonique bifilaire Porto-Novo-frontière Nigéria.
- Centraux téléphoniques des centres urbains secondaires.

Malgré les investissements réalisés par l'OPT, ceux-ci étaient moindres puisque ne portant que sur quelques liaisons télégraphiques. Pour développer les services de la communication, l'Etat en 1978 a procédé à la dotation en capital et a autorisé la signature des conventions de prêts et de subventions avec des bailleurs de fonds. Suite à cela, l'OPT a réalisé en 1981 trois services centraux à Cotonou en 1983 les services centraux de district et en 1984 la station terrienne d'Abomey-Calavi pour le centre de transit international. L'ampleur de ces activités et la volonté de réussir de son personnel ont fait de l'OPT une des rares sociétés de l'Etat à gérer sans grande difficulté la crise financière qui a secoué le Bénin de 1986 à 1989, bien qu'ayant trois milliards de francs de ces avoirs gelés par la Banque Commerciale du Bénin. Malgré l'essor que l'OPT a connu pendant cette période, le redressement souhaité était loin d'être atteint. De nouvelles réformes ont été amorcées pour résoudre les problèmes d'ordre administratif, financier, infrastructurel, commercial, relationnel et technologique que connaissait la société.

...

Je n'ai pas d'autres traces sur l'installation et le déploiement du téléphone au Benin.

Contexte de l'AOF Afrique Occidentale Française

Haute-Volta devenu le Burkina Faso

La Haute-Volta était une colonie de l'Afrique-Occidentale française (AOF) établie le 1er mars 1919 à partir des territoires qui formaient auparavant le Haut-Sénégal et Niger et la Côte d'Ivoire.

La colonie fut dissoute le 5 septembre 1932 et chacune de ses parties était administrée par la Côte-d'Ivoire, le Soudan français et le Niger.

Après la Seconde Guerre mondiale, le 4 septembre 1947, la Haute-Volta fut recréeée dans ses frontières initiales comme territoire d'outre-mer au sein de l'Union française. **Le 11 décembre 1958**, elle fut reconstituée comme une république autonome sous le nom de **République de Haute-Volta** au sein de la Communauté française, pour enfin prendre son indépendance totale le 5 août 1960.

La Haute-Volta prend le nom de Burkina Faso le 4 août 1984.

Dès 1898, la structuration de ces territoires est totalement marquée du sceau des militaires : fortifications, postes militaires et gîtes d'étape jalonnent, avec les liaisons télégraphiques, les itinéraires pédestres.

le Gouvernement ayant pris, en 1966, la décision de réduire fortement les dépenses publiques, les réalisations prévues dans le plan global de développement et dans le programme des télécommunications ont subi une compression. Quelques parties seulement de ce programme ont été exécutées.

- Depuis 1966**, l'aide de la France a permis d 'acquérir les équipement nécessaires aux renouvellements et aux extensions de première urgence tels que
- (a) du matériel de **commutation à Ouagadougou** de façon a porter la capacité, en lignes et en trafic, du central à **1000 lignes** avec des positions urbaines supplémentaires;
 - (b) un nouveau **central automatique de 800 lignes à Bobo-Dioulasso**;
 - (c) des dispositifs a courants porteurs sur les lignes aériennes;
 - (d) du matériel pour liaisons VHF et radiocommunication; et
 - (e) de petits **commutateurs manuels destinée à remplacer le matériel périmé** dans les villes de province. L'USAID a fourni une aide pour la construction de nouvelles artères régionales en direction du Niger et du Mali.

La majeure partie de ces travaux a été terminée à la fin de 1968.

1968 Etat des lieux

La Haute-Volta est un pays de savanes et de terres arides, privé d'accès à l'océan dont il est éloigné de 800 km. Elle compte 4.400.000 habitants et s'étend sur plus de 1.000 km d'est en ouest et de 500 km du nord au sud. En l'absence de richesses minières exploitées, l'agriculture est la principale ressource de ce pays dont le PIB par habitant (50 dollars EU) est l'un des plus bas du monde.

Le pays est doté de 5 bureaux de services postaux et financiers localisés à : **Gaoua, Batié, Diébougou, Dano et Dissin**. Le réseau téléphonique est articulé autour d'un **seul central téléphonique automatique** installé à **Ouagadougou** , le reste est toujours en système manuel vu le très petit nombre d'abonnés de ces autres régions peu peuplées.

Le système de télécommunications existant est très modeste et épouse étroitement la répartition géographique des activités économiques et administratives. Il a test essentiellement développé dans les deux villes principales de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso et entre elles, ainsi qu'en direction de la frontière avec la Côte d'Ivoire, le long de la ligne de chemin de fer d 'Abidjan. Les principales routes et voies ferrées relient également ces deux villes ou sont concentrés environ 80% des activités administratives et commerciales et des transports, ainsi que toute l'industrie du pays, qui représente 12% du PIB. L'extension du réseau interurbain le long de cet axe et dans les régions sud et nord-est, en direction des pays voisins, a été associée au développement des plantations, de l'agriculture et de l'élevage, activités économiques les plus importantes du pays qui représentent plus de 75% de ses exportations et quelque 60% du PiB. La densité téléphonique (nombre de postes par 100 habitants) est de 0,06, taux le plus faible d'Afrique.

Capacité des centres en lignes d'abonnés (L) et nombre de lignes principales d'abonnés en service (LP) au 31 mai 1968

Ville	Type de centre	Capacité L	LP
Ouagadougou	Automatique. R6	1000	723
Bobo-Dioulasso	Batterie locale.	30 + 300	290
Koudougou	idem	10 + 50	41
Ouahigouya	idem	10 + 50	27
Banfora	idem	10 + 50	26
Kaya	idem	6 + 25	18
Fada N'Gourma	idem	6 + 25	10
Deougou	idem	3 + 17	10
Diebougou	idem	3 + 10	9
Dori	idem	3 + 10	8
Tenkadogo	idem	3 + 10	5
Po	idem	3 + 10	5
Tougan	idem	3 + 10	5
Diapaga	idem	2 + 6	5
Koupela	idem	3 + 10	4
Iaga	idem	3 + 10	4
Yako	idem	3 + 10	4
Boromo	idem	1 + 6	3

Garango	idem	1 + 6	3
Gaoua	idem	3 + 10	2
Kombissiri	idem	1 + 4	2
Zorgho	idem	2 + 6	2
Mouna	idem	1 + 4	2
Kantchari	idem	1 + 4	2
Dano	idem	1 + 4	2
Batie	idem	1 + 4	2
Hounde	idem	1 + 4	2
Ziniare	idem	1 + 4	2

Soit un total de 1224 LP

le 31 mai 1968, le service téléphonique local comptait **2.980 postes téléphoniques** de toute nature, dont **1224 postes principaux**.

Plus de 1.000 postes d'abonnés étaient reliés au centraux principaux de **Ouagadougou**, **Bobo-Dioulasso** et **Koudougou**; les 200 autres étaient situés dans de petites villes ou centres administratifs de l'intérieur.

Le rapport entre le nombre total de postes téléphoniques et le nombre de LP est d'environ 2,4. en janvier 1969 .

En outre, 34 bureaux de petites villes sont équipés de commutateurs manuel, desservant une ligne principale et parfois 2 à 3 lignes supplémentaires.

Sur le total des postes principaux, 59% (soit 723) étaient raccordés au central téléphonique relativement neuf de **Ouagadougou**, qui est du type **R6** de fabrication française à enregistreurs et a une capacité de 1.000 lignes; les 4% restant étaient raccordés à des **centraux manuels** à batterie locale, à **Bobo-Dioulasso**, où le central de 300 lignes est saturé, et dans environ 30 autres villes du pays où de petits centraux équipés de 4 à 50 lignes fonctionnent à temps partiel.

L'équipement existant a été installé par l'administration coloniale française et initialement exploité par elle, mais depuis 1960, le développement en a été assuré par l'ancienne administration des P&T avec l'entière assistance des services français de la coopération qui relèvent du Ministère français des Affaires Etrangères. Les services essentiels sont dirigés par du personnel français.

Les liaisons interurbaines consistent principalement en lignes aériennes, équipées en partie de dispositifs à courants porteurs.

Ces lignes ont une capacité limitée de L circuits bifilaires au maximum sur la même artère et comprennent environ 3.800 km à une paire de fils de cuivre et 1.400 km à un fil de fer.

Les télécommunications internationales sont principalement assurées par la compagnie France Câbles et Radio (FCR), entreprise publique française, en vertu d'un accord contractuel de 25 ans conclu en 1962 par le Gouvernement.

Le Département s'occupe également de l'exploitation technique des émetteurs de radiodiffusion sonore du Ministère de l'Information.

On trouvera à l'Annexe 3 et sur la carte qui est jointe de plus amples détails sur les installations existantes, leur capacité de service et quelques travaux d'extension en cours.

A l'exception des services internationaux de Ouagadougou,:

- Les installations existantes ne sont pas suffisantes pour faire face au trafic actuel et de l'augmentation prévue de la demande.
- Le réseau de câbles locaux est saturé à Ouagadougou et, au rythme moyen actuel de 7 communications par jour et par abonné, égal à ceux observés en Europe, le matériel de commutation existant est surchargé, bien que 700 seulement des lignes disponibles soient raccordées.
- Le trafic interurbain entre les villes principales et avec la Côte-d'Ivoire est encombré. Des circuits supplémentaires sont nécessaires pour le trafic commercial sur les principales liaisons.
- Les installations existantes souffrent, en outre, d'un manque d'entretien et nécessitent des améliorations pour offrir une qualité minimale de service.
- Les bureaux vétustes et les lignes à un fil de fer qui relient les villes de l'intérieur doivent être renouvelés pour éviter de coûteuses dépenses d'entretien et parer aux interruptions de service avec ces localités.

Le réseau local de Ouagadougou se compose de câbles souterrains prolongés, selon les besoins, par des câbles portés ou des lignes aériennes. En d'autres endroits, les réseaux sont entièrement constitués par des lignes aériennes. Le réseau local de Ouagadougou est complètement saturé et doit être reconstruit pour permettre le raccordement de nouveaux abonnés de façon à utiliser pleinement la capacité actuelle du central. Le réseau actuel de lignes aériennes de Bobo-Dioulasso ne satisfait pas aux normes de qualité exigées d'un service automatique satisfaisant et doit être également reconstruit .

Les liaisons à grande distance sont principalement des lignes aériennes, dont une partie sont équipées de systèmes à courants porteurs à 1, 3, 6 ou 12 voies. La liaison interurbaine la plus importante relie Ouagadougou et Bobo-Dioulasso en suivant la ligne du chemin de fer d'Abidjan, et se compose actuellement d'une artère à 4 fils de cuivre fournissant 17 circuits physiques et à courants porteurs, ce qui est insuffisant pour répondre

à la demande actuelle. Une nouvelle artère aérienne à une paire en cuivre a été construite en 1966 sur les 400 km qui séparent Ouagadougou de la frontière du ligier, au titre d'un projet régional d'interconnexion entrepris sous l'égide de l'USAID entre le Niger Niamey), la Haute-Volta et le Mali (Bamako). Elle est équipée de systèmes à courants porteurs à une voie complétant le circuit physique. Du matériel de même provenance a également été fourni pour le parcours de 150 km qui sépare Bobo-Dioulasso de la frontière malienne, mais l'installation doit attendre l'octroi des crédits à fournir par le Gouvernement pour les dépenses locales de construction. Une artère composée de deux fils de cuivre aériens, qui suit la ligne de chemins de fer d'Abidjan, est équipée d'un système à courants porteurs à 6 voies entre Bobo-Dioulasso et Bouaké en Côte-d'Ivoire.

Le reste du réseau aérien qui dessert l'intérieur du pays consiste en 1100 km de lignes à deux fils de cuivre et de 1.200 km de lignes à un fil de fer; ces lignes sont complémentaires des artères principales mentionnées précédemment.

En outre, un système radio VHF fonctionne entre Ouagadougou-Ouahigonya et Tougan, couvrant une distance de 300 km; huit liaisons radio-électriques à haute fréquence de faible puissance relient les villes importantes à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso et sont utilisées pendant les heures de pointe et en cas d'urgence lors des fréquentes interruptions des liaisons de surface.

A l'exception de la ligne récemment construite à destination de la frontière nigérienne, les lignes aériennes et installations à grande distance existantes souffrent en général du manque d'entretien et de l'absence d'améliorations et de renouvellements nécessaires pour permettre la pleine utilisation des systèmes modernes à courants porteurs et offrir un service sûr et de bonne qualité.

Les lignes à un fil de fer sont périmées et en mauvais état; elles ne fournissent même pas, dans la majorité des cas, le minimum de service téléphonique nécessaire et doivent être converties pour éviter une interruption complète des communications.

Les télécommunications internationales sont principalement assurées par la Compagnie France Câble et Radio (FCR), entreprise publique française, an vertu d'un accord contractuel d'une durée de 25 ans conclu avec le Gouvernement en 1962. Cet accord est analogue à ceux qu'ont signés d'autres gouvernements des Etats francophones. Aux termes de cet accord: (a) la FCR est propriétaire des équipements nécessaires aux services téléphonique, télégraphique et télex internationaux et en assure l'exploitation à l'exception de certaines liaisons avec les pays voisins .ar radio et par lignes qui empruntent des lignes de surface, telles que les circuits avec la Côte-d'Ivoire, le JaU et le Niger mentionnés .

Les services des postes et télécommunications de l'ensemble de l'ancienne Afrique-Occidentale Française remontent à la création, au début du siècle, de départements des Postes, Télégraphes et Téléphones, qui étaient des services publics de l'administration française placés sous l'autorité du Haut-Commissaire pour l'Afrique-Occidentale et des Gouverneur de chaque territoire.

Après la formation de divers Etats (Sénégal, Daimy, Côte-d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger et Haute-Volta) au sein de la Fédération, les services des P&T des sept pays furent assurés par l'office des P&T de l'Afrique-Occidentale qui avait son siège à Dakar.

A la dissolution de cet office, vers la fin de 1959, les services des P&T de Haute-Volta furent privés des avantages de l'administration centrale et du personnel qualifié nécessaire à la création des services centraux indispensables au pays. les services existants furent intégrés dans les services administratifs généraux. La responsabilité et le contrôle financier des P&T furent transférés au ministère des Finances. Le minimum de personnel français indispensable au fonctionnement des services fut maintenu en fonction, les cadres et conseillers supplémentaires nécessaires furent fournis par les services français de la coopération pour diriger et organiser le département.

Pendant huit ans (de 1960 à 1968) l'organisation des services des P&T a donc présenté la structure simple d'une administration publique. Le Ministre responsable déléguait au directeur des P&T les pouvoirs techniques et administratifs nécessaires à la gestion courante des services, qui étaient et sont toujours organisés en trois divisions: les télécommunications qui comprennent le téléphone, le télégraphe, le service télex et radio; les services postaux et financiers, notamment les comptes de chèques postaux et la Caisse d'Epargne; et l'administration générale. Les télécommunications étaient dirigées par des français et se subdivisaient en une série de sections techniques d'exploitation. Ceci devrait continuer un certain temps dans l'avenir immédiat. Les services n'ayant pas l'autonomie financière, il n'existait pas de département financier ou comptable proprerent

dit. Les comptes étaient incorporés dans le budget national et vérifiés par le contrôleur financier qui relève du Ministre des Finances.

Dans le cadre de l'ancienne organisation, le fonctionnement, le recrutement du personnel et le développement du département des P&T ont beaucoup souffert des difficultés budgétaires du Gouvernement. Malgré l'excédent dégagé par les opérations de télécommunications au cours des dernières années, le manque de crédits budgétaires a fréquemment entraîné des retards dans le règlement des dépenses courantes d'exploitation et d'entretien. Il était impossible de remplacer le personnel des services des P&T muté ou démissionnaire, les crédits budgétaires destinés au développement étaient tout à fait insuffisants. Les installations et la qualité du service ont donc beaucoup souffert par défaut d'entretien et de personnel qualifié. Pour le moment, seule l'assistance technique fournie par le personnel français maintenu en fonction aux divers échelons de l'organisation, empêche un effondrement, mais le personnel exécute des tâches qui sont au-delà de ses qualifications et de son expérience. Le développement et le renouvellement des installations est assuré essentiellement par la Fonds d'Aide et de Coopération (FAC) de la France et par des contributions bilatérales diverses, telles que celles accordées par l'USAID pour des projets particuliers.

Pour assurer l'autonomie financière de l'OPT, une organisation financière et comptable complète devra être mise en place avec une assistance extérieure. Actuellement, il n'existe ni archives suffisantes, ni assise commerciale pour les opérations de l'OPT. Les paramètres et états financiers de base ont été établis pour le passé et pour l'avenir, et l'analyse financière qui figure dans le présent rapport est la première qui ait été tentée pour les services des P&T en Haute-Volta. Au sein de l'OPT, l'effort de gestion commerciale et les principaux engagements financiers porteront sur les services de télécommunications qui devront donc avoir une comptabilité séparée de celle des services postaux. L'Etat a réglé ses dettes antérieures et s'est engagé pour l'avenir à payer sans délai et intégralement les services de télécommunications qu'il utilise. Dans ces conditions, l'OPT sera financièrement viable. On prévoit que les besoins financiers du programme de télécommunications de l'OPT pour 1969/1971 seront couverts à raison de 54% par le crédit envisagé de l'IDA, de 10, par le FAC et l'USAID, et le solde par l'autofinancement, ce qui constitue un plan de financement acceptable. On pense d'autre part que la situation financière globale de l'OPT, y compris celle du service des postes, s'améliorera pendant la durée du programme. Le projet justifie l'octroi d'un crédit de l'IDA d'un montant équivalant à 0,8 million de dollars EU destiné à en permettre l'exécution entre janvier 1969 et décembre 1971.

Le nouvel Office des Postes et Télécommunications.

En 1964, le Gouvernement de la Haute-Volta et les services français de la coopération, qui administrent le FAC et l'assistance technique au sein du ministère des Affaires Etrangères, sont convenus d'entreprendre une étude pour la réorganisation des services des P&T en Haute-Volta.

Vers la fin de 1966, un expert français des P&T a remis un rapport sur l'état du département et formulé des propositions détaillées pour sa réorganisation en un office doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, sur le modèle d'offices analogues existant dans d'autres pays francophones d'Afrique de l'ouest et d'Afrique centrale. L'ordonnance créant le nouvel OPT, qui est entrée en vigueur le 1er janvier 1969, et le décret précisant son organisation, son mode de gestion et les pouvoirs de contrôle de l'Etat ont été approuvés par le Conseil des Ministres en juin 1968. Les dispositions prévues suivent de près les recommandations de l'expert français. Elles s'inspirent également des suggestions formulées par la mission et sont satisfaisantes.

D'autres dispositions réglementaires portant sur l'administration financière de l'Office et ses relations avec le Ministère des Finances ont été approuvées et sont satisfaisantes, de même que la réglementation qui définit l'organisation comptable de l'Office.

Le principe fondamental qui a présidé à la réorganisation était de créer un établissement public responsable du service des postes et télécommunications, doté d'une autonomie suffisante pour être géré sur une base commerciale et avoir l'indépendance financière sans recours excessif au budget de l'Etat. L'organisation qui va être mise en place dans l'Office nouvellement créé est satisfaisante du point de vue formel. A partir des maigres renseignements obtenus sur les opérations du passé, et d'hypothèses raisonnables qui ont été examinées avec les responsables locaux, les comptes d'exploitation et les bilans passés et prévisionnels des P&T ont été établis pour chaque service pris à part et du point de vue global. Ces comptes montrent qu'avec l'organisation prévue de l'OPT sera financièrement viable.

Le Ministre des Postes et Télécommunications est le président du Conseil d'Administration de l'OPT.

A la fin de 1967, le personnel des P&T comptait au total 414 employés permanents et 132 employés temporaires. Parmi le personnel permanent, 264 étaient affectés aux services postaux et 150 aux télécommunications.

Le Département exploitait 64 bureaux publics répartis dans le pays, dont 18 n'offraient que des services postaux.

Aucun changement majeur n'est intervenu en 1968. La plupart des employés n'ont reçu qu'une formation rudimentaire, de sorte que leur productivité est peu élevée. Le manque de personnel d'encadrement et le niveau généralement bas des qualifications entraînent dans certains secteurs une insuffisance des services. Il importe donc de retenir aux divers niveaux une assistance étrangère suffisante, et il a été convenu au cours des négociations que l'OPT prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer et maintenir un recrutement approprié du personnel des télécommunications.

Les cadres administratifs et techniques sont formés à l'étranger, pour la plupart au moyen de bourses d'études dans des écoles spécialisées accordées par la France, et les services français de la coopération envisagent favorablement de poursuivre leur action dans ce domaine.

...

La majeure partie (quelque 73%) des recettes totales nettes des télécommunications proviennent des services téléphoniques locaux et interurbains, et le reste des services télégraphiques, du service télex et des services internationaux. Les services internationaux avec les pays voisins sont assurés par lignes terrestres et par radio. Les équipements nécessaires aux autres communications internationales sont toutefois fournis en association avec la Compagnie France Câble et Radio QCR), société concessionnaire et les recettes provenant de ces communications sont partagées dans la proportion de 40/60. Cet accord est avantageux pour l'OPT, car la FCR fournit tout l'équipement et supporte les charges d'exploitation.

...

La dette à long terme comprend un prêt de 46 millions de francs CFA, montant restant à rembourser sur un prêt à 5% de 74 millions de francs CFA accordé par la Caisse d'Epargne locale pour le financement de divers travaux d'équipement, et un prêt du Gouvernement français à 3/4% d'un montant de 38 millions de francs CFA destiné à financer l'équipement du **central automatique de Bobo-Dioulasso**. Le prêt à 15 ans de la Caisse d'Epargne sera complètement remboursé en 1976, et le prêt de longue durée du Gouvernement français, en 1984.

Une étude technico-économique des télécommunications, portant sur un programme quinquennal de développement a été exécutée en 1965 dans le cadre du programme français d'assistance technique. L'étude comprenait aussi une prévision sur 20 ans du nombre probable des abonnés au téléphone et des besoins en circuits interurbains. Comme il est d'usage en ce domaine, les prévisions ont été fondées sur une analyse détaillée de l'utilisation réelle des services de télécommunications par catégorie et par groupe d'abonnés et sur l'examen de diverses tendances sectorielles et des taux de croissance prévus de la population, de l'activité économique, et de l'utilisation des installations.

Le programme de télécommunications était compatible avec le plan global de développement du pays.

Le rapport issu de l'étude recommandait une série de travaux de construction à exécuter au cours des cinq années suivantes, pour un montant total équivalent à environ 4,5 millions de dollars EU. Les principaux travaux prévus étaient les suivants: environ 3.000 lignes téléphoniques automatiques dans les villes principales et les villes satellites voisines; une liaison à 300 voies entre Ouagadougou et Bobo-Dioulasso; une liaison à 60 voies avec la Côte-d'Ivoire; la reconstruction d'environ 2.000 km de lignes interurbaines aériennes en direction des villes de l'intérieur et des pays voisins; un réseau télex moderne; et enfin l'amélioration des liaisons radio intérieures, et des bureaux existants.

Le Gouvernement a reconsidéré la partie du plan quinquennal qui reste à exécuter et déterminé les travaux prioritaires. Ceux-ci forment maintenant la base d'un programme intérimaire établi en fonction des ressources disponibles et du ralentissement de la croissance économique, programme qui a été soumis à la mission.

Le nouveau projet est conçu sur la base du programme intérimaire. Il ne comporte que les éléments appelés à être financés par le crédit de l'IDA et les ressources propres de l'OPT. Le programme intérimaire comprend les travaux prioritaires du plan quinquennal primitif qui restent à achever, une fois éliminés les travaux coûteux tels que les artères interurbaines à micro-ondes entre Ouagadougou et Bobo-Dioulasso et vers la Côte-d'Ivoire.

Ce programme réduit a fait l'objet d'un examen avec les services français de la coopération et d'entretiens avec la SOFRECOM, consultant français chargé des études des principaux projets envisagés.

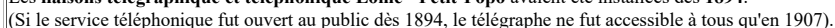
Le programme intérimaire vise à moderniser et à étendre les réseaux urbains des régions de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, et à convertir des tronçons de lignes à un fil de fer, périmées de l'intérieur; il comprendra une nouvelle ligne régionale à destination du Togo ou du Dahomey, selon ce qui sera décidé ultérieurement par le Conseil de l'Entente. Des systèmes à courants porteurs de faible capacité seront installés sur les lignes interurbaines existantes aux endroits où l'exige l'encombrement du trafic; et d'une manière générale, les installations des bureaux provinciaux seront remplacées ou renouvelées pour améliorer la qualité du service. **Un petit central automatique à 100 lignes sera aussi installé à Koudougou** et divers équipements seront redistribués de façon à étendre le service à d'autres villes.

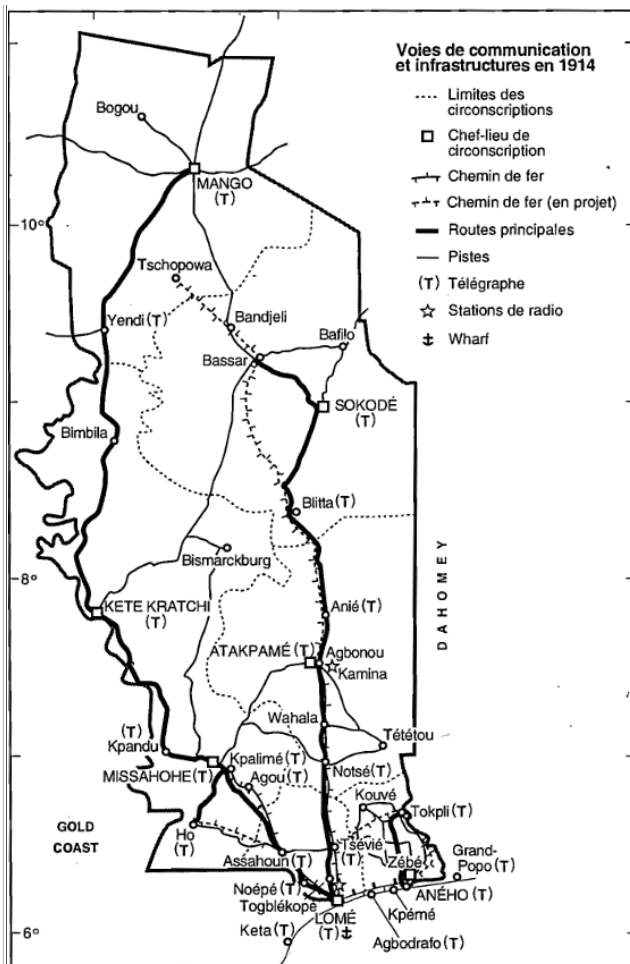
Un nouveau central automatique moderne du type **crossbar** d'une capacité de 800 lignes est en cours d'installation à **Bobo-Dioulasso** et devrait entrer en service vers la fin de 1968.

On trouvera à l'Annexe h et sur la carte jointe de plus amples détails sur les travaux de construction envisagés, leur financement et leur coût estimatif.

Le programme envisagé est sain sur le plan technique et indispensable pour éviter un prochain effondrement ou un dangereux déséquilibre des télécommunications en Haute-Volta. Il est fait appel pour sa préparation et son exécution à l'aide nécessaire à la planification et à l'engineering des travaux. Une étude détaillée des réseaux de Ouagadougou

...





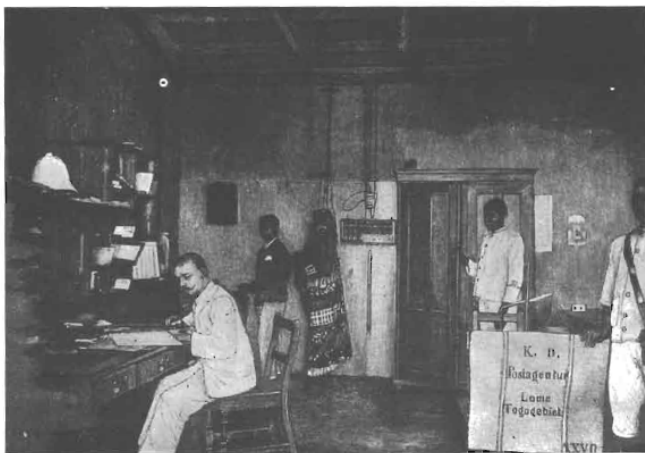
Dès 1895, une connexion fut établie avec le réseau de la Gold Coast britannique, puis une autre avec celui du Dahomey français.

1900 Au tournant du siècle, **deux lignes télégraphiques** desservait le Togo.

L'une reliait Lomé à Kpalimé (janvier 1903) ; elle fut prolongée jusqu'à Kpandou (1908), Kete-Kratchi (1910), Yen di (1912), et atteignit enfin Mango, le bureau de poste le plus septentrional, en mars 1913.

La deuxième ligne reliait Lomé à Notsé (1905), puis elle fut prolongée jusqu'à Atakpamé (1907) et Sokodé, son terminus (1909). En 1914, Lomé était reliée par téléphone à Aného, Kpalimé et Atakpamé, ainsi, bien sûr, qu'aux bureaux de poste intermédiaires.

Photo 10 : Le bureau de poste de Lomé, en 1898. Remarquer la femme, portant un bébé au dos, au téléphone



C'est au Sud que l'on trouvait la plupart des bureaux de poste publics -il y en avait 13 à la fin de l'année 1913- dotés d'un service télégraphique.

La Poste employait 6 Allemands, 21 "fonctionnaires auxiliaires" africains et 21 "agents subalternes" ; cela signifie en clair que tous les télégraphistes et la majorité des receveurs de bureaux postaux étaient des Togolais. Si l'on considère qu'en 1913, la poste togolaise avait acheminé 597 090 lettres, on peut en déduire, compte tenu du nombre réduit des Européens (365), qu'un nombre considérable de ces lettres ont été écrites par la population togolaise.

La station radio-émettrice de Kamina

Pour rendre la colonie enfin indépendante des câbles télégraphiques internationaux des colonies voisines, Lomé fut reliée le 3 janvier 1913 au câble sous-marin qui joignait l'Allemagne à l'Amérique latine, en passant par le Liberia. En temps de guerre, ces câbles pourraient être interrompus facilement. C'est la raison pour laquelle le consortium industriel allemand Telefunken avait reçu la mission de construire dans les colonies des stations radio-émettrices transcontinentales.

On avait conçu un système qui couvrirait l'hémisphère Sud, permettant à l'Allemagne de rester en contact avec ses colonies d'Afrique, d'Asie et d'Océanie, ainsi qu'avec sa marine de guerre et sa flotte marchande partout à travers les océans. Sur le plan technique, le Togo et le nord du Cameroun se trouvaient tous deux dans le rayon d'action maximum (environ à 5 000 km) de l'émetteur de Nauell, dans les environs de Berlin. Mais le Nord-Cameroun était d'accès difficile: on choisit le Togo. Ingénieur pour le compte de Telefunken, l'inventeur d'un système de radio en ondes longues, le baron autrichien Anton Codelli, fit plusieurs missions exploratoires en Afrique, démontrant au passage que la radio était, pour les colonies, bien plus économique à entretenir que les fragiles lignes télégraphiques.

Le 7 juillet 1911, il réussit, grâce à une antenne soulevée par un ballon, à capter dans les environs d'Atakpamé des signaux émis à Nauen. Les autorités allemandes retinrent

comme site le village de Kamina, à quelques kilomètres d'Atakpamé. En effet, tous les éléments de la station émettrice pouvaient être transportés commodément jusque là grâce à la ligne ferroviaire Lomé - Agbonou, et l'on n'avait qu'à construire une petite voie de jonction avec Kamina. Les monteurs allemands installèrent, sur un terrain d'une superficie de 48 ha, quatre pylônes métalliques hauts de 120 m et trois de 75 m, qui portaient des antennes se développant sur une longueur totale de 3 755 m. L'appareil émetteur avait une puissance de 100 kilowatts. Le courant électrique était produit par une puissante usine génératrice fonctionnant au bois, qu'alimentait en eau un petit barrage.

Fin juillet 1914, les installations de Kamina, qui, jusque-là, ne pouvaient que recevoir, commençaient à émettre, de telle sorte qu'elles allaient pouvoir remplir leur fonction en direction des stations de Douala (Cameroun), Windhuk (actuelle Namibie) et Tabora (actuelle Tanzanie) - mais là, les travaux n'étaient nulle part suffisamment avancés pour qu'elles puissent envoyer une réponse à Kamina. En vue des communications radio avec les bateaux circulant dans l'Atlantique, on avait installé une deuxième station, moins importante, à Togblékopé, un peu au nord de Lomé(2) : cet emplacement avait été choisi parce que, situé à 17 km de la côte, il était ainsi hors de portée des canons d'éventuels navires ennemis.

On se trouvait certes sur le sol de la colonie togolaise, mais les stations émettrices de Kamina et de Togblékopé bénéficiaient de l'extra-territorialité : elles ne faisaient pas partie des infrastructures coloniales, et ne relevaient en rien de la compétence des autorités de Lomé. Alors que l'administration du Togo, qui en était réduite à compter sous par sous, n'était pas en mesure de réunir les fonds nécessaires pour la construction d'une centrale électrique et de l'adduction d'eau programmées à Lomé, des moyens financiers quasi-illimités furent mis à la disposition de la coûteuse station de Kamina, car elle faisait partie d'une stratégie impériale à l'échelle du monde entier.

Il n'est pas incompréhensible que, en août 1914, von Doering, alors gouverneur par intérim, ait remis intactes aux Alliés toutes les installations de l'administration coloniale, mais qu'il ait fait démolir Kamina de fond en comble, alors que la destruction de quelques machines suffisait à la rendre inutilisable, conformément aux ordres reçus de Berlin.

La capitulation Allemande

Au Togo, sans frontières immédiates avec leurs principales autres colonies africaines - le Cameroun, l'Afrique du Sud-ouest et l'Afrique orientale allemande - les Allemands sont pris en tenailles entre les colonisateurs britanniques et français.

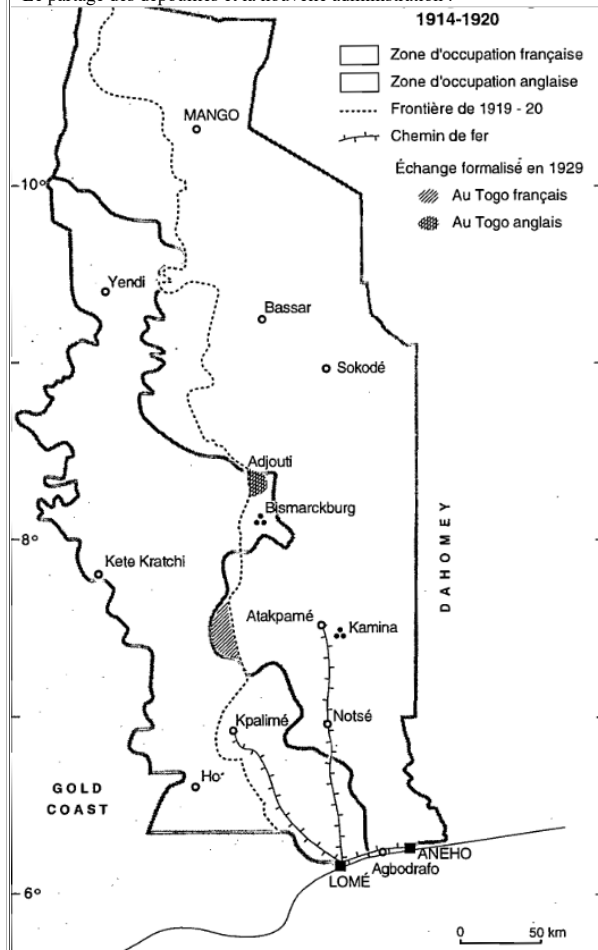
La Grande Guerre voit les Alliés converger vers le Togo et la reddition allemande est plus que rapide ; elle a lieu dès le 27 août 1914, dans des conditions peu glorieuses . **En complément, lire l'étude de Fanny Dufétel-Viste**

TÉLÉGRAPHE ET TÉLÉPHONE DANS LES COLONIES ALLEMANDES : ENTRE CONCURRENCE ET COMPLÉMENTARITÉ

LE TOGO FRANCO-ANGLAIS

Dès août 1914, le Togo, qui n'est défendu que par une police indigène, est le siège d'opérations militaires menées par les Alliés et suivies d'une reddition sans conditions le 26 août. Français et Anglais se partagent le pays.

- Le partage des dépouilles et la nouvelle administration .



Les vainqueurs avaient conquis le Togo. Restait à l'administrer à deux.

Dès le 27 août, de retour à Lomé, les deux chefs militaires, Bryant et Maroix, se mirent d'accord pour le partage en zones d'occupation : **aux Anglais**, les circonscriptions de Lomé, Missahohe et Kete-Kratchi ; **aux Français** celles d'Aného, Atakpamé, Sokodé et Mango, hormis le pays dagomba, entouré de Yendi, qui tenait à son rattachement immédiat à la Gold Coast.

Au sud, la frontière suivait le cours de Haho, laissant Agbodrafo, Notsé et Atakpamé en zone française, Lomé, Tsévié et Kpalimé aux Britanniques ; elle tronçonnait deux des trois voies ferrées.

Les 29 et 30 août, les deux gouverneurs, Clifford et Noufflard, se réunirent dans le palais de leur malheureux collègue Mecklenbourg et décidèrent des modalités de l'occupation.

...

La convention du 10 juillet 1919 donne à la France les deux tiers du pays, l'entier front de mer et Lomé, tandis que la Grande-Bretagne obtient les riches terres de l'Ouest.

En 1922, des mandats de la Société des Nations (SDN) sont attribués aux deux pays.

Le Togo français connaît d'abord l'administration directe du ministère des Colonies, **jusqu'en 1934**, puis une sorte d'union personnelle avec le Dahomey (gouverneur et chefs de service communs), et, enfin, **en 1936, l'intégration officielle dans l'Afrique-Occidentale française (AOF)**.

En 1946, le gouvernement français accepte de soumettre le territoire du Togo, ainsi que celui du Cameroun, au régime international de tutelle, selon un accord approuvé par l'Assemblée générale de l'ONU le 13 décembre 1946.

Le 30 août 1956, la République autonome du Togo est instituée.

En 1958 Ouverture du central téléphonique automatique à Lomé avec 600 abonnés.

Le réseau téléphoniques était de 3500 km.

Le réseau télégraphique comptait 31 bureaux et 1650 km de lignes.

La radio disposait d'une station principale et 6 stations secondaires.

Ces réalisations permettent d'atteindre directement, depuis 1982, tous les pays du monde.

[Contexte de l'AOF](#) Afrique Occidentale Française

La Mauritanie

La Mauritanie anciennement colonie de la Mauritanie, désignant le territoire des « Maures », peuple berbère, dans l'Antiquité, est un État d'Afrique du Nord-Ouest. Sa superficie est de 1 030 700 km² (classée 29^{ème}) et elle se trouve en grande partie dans le Sahara.

Elle possède une côte d'environ 800 km ouverte sur l'océan Atlantique s'étirant de Ndiago au sud jusqu'à Nouadhibou au nord et est frontalière de 3 pays (l'Algérie au nord-nord-est, le Mali à l'est et au sud-sud-est et le Sénégal au sud-ouest) ainsi que du Sahara occidental (territoire non autonome disputé par le Maroc et la République arabe sahraouie démocratique) au nord. Sa capitale et plus grande ville est Nouakchott. Les autres villes principales sont Nouadhibou, Kiffa, Kaédi, Néma et Rosso.

Le territoire devient une **colonie française** en **1903** et obtient son **indépendance** en **1960**.

Le traité du 20 octobre 1891 entre Léon Fabert et le roi Ahmed Ould Sidi Ahmed, roi de l'Adrar établit un protectorat français sur la vaste région d'oasis étendue du Sénégal au Sud-marocain. La colonisation française peut être présentée selon la chronologie :

1902 : début de la pénétration coloniale française.

1903 : la Mauritanie est placée sous protectorat de la France.

1904 : rattachement de la rive droite du fleuve Sénégal à la Mauritanie sous protectorat de la France ; arrêté du 10 avril 1904 prononçant l'éclatement du cercle de Kayhayzi et le rattachement de sa rive droite au nouveau protectorat.

1920 : la Mauritanie est déclarée colonie française.

1934 : fin de la résistance armée (deux ans après la bataille d'Oum Tounsi qui eut lieu en août 1932).

1945 : la Mauritanie est élevée au statut de territoire d'outre-mer de l'Union française.

1957 : la Mauritanie bénéficie de la loi-cadre (dite loi Defferre).

1958 : devenue autonome, la République islamique est proclamée le 28 novembre (dans la nouvelle mais éphémère Communauté française qui remplace les anciennes fédérations administratives de territoires de l'Union française).

1960 : le 28 novembre, l'indépendance nationale est octroyée en vertu des accords franco-mauritaniens de restitution de souveraineté.

Il n'y aura pratiquement pas de développement du pays, seulement une domination militaire en s'appuyant sur les chefs traditionnels afin de sécuriser le territoire (les antagonismes entre les différentes tribus seront utilisés avec profit par les Français).

Saint-Louis du Sénégal — capitale de l'AOF et du Sénégal — fera donc office de capitale administrative de la Mauritanie.

Il faudra attendre l'indépendance pour voir s'ériger des installations portuaires ou des aéroports.

Durant cette période, les populations nomades s'appauvrissent.

1880 Abdoul Boubakar, chef du Bosséa, s'opposa à l'établissement sur le fleuve et à l'installation de la ligne télégraphique Saldé-Matam.

Le service postal est effectué mensuellement par des vapeurs de Dakar à Port-Etienne, et deux fois par mois, en toute saison, par voie fluviale, de Saint-Louis à Dagana, Podor, Boghé, têtes d'étapes pour Médérda, Boutilimit, Aleg et le Tagant, et en hivernage à Kaédi el Bakel, d'où le courrier gagne Sélilaby.

En 1906, fut commencée une **ligne télégraphique** qui, partant d'Aéré, sur le marigot de Doué (rive droite du Sénégal), communiquait avec Boghé sur la rive gauche et, reliant Boghé, Aleg, Mal, Guimi, Aguiert. circulait à travers le pays Brakna jusqu'au pied du massif du Tagant.

C'est à la construction de cette ligne que voulut s'opposer Abou-Bakar, chef du Bosséa, région de la rive gauche du Sénégal au sud de Saldé et de Kaédi, lequel à la fin du xix siècle, nous avait déjà combattus avec l'aide des Ida ou Aïch ; mais il fut vite remis à la raison.

Depuis une autre ligne a été greffée sur celle-ci, ligne qui va d'Aleg au poste de Boutilimit dans le Trarza.

Après l'occupation du Tagant, une ligne télégraphique se rattachant par le poste d'Aéré (Sénégal) au réseau général, fut mise en construction pour relier le Tagant à la région du fleuve en passant par Moudjéria, Aguiert, Guimi, Mal, Aleg et Boghé et devant se prolonger jusqu'à Tidjikdja.

Le télégraphe et le téléphone sont installés dans le bureau de poste de Port-Etienne et un réseau téléphonique relie entre elles les installations officielles de Port-Étienne et du cap Blanc.

La presqu'île du cap Blanc et la baie du Lévrier, dans la région nord de la Mauritanie, sont reliées au Sénégal par la télégraphie sans fil. Le poste de Port-Etienne est en communication avec celui de Rufisque qui relie le Sénégal à l'Europe.

L'installation du **poste de télégraphie sans fil** de Port Etienne, commencée en 1906, a été terminée en 1908.

En outre, les spécialistes voient la possibilité de faire parvenir au Sénégal des radiogrammes de la Tour Eiffel, par l'intermédiaire de Casablanca et les expériences ont été faites dès le mois de mai 1909.

Des études avaient été ordonnées en vue de la création des postes et des établissements de Port-Étienne qui, commencés en 1906, étaient terminés dès 1908.

A 1.800 mètres du fond de la baie du Repos, sur son mamelon rocheux, un des points les plus élevés de la région, le poste dresse une imposante masse de maçonnerie, construction carrée qui comprend le logement des officiers et des sous-officiers européens, les magasins, les cases en paille qui servent d'abri aux tirailleurs indigènes. Au sud-ouest du poste s'élève le bâtiment de la Résidence et des ouvrages de défense. Du poste, une route construite par les soins du Résident conduit à la baie du Repos, et, non loin du poste, au pied d'une falaise, on a élevé un bâtiment rectangulaire où se trouve le bureau de poste avec les installations du télégraphe et du téléphone.

A la pointe du cap Blanc, un phare entouré d'un mur élevé qui clôt le chemin de ronde, a été mis en service le 1er septembre 1908 ; sa belle tour s'élève sur la terrasse d'un bâtiment carré qui contient les logements des gardiens européens et de deux aides indigènes, une chambre de passagers, une pièce pour le télégraphe et le téléphone, puis les magasins. La lanterne du phare est à vingt mètres au-dessus du sol et à vingt-cinq mètres au-dessus du niveau de la mer ; un feu à éclairs est visible à dix-huit milles de distance ; c'est le seul qui existe sur la côte depuis les Canaries jusqu'à Dakar, peut-on dire, car le feu du cap Juby est si irrégulier que les navires préfèrent n'en pas tenir compte.

Ce phare rend moins dangereux pour la navigation les abords de la baie d'Arguin. Il a été construit uniquement aux frais du gouvernement de l'Afrique Occidentale française. Au cap Blanc aussi a été construit un sémaphore qui le relie à Port-Étienne par communications télégraphiques et téléphoniques.

Dès **1911**, 7 stations de T.S.F. sont installées sur le territoire de l'A.O.F. par la Télégraphie Militaire. dont Port-Etienne .

Le développement de la T.S.F. va permettre la mise en place du « premier réseau en Afrique, avec l'installation des stations de Bizerte, Fort-de-l'Eau, Oran et Casablanca. FERRIE, promu Commandant après la Campagne du Maroc, s'occupe avec les Capitaines BRENOT et FRACQUES de l'établissement de ce réseau auquel s'ajoute les postes de Tombouctou, Port-Etienne, Dakar, Konakry, Monrovia, Tabou, Grand-Bassam, Cotonou, Brazzaville et Léopoldville. A ce réseau s'ajoute le poste de Madagascar et les trois d'Indo-Chine (Saïgon, Cap Saint-Jacques et Poulo-Condor) »

1921 A l'époque de la ligne française du courrier de Casablanca à Dakar à travers le Sahara insoumis, Port-Etienne était un vieil établissement français qui compte une demi-douzaine de bâtiments et une population noire majoritaire.

Il y a les officiers blancs qui commandent la garnison noire, le médecin civil, les habitants de la pêcheerie, les fonctionnaires de la **station de télégraphie sans fil**.

Comparée à l'Union européenne, Mauritanie est très en retard dans le développement des télécommunications.

En 2021 il comptait 6,57 millions de lignes. Parmi elles, on comptait 6,51 millions de téléphones portables, ce qui correspond à une moyenne de 1,4 par personne. Dans l'UE, ce chiffre est de 1,2 téléphone portable par personne.